



CÔTE D'IVOIRE

Juillet 2013

Troisième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demandes de modifications de critères de performance et de dérogation pour non-observation d'un critère de performance

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demandes de modification de critères de performance et de dérogation pour non-observation d'un critère de performance, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- **Le rapport des services du FMI** sur la troisième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demandes de modification de critères de performance et de dérogation pour non-observation d'un critère de performance, préparé par une équipe des services du FMI à la suite des entretiens qui ont pris fin le 27 mars 2013 avec les autorités ivoiriennes sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 22 mai 2013. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- **Une annexe d'informations** préparée par le FMI
- **Un communiqué de presse** résumant les avis relatifs à l'évaluation faite par les services du FMI et contenue dans le rapport susmentionné.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément..

- Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI*
- Mémoire de politiques économiques et financières*
- Protocole d'accord technique*
- Note consultative conjointe des services sur le Plan national de développement
- Plan national de développement

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201;
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



CÔTE D'IVOIRE

Le 22 mai 2013

TROISIEME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE MODIFICATIONS DE CRITERES DE PERFORMANCE ET DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITERE DE PERFORMANCE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **Accord au titre de la facilité élargie de crédit.** Le Conseil d'administration a approuvé le 4 novembre 2011 un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) portant sur 390,24 millions de DTS (120 % de la quote-part) à l'appui du programme des autorités pour le moyen terme. Les première et deuxième revues de l'accord FEC ont été conclues respectivement en mai et novembre 2012.
- **Évolution récente.** Au cours de ces derniers mois, la situation de la Côte d'Ivoire s'est quelque peu améliorée sur le plan politique et en matière de sécurité, mais de grands défis subsistent. Le taux de croissance du PIB a atteint 9,8 % en 2012, soit un rythme supérieur aux prévisions; l'inflation est restée faible (1,3 %) et les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu par le programme. La hausse prononcée des importations liées aux investissements a entraîné un déficit des transactions courantes. La Côte d'Ivoire n'a plus d'arriérés à l'égard de ses créanciers extérieurs.
- **Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants.** Tous les critères de performance sauf un et tous les objectifs indicatifs sauf un pour fin décembre ont été observés. Seuls huit des seize repères structurels pour la troisième revue ont été respectés. Des progrès sensibles ont été accomplis dans le sens d'une réduction des subventions au secteur énergétique et d'une amélioration du climat des affaires; la réforme du secteur du cacao a aussi été menée à bien. En revanche, la préparation d'une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale, la restructuration du secteur public, l'adoption d'un nouveau code de l'électricité et la réalisation d'un audit des arriérés intérieurs ont subi des retards.
- **Les discussions avec les autorités ont porté essentiellement sur les perspectives macroéconomiques pour 2013 et au-delà, le recalibrage des objectifs budgétaires de 2013 et le programme de réformes structurelles.** La dynamique de croissance forte, nourrie par la vigueur de l'investissement public, se poursuivra en 2013. L'inflation devrait rester faible. Les autorités et les services du FMI sont convenus d'ajuster légèrement les objectifs budgétaires pour tenir compte de l'issue positive de la réunion de décembre 2012 du Groupe consultatif et permettre une certaine augmentation de l'investissement public. Les réformes visant à contenir les risques

budgétaires, à renforcer le recouvrement des recettes ainsi qu'à améliorer la gestion des finances publiques et le climat des affaires, devraient se poursuivre, tandis que les autorités mettront l'accent sur la régularisation de la dette intérieure.

- **L'économie de la Côte d'Ivoire reste exposée aux risques immédiats liés à la précarité du contexte sociopolitique ainsi qu'aux difficultés engendrées par les déficiences structurelles dans le secteur des infrastructures et le climat des affaires.** Il est indispensable de remédier à ces carences pour encourager la participation du secteur privé et favoriser une reprise durable.
- **Les services du FMI soutiennent la conclusion de la troisième revue de l'accord FEC et la demande des autorités pour une dérogation pour non observation d'un critère continu de performance et pour modifications des critères de performance.** La conclusion de la revue permettra le décaissement d'un montant équivalent à 48,78 millions de DTS au titre de l'accord FEC.
- **Publication.** Les autorités ont consenti à la publication du rapport des services du FMI, de la lettre d'intention, du mémorandum de politiques économique et financière et du protocole d'accord technique.

Approuvé par
Seán Nolan, AFR,
et Peter Allum, SPR

L'équipe du FMI, qui était composée de MM. Lazare (chef), Ahokossi et Koulet-Vickot (tous du département Afrique), Dicks-Mireaux (SPR), Queyranne (FAD) et Camard (Représentant résident), a séjourné à Abidjan du 13 au 27 mars 2013. La mission a rencontré M. Alassane Dramane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, M. Daniel Kablan Duncan, Premier ministre et Ministre de l'économie et des finances, M. Albert Toikeusse Mabri, Ministre d'État, Ministre du plan et du développement, M^{me} Nialé Kaba, Ministre auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, M. Jean-Baptiste Aman Ayayé, Directeur national de la BCEAO, ainsi que d'autres ministres et hauts fonctionnaires. La mission a aussi rencontré des représentants des entreprises et des bailleurs de fonds. M. Allé (OED) a participé aux discussions.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE _____	5
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE _____	5
RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME _____	6
ENTRETIENS AVEC LES AUTORITES _____	10
A. Les perspectives de croissance pour 2013 et au-delà sont positives _____	10
B. Politique budgétaire : les objectifs budgétaires révisés de 2013 permettent une augmentation de l'investissement public _____	10
C. Réformes structurelles : les efforts doivent être poursuivis _____	11
D. Dette extérieure _____	14
SUIVI, FINANCEMENT ET RISQUES DU PROGRAMME _____	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES _____	17
GRAPHIQUES	
1. Évolution du secteur réel et extérieur, 2009–13 _____	8
2. Principaux indicateurs budgétaires, 2009–13 _____	9
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18 _____	19
2. Balance des paiements, 2011–15 _____	20

3a. Opérations financières de l'État, 2011–15 (millions de francs CFA) _____	22
3b. Opérations financières de l'État, 2011–15 (pourcentage du PIB) _____	23
4. Situation monétaire, 2011–15 _____	25
5. Besoins de financements extérieurs, 2011–15 _____	26
6. Indicateurs de solidité financière pour le secteur bancaire, 2007–12 _____	27
7 Capacité de remboursement au FMI, 2011–22 _____	28
8. Calendrier proposé pour les décaissements et revues au titre de la FEC, 2011–14 _____	29
9. Critères de performance et repères indicatifs, FEC 2012–13 _____	30

ANNEXES

I. Lettre d'intention _____	31
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière _____	34
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	57
II. Actualisation de l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu _____	70

CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

1. **Des progrès ont eu lieu dans le processus de réconciliation politique.** Le dialogue politique entre le gouvernement et les principaux partis d'opposition a repris. Cependant, le principal parti d'opposition, le Front Populaire Ivoirien (FPI) de l'ancien Président Gbagbo, a refusé de participer aux élections locales et régionales qui ont eu lieu le 21 avril. Les travaux de la Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR) avancent laborieusement.
2. **En matière de sécurité, la situation s'est quelque peu améliorée ces derniers mois, mais des problèmes subsistent.** Des incidents continuent de se produire, en particulier le long de la frontière avec le Libéria, même si leur nombre a diminué ces derniers mois. Les autorités ont engagé une réforme des structures de sécurité avec le soutien de la communauté internationale.
3. **Le gouvernement fait face aux demandes pressantes de la population pour une amélioration tangible de leurs conditions de vie.** Les syndicats du secteur public, qui ont organisé plusieurs grèves, veulent obtenir de fortes hausses de salaires. Au niveau de l'opinion publique, le sentiment que le coût de la vie est élevé réduit la capacité du gouvernement d'adopter des mesures politiquement délicates. L'un des grands défis des années à venir sera de faire en sorte que la forte croissance économique attendue se traduise par une réduction plus rapide de la pauvreté. Le climat sociopolitique difficile pourrait refroidir les investisseurs privés, en plus de retarder les réformes structurelles politiquement difficiles.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

4. **La reprise qui a suivi la crise postélectorale de 2010–11 a été plus forte que prévu et l'inflation a diminué.** L'activité économique a progressé de 9,8 % en 2012 (8,6 % dans le programme), sous l'effet du niveau plus élevé que prévu de l'investissement. Du côté de l'offre, le redressement de la production industrielle et le dynamisme du secteur tertiaire ont dépassé les attentes. Globalement, ces évolutions indiquent un retour de la confiance dans le secteur privé. Le taux d'inflation annuel moyen a été limité à 1,3 % en 2012, après avoir atteint des records en 2011 à cause de la crise.
5. **Le compte extérieur courant est devenu déficitaire.** D'après les premières estimations, le déficit a atteint environ 2 % du PIB en 2012 en raison surtout de la montée en flèche des importations liées aux investissements et, plus généralement, du rebond de l'activité économique. L'augmentation des flux d'investissements directs étrangers a aidé à financer le déficit extérieur courant.
6. **La masse monétaire a moins augmenté que le PIB nominal en 2012.** La vigoureuse expansion du crédit intérieur net (16 %) a été compensée par une forte baisse des avoirs extérieurs nets (-14 %), qui correspond à la poussée des importations. L'augmentation du crédit intérieur a entraîné une légère contraction de la liquidité du secteur bancaire.

7. **Le respect des normes prudentielles dans le secteur bancaire est resté inégal.** Les ratios de fonds propres se sont légèrement dégradés en 2012, même s'ils sont restés au-dessus du seuil prudentiel de 8 %¹. Les prêts improductifs sont restés élevés, à 15,7 % du total des prêts (en termes bruts), mais ils étaient relativement bien provisionnés.

8. **Depuis fin 2012, la Côte d'Ivoire n'a plus d'arriérés à l'égard de ses créanciers extérieurs.** Après avoir atteint fin juin 2012 le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée, les autorités se sont accordées avec les créanciers du Club de Paris sur l'octroi d'un allègement de dette au point d'achèvement et d'un allègement additionnel des dettes bilatérales en sus de l'Initiative PPTE². En ce qui concerne les créanciers privés, les détenteurs d'euro-obligations ont accepté un plan de remboursement des arriérés accumulés pendant la crise de 2010–11. Ils ont aussi consenti à l'émission d'obligations additionnelles en échange des arriérés restants envers les autres créanciers commerciaux (après une annulation partielle au prorata de leur part de l'allègement au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE).

RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

9. **Sur le plan quantitatif, l'exécution du programme se poursuit de façon satisfaisante.** Tous les critères de réalisation sauf un et tous les objectifs indicatifs sauf un pour fin décembre 2012 ont été observés (voir ci-dessous tableau 1 du texte). Les recettes totales ont dépassé l'objectif du programme de 0,2 % du PIB, grâce au rebond de l'activité et à des efforts de recouvrement accrus. Les dépenses sont restées en dessous du plafond du programme du fait surtout que les dépenses d'investissement ont été inférieures aux niveaux programmés, mais les dépenses de lutte contre la pauvreté ont dépassé le niveau correspondant à l'objectif fixé. Le déficit budgétaire global a été inférieur au niveau inscrit dans le programme (3,4 % du PIB au lieu de 4,3 %). Cependant, le critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels n'a pas été respecté; l'objectif indicatif relatif au plancher de la réduction nette des sommes payables par l'État n'a pas non plus été respecté, puisque l'émission prévue de bons et d'effets du Trésor n'a pas pu avoir lieu en novembre et décembre³.

¹ Fin 2012, 7 des 23 banques, exclusivement des banques publiques ou des petites banques locales, ne respectaient pas le ratio de fonds propres minimum régional. En outre, 10 banques ne respectaient pas le plafond d'engagement à l'égard d'un seul créancier. Enfin, 7 des 23 banques ne respectaient pas le ratio de liquidité, contre 4 banques en 2011, ce qui est dû l'expansion du crédit au secteur privé.

² Mi-mai 2013, tous les créanciers du Club de Paris avaient signé des accords bilatéraux d'allègement de dette, à l'exception de l'Allemagne et du Brésil, pour lesquels des accords définitifs doivent encore être signés, et l'Espagne, avec laquelle les discussions se poursuivent. Pour ce qui est des créanciers bilatéraux publics hors Club de Paris, le gouvernement de la Chine avait accordé précédemment un allègement de dette supérieur à sa part de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE, le reste faisant encore l'objet de négociations.

³ De ce fait, fin décembre 2012, le volume de la dette flottante avait doublé par rapport à fin décembre 2011 : il était passé de 99 milliards de francs CFA à 204 milliards de francs CFA (soit une augmentation de 0,75 % du PIB).

10. **La mise en œuvre du programme de réformes structurelles a avancé de façon inégale en raison d'une insuffisante capacité d'exécution et d'une situation sociopolitique difficile.** La réforme du secteur du cacao a été menée à bien et la réduction des subventions dans le secteur énergétique a sensiblement progressé, avec notamment la simplification des tarifs sociaux de l'électricité (premier trimestre 2013), le relèvement des prix de l'essence et du butane (janvier 2013) et la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers (avril 2013). Cependant, pour des raisons diverses, seuls huit des seize repères structurels de la troisième revue ont été respectés. Plus précisément, des retards ont été enregistrés dans les domaines suivants : état des lieux des exonérations de TVA (en attendant de nouvelles études); préparation d'une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale (en attendant la conclusion du forum social); adoption d'un plan d'actions pour restructurer les banques du secteur public (en raison des audits en cours); préparation d'une stratégie de réforme et de développement du secteur financier (en raison de la nécessité de disposer d'études plus approfondies entreprises par la Banque mondiale); adoption d'un nouveau code de l'électricité (en cours d'examen à la Banque mondiale); adoption de plans d'apurement des arriérés intérieurs (en raison d'une deuxième série d'audits); et adoption de la loi sur la concurrence (retardée pour des raisons administratives) (voir les détails aux paragraphes 15 à 27 du MPEF). Le gouvernement prend actuellement des mesures correctives pour les repères structurels qui n'ont pas été respectés (voir MPEF, §§24–27).

Tableau de texte 1. Côte d'Ivoire : Opérations fiscales, 2012–13

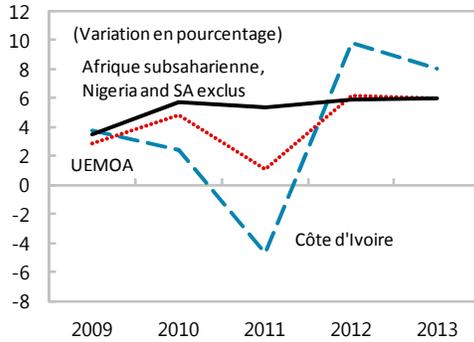
	(Milliards de francs CFA)				Pourcentage du PIB			
	2012		2013		2012		2013	
	Prog.	Réalisation	Prog.	Révisé	Prog.	Réalisation	Prog.	Révisé
Recettes totales et dons	2,553.9	2,621.4	2,988.5	2,992.0	20.5	20.8	21.7	21.3
Recettes fiscales	2,159.9	2,213.0	2,409.6	2,391.4	17.3	17.6	17.5	17.0
Recettes non fiscales	332.3	327.2	332.8	373.1	2.7	2.6	2.4	2.7
Dons	61.7	81.2	246.1	227.5	0.5	0.6	1.8	1.6
Dépenses totales	3,090.3	3,054.0	3,387.2	3,445.4	24.8	24.2	24.6	24.5
Dépenses courantes	2,424.3	2,436.0	2,355.3	2,343.9	19.5	19.3	17.1	16.7
<i>dont</i> : Salaires et traitements	940.4	934.6	1,038.9	1,038.9	7.5	7.4	7.6	7.4
Dépenses en capital	667.5	615.8	1,031.9	1,103.1	5.4	4.9	7.5	7.9
<i>dont</i> : financées sur ressources extérieures	122.1	105.5	450.4	435.7	1.0	0.8	3.3	3.1
Solde de base primaire ^{1/}	-235.9	-170.4	23.3	-44.0	-1.9	-1.4	0.2	-0.3
Solde global	-536.4	-432.7	-398.7	-453.4	-4.3	-3.4	-2.9	-3.2
Financement	536.4	432.7	398.7	453.4	4.3	3.4	2.9	3.2
Financement intérieur	130.6	253.5	-17.8	-15.7	1.0	2.0	-0.1	-0.1
Possibilité de financement extérieur ^{2/}	14.4	-172.2	360.8	393.9	0.1	-1.4	2.6	2.8
Financement exceptionnel	346.2	351.4	-19.4	0.0	2.8	2.8	-0.1	0.0
Ecart de financement	-45.2	0.0	-75.1	-75.1	-0.4	0.0	-0.5	-0.5
FMI (possibilité d'une FEC)	45.2	0.0	75.1	75.1	0.4	0.0	0.5	0.5
Ecart résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.
1/ Solde de base primaire=(recettes fiscales et non fiscales)-(dépenses totales + prêts nets (base ordonnancement) - paiements des intérêts - investissements financés sur ressources extérieures).
2/ Basé sur les intentions de financement exprimées Jusqu'à présent.

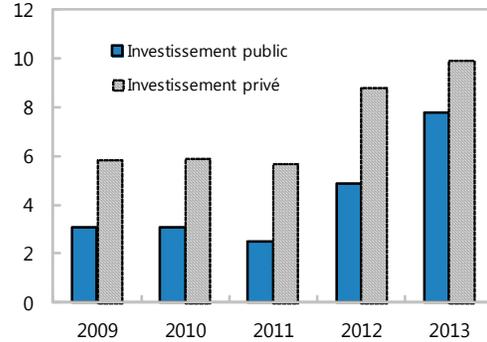
Graphique 1. Côte d'Ivoire : Évolution du secteur réel et extérieur, 2009–13

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

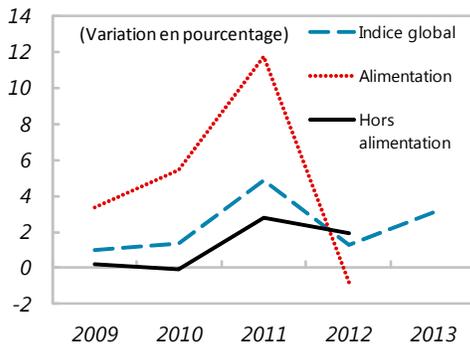
La dynamique de croissance forte de 2012 se poursuivra en 2013...



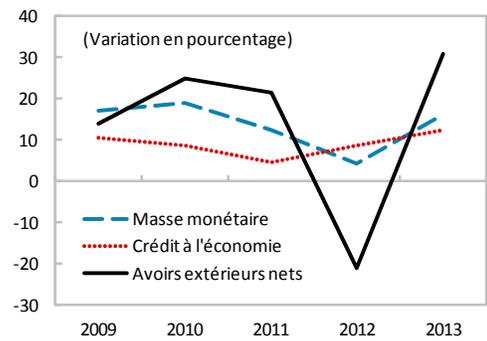
... soutenue par une forte augmentation des investissements publics et privés



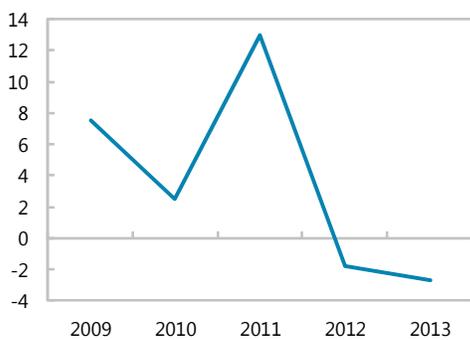
L'inflation resterait modérée



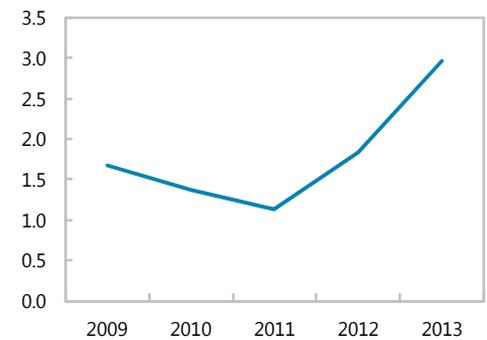
... tandis que la masse monétaire augmenterait avec la croissance du PIB



Le déficit du compte courant s'élargirait...



.... financé par une hausse des investissements directs étrangers

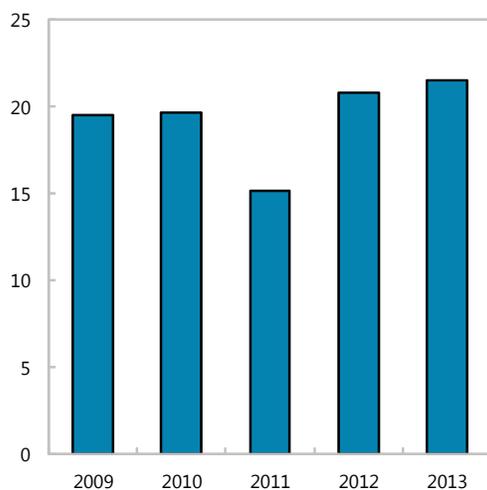


Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

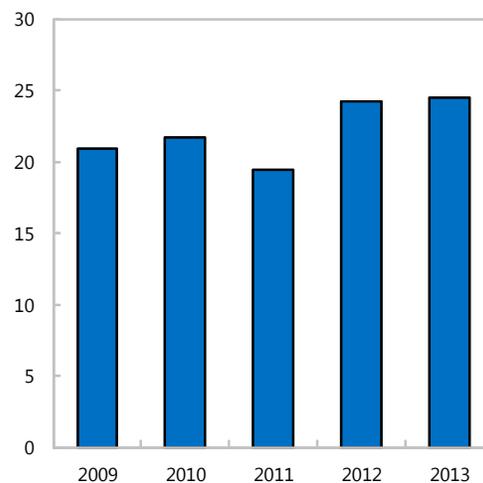
Graphique 2. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs budgétaires, 2009-13

(Pourcentage du PIB)

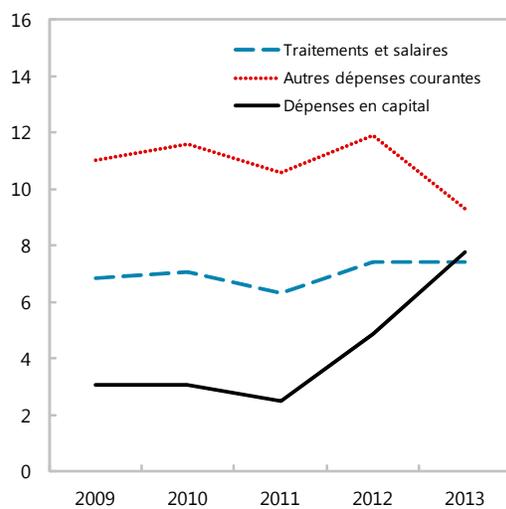
Les recettes sont projetées à la hausse



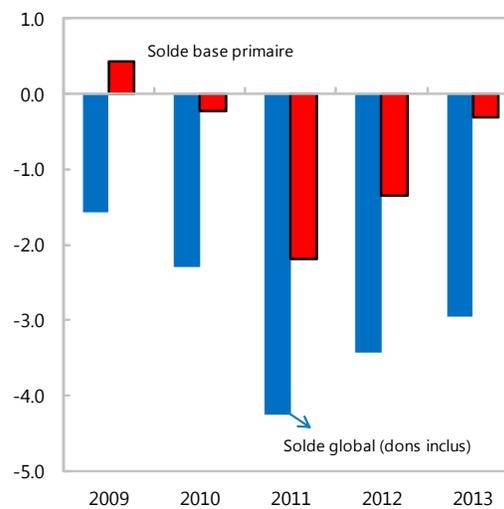
... et les dépenses totales resteraient globalement inchangées



Les dépenses en capital prendraient une part plus importante dans la composition de dépenses



... et la situation budgétaire s'améliorerait graduellement



Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

DISCUSSIONS AVEC LES AUTORITES

Les discussions ont porté essentiellement sur la révision des projections de croissance, le recalibrage des objectifs budgétaires pour 2013 et la voie à suivre pour faire avancer les principales réformes structurelles.

A. Les perspectives de croissance pour 2013 et au-delà sont positives

11. **Les services conviennent avec les autorités que les perspectives de croissance pour 2013 et le moyen terme demeurent robustes.** Les autorités ont fait observer que la croissance économique plus forte que prévu dans le programme en 2012 atteste du réengagement croissant du secteur privé grâce à la nette amélioration de la sécurité et du climat des affaires. Bien qu'elles estiment qu'une croissance économique plus forte soit possible, elles ont décidé de maintenir leurs projections de croissance antérieures de 9 % pour 2013 et de 10 % pour 2014–15. Pour leur part, tout en reconnaissant que la dynamique de croissance de 2012 pourrait se poursuivre cette année, les services maintiennent leurs projections de croissance plus modérées pour 2013 (8 %) qui repose sur une appréciation plus prudente du rythme auquel l'investissement du secteur privé augmentera. Le programme budgétaire de 2013 est entièrement conforme aux projections de croissance du PIB établies par les services. Pour le moyen terme, les services ont révisé à la hausse leurs prévisions pour le taux de croissance du PIB réel en 2014 en le portant à 8 %.

12. **Les services estiment que les aléas pesant sur la croissance sont équilibrés.** Du côté des aléas positifs, les investisseurs étrangers font preuve d'un vif intérêt pour la Côte d'Ivoire, comme en témoignent les nombreuses délégations d'entreprises qui visitent le pays et le nombre élevé des grands projets d'investissement public annoncés; les investissements étrangers effectifs pourraient dépasser les prévisions prudentes du programme. En ce qui concerne les aléas négatifs, la situation sociopolitique et sécuritaire continue d'inquiéter un grand nombre d'investisseurs; une récession mondiale engendrée en particulier par une intensification de la crise dans la zone euro pourrait freiner les entrées d'IDE et d'aide étrangère; enfin, le climat des affaires reste difficile et les infrastructures publiques déficientes, malgré les progrès qui ont été accomplis depuis deux ans dans ces deux domaines.

B. Politique budgétaire: les objectifs budgétaires révisés de 2013 permettent une augmentation de l'investissement public

13. **Le programme budgétaire révisé tient compte des éléments ci-après qui sont apparus depuis l'adoption du budget 2013 :**

- *Du côté des dépenses, les autorités ont présenté de solides arguments en faveur d'un programme budgétaire 2013 qui tienne compte des résultats de la réunion de décembre 2012 du Groupe consultatif en permettant une certaine augmentation des dépenses d'équipement. La hausse de 0,4 % du PIB des investissements programmés fournirait le financement supplémentaire nécessaire à l'exécution des projets hautement prioritaires, à savoir : la composante intérieure de la construction d'un grand barrage hydroélectrique (Soubré),*

l'achèvement de l'autoroute Abidjan-Yamoussoukro et la rénovation de l'immeuble qui abritera le nouveau siège de la Banque africaine de développement⁴.

- *Du côté des recettes, des ajustements ont été opérés à la lumière de nouveaux éléments.* La baisse des prix du pétrole et du cacao ainsi que la décision du gouvernement de suspendre la taxe sur les bénéficiaires exceptionnels dans le secteur minier entraîneraient un manque-à-gagner de recettes pour l'État⁵. Ce manque à gagner serait compensé par une augmentation des recettes provenant des cotisations de sécurité sociale et des dividendes non payés l'année dernière par Petroci. Au total, les recettes devraient s'accroître en termes nominaux, mais elles devraient être inférieures de 0,2 % du PIB au niveau anticipé précédemment, en raison de la révision à la hausse du PIB nominal.

14. **Bien que les ajustements proposés entraînent un léger creusement du déficit budgétaire, le financement additionnel requis est peu élevé et gérable.** Les objectifs budgétaires révisés correspondent globalement aux objectifs du programme convenus au moment de la deuxième revue. Les nouveaux objectifs sont de 3,2 % du PIB (contre 2,9 % auparavant) pour le déficit global et de -0,3 % du PIB (contre 0,2 % auparavant) pour le solde primaire de base.

15. **Les autorités sont conscientes que, pour atteindre les objectifs de recettes de 2013, elles devront assurer un recouvrement plus efficace de la TVA et des recettes douanières.** Les autorités reconnaissent que les recettes provenant de la TVA et des taxes d'importation perçues au cours des deux premiers mois de 2013 ont été plutôt décevantes; toutefois, selon elles, cette contre-performance est due surtout à des facteurs temporaires (exonérations accordées en 2012 et suspendues depuis) et, par conséquent, s'inversera d'ici à la fin de l'année. En outre, la Direction générale des impôts et la Direction générale des douanes ont pris des mesures pour assurer un meilleur respect des obligations fiscales.

C. Réformes structurelles : les efforts doivent être poursuivis

16. **Le programme de réforme des autorités est axé sur la maîtrise des risques budgétaires, un meilleur recouvrement des recettes, l'amélioration de la gestion des finances publiques et la création d'un climat propice aux affaires, notamment par la régularisation des arriérés sur la dette intérieure.** Bien que plusieurs réformes structurelles importantes aient été appliquées depuis la dernière revue (MPEF, §14), le programme demeure exigeant.

17. **Les autorités ont la ferme volonté de régulariser les arriérés intérieurs et réduire la dette flottante accumulée en 2012.** Les services ont insisté sur l'importance de résoudre définitivement la question des arriérés et invité instamment les autorités à renforcer la gestion de trésorerie et le contrôle budgétaire afin d'éviter une nouvelle accumulation de dette flottante ou d'arriérés. À titre d'action préalable pour la troisième revue, les autorités ont adopté les grands

⁴ Ceci permettrait la relocation de la BAD de Tunis à Abidjan, ce qui aura des effets positifs considérables sur l'économie locale.

⁵ Face à l'opposition du secteur minier, le gouvernement a décidé de suspendre le recouvrement de la taxe sur les bénéficiaires exceptionnels de ce secteur dans le contexte de la mise en forme définitive du nouveau code.

principes d'une stratégie d'apurement des arriérés. Dans cet esprit, les paiements programmés en 2013 pour réduire les obligations en cours ont été doublés par rapport à l'objectif précédent (0,36 % du PIB au lieu de 0,18 % du PIB). Ce programme concernera les catégories d'obligations suivantes :

- **Arriérés envers les fournisseurs.** À la suite d'un premier audit réalisé fin 2012 pour les arriérés accumulés jusqu'à fin 2010, un deuxième audit s'est avéré nécessaire pour vérifier la validité des créances recensées. Cet audit supplémentaire est en cours et les résultats devraient en être connus fin août. Sur la base de ces résultats, le gouvernement décidera d'ici à la fin de 2013 du montant des arriérés à régler au comptant en 2013 et du redéploiement des arriérés restants sur les années à venir.
- **Arriérés de dette intérieurs⁶.** En raison des contraintes financières passées, le gouvernement a accumulé des impayés sur la dette intérieure; la stratégie susmentionnée d'apurement des arriérés explicitera les modalités de régularisation de cette dette.
- **Dette flottante.** Pour éviter une nouvelle accumulation d'arriérés, le gouvernement a l'intention de régler en 2013 la totalité de la dette flottante accumulée à fin 2012. Cependant, compte tenu des contraintes de trésorerie en 2013, cela entraînera une nouvelle accumulation décalée de dette flottante avec, à terme, un report en 2014 des sommes à payer fin 2013. Depuis 2013, le gouvernement alloue des ressources financières à la réduction de l'encours de la dette flottante, mais il estime qu'il pourrait avoir besoin de trois cycles budgétaires pour ramener la dette flottante à un minimum gérable (MPEF, §24).

18. **Le gouvernement est déterminé à maîtriser la masse salariale.** L'élaboration de la stratégie visant à maîtriser la masse salariale à moyen terme, qui a été retardée, devrait être achevée avec l'assistance technique du FMI d'ici fin novembre 2013. Cette stratégie visera à réduire progressivement la masse salariale en proportion des recettes fiscales, afin de respecter le critère de convergence de l'UEMOA (35 % des recettes fiscales), tout en tenant compte des besoins en personnel des secteurs sociaux prioritaires et des promesses salariales faites par le régime précédent ainsi que des conclusions du forum social tripartite de 2012–13. Entre-temps, malgré les revendications des syndicats qui exigent une hausse des salaires de la fonction publique, le gouvernement est déterminé à respecter l'enveloppe allouée à la masse salariale dans le budget 2013.

19. **La réforme des entreprises publiques avance lentement et doit être accélérée.** Le gouvernement a réaffirmé son intention de restructurer les entreprises du secteur public. Les études diagnostiques des banques publiques devraient être achevées d'ici à fin septembre 2013. Des études sont en cours sur les options envisageables pour restructurer les entreprises publiques non financières, et leurs résultats sont attendus pour juin 2014. Les services ont encouragé les autorités à accélérer ce processus afin de limiter les risques pour les finances publiques.

20. **Les efforts déployés pour assurer la viabilité financière du secteur de l'électricité doivent être poursuivis.** Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la situation financière de

⁶ Aucun arriéré n'est à signaler pour les bons et les effets du Trésor.

ce secteur (voir MPEF, §14 & §27), mais il convient d'aller plus loin, en particulier en réduisant progressivement les subventions qui subsistent. Le gouvernement prévoit d'adopter le code de l'électricité au troisième trimestre de 2013 pour faciliter le recouvrement des factures d'électricité et les poursuites en cas de fraude. La structure tarifaire sera réalisée en 2014 de manière à éviter tout biais régressif et le besoin de recourir éventuellement à d'autres mesures pour produire des recettes sera examiné à la lumière de l'évolution de la situation financière du secteur. Enfin, le gouvernement pense que les investissements réalisés dans les centrales hydroélectriques et les usines à gaz ainsi que dans le réseau de distribution contribueront grandement à réduire le coût de la production d'électricité.

21. Les efforts déployés pour accroître les recettes intérieures seront intensifiés. Le gouvernement adoptera une stratégie de réforme de la TVA à l'automne 2013 et commencera à l'appliquer avec la loi de finances de 2014. Elle sera centrée sur la simplification des exonérations, conformément aux recommandations du Département des finances publiques du FMI (FAD). Les autres réformes visant à mobiliser davantage de recettes consistent à élargir le champ d'activité du bureau des gros contribuables et à créer un bureau des contribuables moyens, à mettre en place un guichet unique pour le commerce international ainsi qu'à créer des cellules anti-fraude et à renforcer les audits post-dédouanement.

22. Les réformes prévues pour améliorer la gestion des finances publiques avancent de façon satisfaisante. L'adoption du projet de loi organique relatif à la transparence budgétaire et de la loi-cadre sur les finances publiques, transposant la directive de l'UEMOA, est prévue pour juillet 2013. Le cadre de dépenses à moyen terme servira de base à la préparation de la loi de finances 2014 et sera annexé à la documentation budgétaire pour 2014. En outre, un plan consolidé d'engagements et de passation de marchés sera préparé pour lisser l'exécution du budget en 2014 et faciliter la gestion de trésorerie.

23. Il est prévu que les réformes visant à renforcer la confiance du secteur privé soient poursuivies. Au début de 2013, le gouvernement a adopté un plan d'action pour améliorer le climat des affaires. Ce plan prévoit, entre autres mesures, la création d'un tribunal de commerce et un guichet unique pour l'enregistrement en 48 heures des nouvelles entreprises; il réduit aussi sensiblement les frais et taxes d'enregistrement des nouvelles entreprises. Dans la période à venir, le gouvernement va simplifier les procédures de dédouanement en créant, en particulier, un guichet unique pour le commerce international, et il va réduire divers droits au Port d'Abidjan. Il a aussi l'intention de faire adopter un projet de loi sur la concurrence d'ici à fin juin 2013. Le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre intégralement le cadre juridique de la passation de marchés publics et à surveiller soigneusement la part de chaque soumissionnaire retenu dans le total des marchés publics⁷.

⁷ À l'heure actuelle, les contrats attribués par mise en concurrence ne représentent que 61 % de la valeur des contrats passés avec l'État. Le gouvernement présentera chaque trimestre au Conseil des ministres un rapport sur l'attribution des marchés publics. Il a l'intention de lancer un appel d'offres concurrentiel pour octroyer les futurs droits d'exploration dans le secteur des hydrocarbures.

D. Dette extérieure

24. **L'allègement de dette considérable que le pays a obtenu après avoir atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE a ouvert la voie à de nouveaux emprunts pour aider à financer le programme d'investissements publics du gouvernement.** Les autorités restent déterminées à préserver la viabilité de la dette et entendent recourir essentiellement aux dons et aux prêts concessionnels pour répondre à leurs besoins de financement. Des accords de location d'avion aux conditions de marché et garantis par l'État en faveur de la nouvelle compagnie aérienne Air Côte d'Ivoire pour une valeur totale de USD 10.3 million, se sont avérés non conformes au critère continu du programme d'un plafond zéro pour les nouveaux emprunts non concessionnels⁸. À la fin de 2012, un prêt élevé (500 millions de dollars) a été négocié avec l'*Export Import Bank of China* pour financer la construction du barrage hydroélectrique de Soubré, qui fournira un surcroît nécessaire d'énergie à faible coût et soutiendra ainsi la croissance. L'étude de faisabilité de ce projet a aussi montré qu'il serait économiquement très rentable. Immédiatement avant la signature du prêt, celui-ci est devenu non concessionnel, selon la définition retenue dans les programmes appuyés par le FMI, en raison de la modification annuelle à la mi-décembre du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la concessionnalité des prêts⁹. Ce prêt n'est pas encore entré en vigueur, mais dans cette perspective, les autorités demandent que le plafond inscrit dans le programme pour les nouveaux prêts non concessionnels soit relevé du montant de ce prêt. En outre, compte tenu du volume limité de ressources concessionnelles disponibles auprès des bailleurs de fonds¹⁰, les autorités souhaitent obtenir un relèvement supplémentaire de 200 millions de dollars du plafond inscrit actuellement dans le programme pour les emprunts non concessionnels en 2013 afin qu'elles puissent emprunter pour financer les projets hautement prioritaires pour lesquels il leur est impossible d'obtenir des prêts assortis d'un élément don de 35 %. Les autorités demandent aussi que l'utilisation des prêts non concessionnels respectant le plafond du programme soit élargie aux projets dans le secteur des transports (en plus de ceux des secteurs de l'énergie et des infrastructures), car l'expérience montre qu'il est difficile de trouver des ressources suffisantes à des conditions concessionnelles pour financer les projets prioritaires dans ce secteur; ces projets qui devraient être économiquement très rentables et contribuer à desserrer les goulets d'étranglement

⁸ Ces accords de location d'avion garantis par l'État sont considérés comme de la dette extérieure au sens du programme. Voir la définition de la dette extérieure dans les « Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements », décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), modifiée par la décision n° 14416-(09/91) du 31 août 2009.

⁹ Avant la modification du taux d'actualisation, l'élément de libéralité du prêt était de 35,58 %, c'est-à-dire supérieur au taux de 35 % requis, puis il est descendu à 33,35 %.

¹⁰ En partie à cause de la révision à la baisse du taux d'actualisation utilisé pour calculer l'élément don.

structurels qui entravent l'appareil productif, feraient partie intégrante de la stratégie de croissance des autorités.

25. **Les services ont insisté sur la nécessité d'éviter une augmentation trop rapide et trop prononcée de la dette publique qui en compromettrait la viabilité et engendrerait des paiements pour en assurer le service qui grèveraient le budget de façon excessive.** Les autorités ont reconnu que la prudence restait de mise dans la gestion de la dette et ont fait valoir les efforts qui sont déployés en 2013, avec l'assistance technique du FMI, pour améliorer la gestion de la dette (voir ci-dessous et MPEF, §28–30) ainsi que leur intention de donner la priorité aux sources de financement concessionnelles. À cet égard, elles ont indiqué que pour deux nouveaux grands projets hautement prioritaires, à savoir l'agrandissement du Port d'Abidjan ainsi que la remise en état et le développement du réseau de distribution d'électricité, elles recherchaient activement des financements concessionnels. Les services ont effectué une analyse de viabilité de la dette qui tient compte du financement du projet de Soubré, du relèvement supplémentaire proposé du plafond inscrit dans le programme pour les emprunts non concessionnels en 2013–14 ainsi que des effets du financement futur du projet portuaire et du développement du réseau électrique (annexe II). Cette analyse révèle que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire (modéré) ne changerait pas, mais elle fait aussi apparaître les tensions que le service de la dette pourrait engendrer pour les finances publiques en cas de chocs négatifs prononcés.

26. **Les autorités élaborent des réformes pour renforcer la gestion de la dette.** Compte tenu de l'ampleur du programme d'investissements publics, le gouvernement a l'intention d'adopter d'ici à fin septembre 2013 une stratégie à moyen terme ayant pour objectif de préserver la viabilité de la dette; cette stratégie sera annexée au budget 2014. Pour mieux en soutenir l'application, le gouvernement a l'intention de réorganiser, avec l'assistance technique du FMI, la structure fonctionnelle de l'unité chargée de la gestion de la dette (salle des marchés, suivi de marché, service post-marché). Les autorités sont aussi conscientes des risques que posent les projets d'investissement financés par voie de partenariats public-privé. Elles sont en train de se doter des capacités nécessaires pour évaluer et suivre ces partenariats sous cet angle et ont demandé à cette fin une assistance technique au Département des finances publiques du FMI.

27. **Les deux accords de location d'avions mentionnés au paragraphe 24 mettent en jeu des sommes suffisamment modestes qu'ils n'ont pas d'incidence sensible sur l'évaluation des résultats du programme ou sur la viabilité de la dette.** Ceci dit, le gouvernement entend limiter l'utilisation des garanties de l'État et consultera à l'avenir les services du FMI sur d'éventuelles garanties de l'État, y compris les conventions de bail, ainsi que sur les conditions des prêts ou baux faisant l'objet de garanties, avant de les souscrire. Plus généralement, le Ministre des finances

veillera à ce que la Direction de la dette publique intervienne avant que ne soient accordées des garanties pour les emprunts extérieurs.

SUIVI, FINANCEMENT ET RISQUES DU PROGRAMME

28. **Les autorités demandent que les modifications suivantes soient apportées aux critères de performance du programme :** i) modification du critère de performance budgétaire de manière à ce qu'il porte non plus sur le solde global mais sur le solde primaire de base, à compter des objectifs pour fin juin 2013; cela permettrait de se concentrer sur la capacité du pays de générer des ressources intérieures pour assurer le service de la dette; ii) modification de la définition de la dette extérieure pour le plafonnement des emprunts non concessionnels de manière à exclure les emprunts libellés en francs CFA; de cette manière, la définition de la dette extérieure au sens du programme serait alignée sur celle qui est utilisée dans les autres programmes appuyés par le FMI dans l'UEMOA et la CEMAC; iii) relèvement jusqu'à 800 millions de dollars du plafond des nouveaux emprunts non concessionnels en 2013, de manière à permettre un emprunt pour financer le barrage de Soubré (500 millions de dollars) et d'autres emprunts de montants limités (plafond porté de 100 à 300 millions de dollars) pour financer les projets hautement prioritaires; iv) modification du critère de réalisation budgétaire pour fin juin 2013 pour tenir compte des révisions apportées au programme budgétaire; et v) fixation de critères de performance pour fin décembre 2013.

29. **Les services soutiennent ces changements et modifications des critères de performance quantitatifs relatifs au solde budgétaire, au financement intérieur net et aux emprunts extérieurs non concessionnels pour fin juin 2013, ainsi qu'aux critères de performance quantitatifs proposés pour fin décembre 2013.** La définition des variables suivies est donnée dans le Protocole d'accord technique.

30. **Les repères structurels proposés sont indiqués au tableau 3 du MPEF.** Les nouveaux repères structurels, qui couvrent la période se terminant fin décembre 2013, concernent l'administration et la politique fiscales, la gestion des finances publiques, les secteurs de l'énergie et de la finance, et le climat des affaires.

31. **Les besoins de financement pour 2013 devraient être gérables.** Les besoins de financement devraient être satisfaits presque entièrement par un soutien extérieur des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Les possibilités de financement net sur le marché monétaire régional sont limitées compte tenu du montant élevé des remboursements à effectuer en décembre 2013. Pour faciliter ces remboursements et éviter des tensions sur le Trésor, le gouvernement a

l'intention d'échanger les titres existants contre des obligations à plus longues échéances et de préfinancer les montants nécessaires pour effectuer les remboursements au comptant.

32. **Les risques pesant sur la mise en œuvre du programme sont équilibrés.** Les principaux risques négatifs découlent de la possibilité que les investissements, en particulier les investissements étrangers, ne se matérialisent moins vite que prévu. Cette situation pourrait être causée par des troubles sociopolitiques, une aggravation de l'insécurité, un ralentissement des réformes, un changement de la conjoncture mondiale, en particulier dans la zone euro, entre autres facteurs. La croissance pourrait s'en trouver ralentie et les pressions sociales, accrues. En ce qui concerne les risques positifs, la croissance pourrait être plus forte qu'anticipé si les investissements directs étrangers sont plus élevés que prévu dans le programme (voir paragraphe 12), ce qui stimulerait la création d'emplois, ferait augmenter les recettes budgétaires et consoliderait la situation socioéconomique.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES

33. **Il a lieu de féliciter les autorités de la réussite de leur politique économique, qui a permis de relancer la croissance grâce à une augmentation massive de l'investissement public et à l'élimination totale des arriérés de dette extérieure.** L'activité économique s'est redressée rapidement après la récession consécutive à la crise, l'inflation a diminué et la situation des finances publiques s'est améliorée. La mise en œuvre du programme quantitatif avance de façon satisfaisante; tous les critères de réalisation sauf un et tous les objectifs indicatifs sauf un avaient été respectés fin décembre 2012. Les relations avec les créanciers étrangers sont complètement régularisées depuis novembre 2012.

34. **La mise en œuvre du programme de réformes structurelles a avancé de façon inégale.** D'importantes réformes ont été menées à bien pour réduire les subventions énergétiques, améliorer les incitations dans le secteur du cacao et renforcer le climat des affaires. En même temps, seule la moitié des seize repères structurels inscrits dans le programme pour la troisième revue ont été respectés et l'observation de la plupart des repères fixés précédemment dans le programme pour juin 2013 a été repoussée à une date ultérieure en 2013. Les services invitent instamment les autorités à respecter les nouvelles échéances fixées pour l'application des réformes structurelles différées, qui ont été reprogrammées en tenant compte des contraintes dues au manque de capacités d'exécution et des besoins d'assistance technique.

35. **Les perspectives macroéconomiques sont positives.** Une augmentation continue de l'investissement public entretiendrait la dynamique de croissance forte en 2013 et au-delà. Si les

pouvoirs publics continuent de mener leur politique avec discipline, la situation des finances publiques devrait continuer à s'améliorer et l'inflation devrait rester modérée. Le léger creusement du déficit extérieur courant, qui s'explique essentiellement par l'accroissement continu des importations liées aux investissements, devrait, selon les projections, être financé par une hausse des entrées d'IDE.

36. **Pour préserver la dynamique de la croissance, il est nécessaire d'assurer une participation accrue du secteur privé à la vie économique.** Les services encouragent les autorités à continuer de donner la priorité aux réformes structurelles axées sur l'amélioration du climat des affaires afin de promouvoir le développement du secteur privé. Ils saluent la ferme volonté des autorités de régulariser les arriérés intérieurs lorsque l'audit en cours sera terminé et de réformer le secteur financier.

37. **Les efforts déployés pour améliorer la gestion des finances publiques et accroître les recettes intérieures doivent être intensifiés.** La finalisation du CDMT global, ainsi que l'adoption prévue des projets de lois organiques sur la transparence budgétaire et de la loi-cadre sur les finances publiques, constituent des mesures importantes. Une amélioration du rendement de la TVA grâce à une limitation des exonérations, la modernisation du système de remboursement et la réorganisation de l'administration fiscale sont autant d'éléments qui amélioreraient l'efficacité et le recouvrement des recettes.

38. **Les autorités doivent s'attacher à préserver la viabilité de la dette obtenue au prix de tant d'efforts suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.** L'allègement de dette obtenu à la suite de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE ouvre de nouvelles possibilités d'emprunts pour aider à financer la stratégie de croissance des autorités fondée sur l'investissement. Il importe donc d'éviter toute augmentation trop rapide de la dette publique et du service de la dette, ainsi que, dans le même ordre d'idée, l'accumulation de nouveaux emprunts non concessionnels qui risqueraient de grever excessivement le budget et d'empêcher la réalisation de dépenses prioritaires. Les services saluent donc les mesures que prennent actuellement les autorités pour renforcer la gestion de la dette et recourir essentiellement aux dons et aux prêts concessionnels pour financer leur programme d'investissement public.

39. **Les services appuient la demande des autorités pour qu'une dérogation soit accordée pour la non observation du critère continu de performance portant sur les nouveaux emprunts non concessionnels, des modifications soient apportées aux critères de performance pour fin juin 2013 ainsi que les critères de performance proposés pour fin décembre 2013.** Ils recommandent la conclusion de la troisième revue ainsi que le décaissement d'un montant équivalent à 48,78 millions de DTS au titre de l'accord FEC.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18

	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national										
PIB à prix constants	-4.7	8.6	9.8	8.0	8.0	8.0	8.1	7.8	7.5	7.0
Déflateur du PIB	5.0	1.2	1.3	2.2	3.2	2.7	2.7	2.2	2.3	2.1
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	4.9	2.0	1.3	2.5	3.1	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Indice du prix à la consommation (fin de période)	1.9	1.5	3.4	2.5	1.9	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Secteur extérieur (base FCFA)										
Exportations, f.o.b., à prix courants	5.3	-0.9	3.4	11.5	1.3	8.5	5.9	8.8	8.8	8.9
Importations, f.o.b., à prix courants	-20.4	34.8	54.1	16.3	6.2	8.4	8.3	9.6	9.1	8.9
Volume des exportations	-2.0	-1.3	4.1	9.6	5.3	7.9	9.9	11.2	10.3	10.2
Volume des importations	-14.5	25.5	48.3	14.2	10.2	11.1	9.9	10.6	8.8	8.4
Termes de l'échange (détérioration -)	15.4	-6.6	-4.4	-0.1	-0.2	3.0	-2.3	-1.3	-1.6	-1.6
Taux de change nominal effectif	0.5
Taux de change réel effectif (dépréciation -) ^{1/}	1.9	...	-4.1
Opérations du gouvernement central										
Recettes totales et dons	-22.8	48.0	51.9	17.0	14.1	15.3	13.9	10.4	10.3	9.3
Dépenses totales	-11.6	39.9	38.3	9.6	12.8	14.0	13.7	9.8	9.6	8.7
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Monnaie et crédit										
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	12.5	20.4	4.4	12.5	16.2	12.0	10.6	10.0	9.8	9.1
Avoir extérieurs nets	9.8	10.0	-5.4	5.5	8.1	5.2	2.8	3.0	2.5	2.6
Avoir intérieurs nets	2.7	10.4	9.8	7.0	8.0	6.8	7.8	7.0	7.3	6.6
<i>dont</i> : public	1.6	4.3	5.5	1.8	2.1	1.5	0.0	0.3	0.7	0.6
<i>dont</i> : privé	2.3	6.0	3.9	5.2	5.9	5.3	5.4	6.8	6.6	5.9
Vitesse de circulation de la monnaie	2.4	2.2	2.6	2.2	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Opérations du gouvernement central ^{2/}										
Recettes totales et dons	20.3	20.5	20.8	21.7	21.3	22.2	22.9	23.0	23.1	23.1
Recettes totales	19.9	20.0	20.2	19.9	19.7	20.5	21.2	21.5	21.7	21.9
Dépenses totales	25.9	24.8	24.2	24.6	24.5	25.3	26.0	25.9	25.9	25.8
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-5.7	-4.3	-3.4	-2.9	-3.2	-3.1	-3.1	-3.0	-2.8	-2.7
Solde primaire de base ^{3/}	-2.9	-1.9	-1.4	0.2	-0.3	0.0	0.6	0.7	0.9	1.0
Investissement brut										
Gouvernement central	2.5	5.4	4.9	7.5	7.9	8.2	9.0	8.8	8.6	8.6
Secteur non gouvernemental	5.7	7.1	8.8	8.1	9.9	10.3	10.3	11.2	11.8	12.3
Epargne intérieure brute										
Gouvernement central	28.0	15.3	18.4	16.7	20.0	20.7	20.6	21.1	21.6	21.8
Secteur non gouvernemental	-0.9	1.8	2.0	3.6	3.7	4.2	5.0	5.2	5.2	5.4
Epargne nationale brute										
Gouvernement central	28.9	13.5	16.3	13.1	16.3	16.5	15.5	16.0	16.4	16.4
Secteur non gouvernemental	21.1	9.3	12.4	12.1	14.9	15.9	15.8	16.3	16.4	16.6
Gouvernement central	-1.7	1.0	1.5	4.6	4.6	5.1	5.9	5.9	5.8	5.9
Secteur non gouvernemental	22.9	8.3	10.9	7.5	10.3	10.7	9.9	10.5	10.6	10.8
Secteur extérieur										
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	12.9	-3.2	-1.3	-3.4	-2.9	-2.6	-3.6	-3.8	-4.0	-4.2
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	12.9	-3.5	-1.9	-5.1	-4.2	-4.1	-4.9	-5.0	-5.1	-5.2
Solde global	1.0	0.4	-0.5	1.3	1.7	0.7	0.6	1.1	0.9	1.1
Dettes publiques totales	71.2	49.5	45.6	45.7	43.2	41.2	39.7	38.6	37.6	36.5
Dettes publiques extérieures	55.1	34.3	30.8	32.0	29.9	28.7	27.7	26.8	26.0	25.0
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FCFA)	364	245	245	249	259	365	396	420	480	513
En pourcentage des exportations de biens et services	5.7	3.8	3.6	3.5	3.7	4.7	4.8	4.7	4.9	4.8
En pourcentage des recettes de l'Etat	22.1	9.8	9.7	9.1	9.4	11.5	10.8	10.4	10.7	10.4
Pour mémoire:										
Arriérés sur la dette publique extérieure (pourcent du PIB)	1.7	0.4	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal (milliards de FCFA)	11,360	12,460	12,600	13,765	14,035	15,531	17,182	18,908	20,757	22,647
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne annuelle)	471	518	510	505	508	497
PIB aux prix du marché (milliards US\$)	24.1	24.1	24.7	26.0	28.4	31.2	34.3	37.5	40.8	46
Population (million)	22.7	23.4	23.4	24.1	24.1	24.8	25.5	26.3	27.1	27.9
Croissance de la population (pourcent)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	501	533	539	572	583	626	673	719	766	812
PIB nominal par habitant (US\$)	1,062	1,029	1,057	1,080	1,181	1,259	1,343	1,424	1,507	1,633
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	-7.7	5.6	6.8	5.0	5.0	5.0	5.1	4.8	4.5	4.0
Taux de pauvreté (pourcent) ^{3/}	48.9

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Sur la base des variations enregistrées en fin de période au niveau des prix à la consommation et du taux de change nominal effectif.^{2/} Les ratios de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.^{3/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Balance des paiements, 2011-15

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2011	2012		2013		2014	2015
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	
Balance commerciale	2,744.6	1,449.3	1,285.8	1,403.5	1,071.2	1,164.6	1,099.2
Exportations, f.o.b.	5,806.9	5,927.4	6,006.0	6,611.5	6,084.9	6,599.3	6,986.9
<i>dont</i> : cacao	1,969.4	1,638.4	1,571.4	1,749.7	1,523.6	1,682.4	1,622.4
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1,740.4	1,493.7	1,772.5	1,696.5	1,851.7	2,259.7	2,192.3
Importations, f.o.b.	-3,062.3	-4,478.2	-4,720.2	-5,208.0	-5,013.7	-5,434.7	-5,887.7
<i>dont</i> : pétrole brut	-826.8	-1,754.4	-1,482.0	-1,878.3	-1,483.0	-1,503.8	-1,526.2
Services (net)	-994.2	-1,613.9	-1,205.6	-1,799.8	-1,306.6	-1,398.5	-1,508.8
Recettes	855.5	548.8	1,011.0	612.2	1,127.8	1,253.9	1,393.7
Revenu des facteurs	109.8	98.3	111.4	108.6	124.1	138.7	155.0
Autres services	745.7	450.5	899.6	503.5	1,003.7	1,115.2	1,238.7
Paiements	-1,849.7	-2,162.6	-2,216.6	-2,412.0	-2,434.4	-2,652.3	-2,902.4
Revenu des facteurs	-607.0	-615.4	-620.8	-661.4	-667.2	-717.1	-772.6
<i>dont</i> : intérêts dus par l'Etat	-129.7	-154.2	-153.4	-106.1	-99.6	-118.1	-135.1
Autres services	-1,242.7	-1,547.2	-1,595.8	-1,750.6	-1,767.2	-1,935.2	-2,129.9
Transferts (net)	-281.1	-228.6	-244.2	-74.6	-169.5	-174.0	-206.4
Privés	-289.2	-272.2	-322.8	-300.7	-359.6	-397.9	-440.2
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	1,469.3	-393.2	-164.0	-470.9	-404.9	-407.8	-616.0
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	1,461.2	-436.8	-242.6	-697.0	-595.0	-631.7	-849.7
Compte de capital	-1,353.5	437.2	102.0	648.3	639.8	520.7	716.1
Engagements officiels à moyen et long term (net)	26.4	-244.6	-253.3	159.6	154.0	135.4	283.2
Prêts projets	30.6	70.4	54.0	302.7	313.4	379.1	515.1
Autres engagements bilatéraux et multilatéraux (prêt FAD)	229.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Stock d'allègement de dette au point d'achèvement PPTE	-607.0	-615.4	-620.8	-661.4	-667.2	-717.1	-772.6
Amortissements dus du gouvernement central	-233.8	-315.0	-316.2	-143.1	-159.4	-243.7	-232.0
Dette annulée au point d'achèvement PPTE	-2,516.7
Investissements directs étrangers	127.8	330.4	231.2	429.6	416.2	461.9	508.1
Autres capitaux privés	-1,507.6	351.3	124.1	59.1	69.6	-76.6	-75.2
Titres du gouvernement cédés aux banques de l'UEMOA	49.9	222.9	60.5	121.4	151.2	160.0	170.0
Autres	-1,428.8	290.6	225.8	102.8	83.5	-93.5	-86.5
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	115.8	44.0	-62.0	177.4	234.9	112.8	100.1
Financement	-115.8	-625.7	62.0	-335.7	-398.7	-299.3	-180.3
Réserves officielles nettes (augmentation -)	-292.2	-471.4	347.6	-312.9	-398.7	-299.3	-180.3
Compte des opérations	-402.9	-466.0	259.9	-312.9	-398.7	-295.9	-151.8
FMI (net)	110.7	-5.5	87.7	0.0	0.0	-3.4	-28.5
Décaissements	121.6	0.0	102.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements ^{1/}	-10.9	-5.5	-14.4	0.0	0.0	-3.4	-28.5
Banques commerciales (net)	-119.3	0.0	-91.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette obtenu	248.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette sur arriérés extérieurs (principal et intérêts)	47.1	-154.3	-194.1	-22.7	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	581.7	0.0	158.3	163.8	186.4	80.2
Financement possible 2011-14 (n/c FMI)	536.5	0.0	83.2	88.7	0.0	0.0	0.0
Dons programme et prêts	36.1	0.0	79.8	88.7	0.0	0.0	0.0
BM - don	0.0	0.0	25.0	25.0	0.0	0.0	0.0
BAD - don	0.0	0.0	15.4	24.3	0.0	0.0	0.0
UE - don	36.1	0.0	39.4	39.4	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette	500.4	0.0	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel	45.2	0.0	75.1	75.1	186.4	80.2	80.2
<i>dont</i> : FMI-FEC	45.2	0.0	75.1	75.1	61.2	0.0	0.0
Pour mémoire:							
Solde global (pourcentage du PIB)	1.0	0.4	-0.5	1.3	1.7	0.7	0.6
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public) (% du PIB)	12.9	-3.2	-1.3	-3.4	-2.9	-2.6	-3.6
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public) (% du PIB)	12.9	-3.5	-1.9	-5.1	-4.2	-4.1	-4.9
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	24.2	11.6	10.2	10.2	7.5	7.5	6.4
Exportations de cacao (milliers de tonnes)	1,374	1,281	1,298	1,317	1,334	1,372	1,410
Prix à l'exportation du cacao, f.o.b. (FCFA/kg)	1,331	1,174	1,105	1,200	1,069	1,173	1,100
Réserves officielles brutes (millions dollars E.U.)	4,205	4,726	3,378	5,215	4,298	4,858	5,127
(mois d'importation de biens et services)	5.5	4.9	3.3	4.8	3.8	3.9	3.8
Arriérés impayés (fin de période)	197	54	3	30	0	0	0
PIB nominal	11,360	12,460	12,600	13,765	14,035	15,531	17,182
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne de la période)	471	518	510

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Y compris l'annulation de dette du FMI suite au point d'achèvement PPTE.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'État, 2011–15

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2011 ^{1/}	2012		2013		2014	2015
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	
Recettes totales et dons	1,725.9	2,553.9	2,621.4	2,988.5	2,992.0	3,448.7	3,929.1
Recettes totales	1,693.0	2,492.2	2,540.2	2,742.4	2,764.5	3,183.4	3,649.5
Recettes fiscales	1,493.2	2,159.9	2,213.0	2,409.6	2,391.4	2,810.6	3,210.4
Impôts directs	507.9	697.1	720.4	692.3	693.6	821.7	977.0
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	154.9	202.7	213.5	140.2	126.4	189.5	227.4
Impôts indirects	985.3	1,462.8	1,492.5	1,717.3	1,697.8	1,988.9	2,233.5
Recettes non fiscales	199.8	332.3	327.2	332.8	373.1	372.7	439.1
Cotisations au titre de la sécurité sociale	130.9	228.9	235.9	269.8	286.7	295.5	342.1
Autres	68.9	103.4	91.3	63.0	86.5	77.2	97.0
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	12.0	12.0	0.0	12.6	24.6	36.9	44.3
Dons	32.9	61.7	81.2	246.1	227.5	265.3	279.6
Projets	21.9	51.7	51.5	147.7	122.3	134.1	148.4
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	11.0	10.0	29.7	98.4	105.2	131.2	131.2
Dépenses totales	2,208.7	3,090.3	3,054.0	3,387.2	3,445.4	3,928.0	4,464.9
Dépenses courantes	1,923.9	2,424.3	2,436.0	2,355.3	2,343.9	2,651.1	2,917.3
Salaires et traitements	719.7	940.4	934.6	1,038.9	1,038.9	1,164.8	1,271.8
Prestations de sécurité sociale	181.8	232.3	229.2	232.6	235.6	279.6	309.3
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	314.6	410.9	410.6	328.7	286.0	357.2	395.2
<i>dont</i> : Subvention d'électricité	104.5	136.3	137.1	64.0	45.9	50.0	50.0
Autres dépenses courantes	413.1	541.7	572.1	534.8	546.8	621.2	687.3
<i>dont</i> : dommages au titre des déchets toxiques	0.0	5.0	5.0	5.0	5.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	75.4	64.0	56.5	7.6	40.4	0.0	0.0
Intérêts dus	219.3	235.0	233.0	212.7	196.2	228.3	253.8
Dettes intérieure	89.6	80.8	79.6	106.7	96.6	110.2	118.7
Dettes extérieure	129.7	154.2	153.4	106.1	99.6	118.1	135.1
Dépenses d'investissement	285.7	667.5	615.8	1,031.9	1,103.1	1,276.9	1,547.7
Financées sur ressources intérieures	237.2	545.4	510.3	581.5	667.4	763.7	884.2
Financées sur ressources extérieures	48.5	122.1	105.5	450.4	435.7	513.2	663.5
Prêts nets	-0.9	-1.5	2.3	0.0	-1.7	0.0	0.0
Solde primaire de base 2/	-248.0	-235.9	-170.4	23.3	-44.0	-3.2	101.8
Solde global, y/c dons	-482.9	-536.4	-432.7	-398.7	-453.4	-479.3	-535.8
Solde global, n/c dons	-515.7	-598.1	-513.9	-644.8	-680.9	-744.6	-815.4
Variation des arriérés intérieurs et flottant (n/c sur service de la dette)	-25.7	-25.0	95.4	-25.0	-50.0	-50.0	-40.0
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	26.5	-25.2	-65.0	-19.4	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-70.4	-25.2	-65.0	-19.4	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	96.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-482.1	-586.6	-402.3	-443.1	-503.4	-529.3	-575.8

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.^{2/} Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2011-15 (suite et fin)

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2011 ^{1/}	2012		2013		2014	2015
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	
Financement	482.1	586.6	402.3	443.1	503.4	529.3	575.8
Financement intérieur	-6.9	155.6	156.6	7.2	34.3	47.5	42.4
Financement bancaire (net)	-1.9	183.7	192.0	0.6	33.7	-2.5	-17.6
Utilisation nette des ressources du Fonds ^{2/}	110.7	45.6	87.7	0.0	0.0	-3.4	-28.5
Banque centrale (net)	-95.6	-31.3	23.6	-49.1	-49.1	-49.1	-49.1
Autres banques locales (net)	-17.1	169.4	80.7	49.6	82.8	50.0	60.0
Financement non bancaire (net)	-4.9	-28.1	-35.4	6.6	0.6	50.0	60.0
Financement extérieur	489.0	-150.7	245.7	277.6	305.2	295.4	453.2
Consolidation (titres)	34.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	30.6	70.4	54.0	302.7	313.4	379.1	515.1
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA (en FCFA) ^{3/}	49.9	222.9	60.5	121.4	151.2	160.0	170.0
Amortissement dû	-233.8	-315.0	-316.2	-143.1	-159.4	-243.7	-232.0
Dette annulée au point d'achèvement PPTE ^{3/}	-2,516.7
Variations des arriérés extérieurs (principal)	20.6	-129.1	-129.1	-3.4	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-158.9	-130.4	-130.4	-3.4	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	179.5	1.3	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette et appui budgétaire	621.7	...	3,093.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement du stock la dette au point d'achèvement PPTE ^{3/}	2,525.6
Bilatéraux officiels, y/c Club de Paris	478.2	...	113.8
BEI	2.0	...	0.0
BM - appui budgétaire	71.5	...	0.0
BAD - appui budgétaire	70.0	...	0.0
UE - appui budgétaire	31.0
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	581.7	0.0	158.3	163.8	186.4	80.2
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	...	536.5	...	83.2	88.7	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts	...	36.1	...	79.8	88.7	0.0	...
BM - don	...	0.0	...	25.0	25.0	0.0	...
BAD - don	...	0.0	...	15.4	24.3	0.0	...
UE - don	...	36.1	...	39.4	39.4	0.0	...
Allègement de dette	...	500.4	...	3.4	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel:	...	45.2	...	75.1	75.1	186.4	80.2
dont: FMI-FEC	...	45.2	...	75.1	75.1	61.2	0.0
Pour mémoire:							
PIB nominal	8,520	12,460	12,600	13,765	14,035	15,531	17,182
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-25.7	-25.0	95.4	-25.0	-50.0	-50.0	-40.0
Dette extérieure	6,264	4,269	3,885	4,409	4,198	4,455	4,757
dont: arriérés	197	54	3	30	0	1	0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	843.4	980.0	980.0	1,152.8	1,152.8	1,313.7	...

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.^{2/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

En 2012, y compris la dette annulée par le FMI suite au point d'achèvement PPTE.

^{3/} Le service de la dette et l'annulation reflètent l'impact de l'allègement de la dette au point d'achèvement PPTE à fin-juin 2012.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'État, 2011-15

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2011 ^{1/}	2012		2013		2014	2015
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	
Recettes totales et dons	20.3	20.5	20.8	21.7	21.3	22.2	22.9
Recettes totales	19.9	20.0	20.2	19.9	19.7	20.5	21.2
Recettes fiscales	17.5	17.3	17.6	17.5	17.0	18.1	18.7
Impôts directs	6.0	5.6	5.7	5.0	4.9	5.3	5.7
<i>dont:</i> taxes sur bénéfices pétroliers	1.8	1.6	1.7	1.0	0.9	1.2	1.3
Impôts indirects	11.6	11.7	11.8	12.5	12.1	12.9	13.0
Recettes non fiscales	2.3	2.7	2.6	2.4	2.7	2.4	2.6
Cotisations au titre de la sécurité sociale	1.5	1.8	1.9	2.0	2.0	1.9	2.0
Autres	0.8	0.8	0.7	0.5	0.6	0.5	0.6
<i>dont:</i> dividendes PETROCI	0.1	0.1	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3
Dons	0.4	0.5	0.6	1.8	1.6	1.7	1.6
Projets	0.3	0.4	0.4	1.1	0.9	0.9	0.9
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	0.1	0.1	0.2	0.7	0.7	0.8	0.8
Dépenses totales	25.9	24.8	24.2	24.6	24.5	25.3	26.0
Dépenses courantes	22.6	19.5	19.3	17.1	16.7	17.1	17.0
Salaires et traitements	8.4	7.5	7.4	7.5	7.4	7.5	7.4
Prestations de sécurité sociale	2.1	1.9	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	3.7	3.3	3.3	2.4	2.0	2.3	2.3
<i>dont:</i> Subvention d'électricité	1.2	1.1	1.1	0.5	0.3	0.3	0.3
Autres dépenses courantes	4.8	4.3	4.5	3.9	3.9	4.0	4.0
<i>dont:</i> dommages au titre des déchets toxiques	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	0.9	0.5	0.4	0.1	0.3	0.0	0.0
Intérêts dus	2.6	1.9	1.8	1.5	1.4	1.5	1.5
Dettes intérieure	1.1	0.6	0.6	0.8	0.7	0.7	0.7
Dettes extérieure	1.5	1.2	1.2	0.8	0.7	0.8	0.8
Dépenses d'investissement	3.4	5.4	4.9	7.5	7.9	8.2	9.0
Financées sur ressources intérieures	2.8	4.4	4.1	4.2	4.8	4.9	5.1
Financées sur ressources extérieures	0.6	1.0	0.8	3.3	3.1	3.3	3.9
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire de base ^{2/}	-2.9	-1.9	-1.4	0.2	-0.3	0.0	0.6
Solde global, y/c dons	-5.7	-4.3	-3.4	-2.9	-3.2	-3.0	-3.1
Solde global, n/c/ dons	-6.1	-4.8	-4.1	-4.7	-4.9	-4.8	-4.7
Variation des arriérés intérieurs (n/c/ service de la dette)	-0.3	-0.2	0.8	-0.2	-0.4	-0.3	-0.2
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	0.3	-0.2	-0.5	-0.1	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-0.8	-0.2	-0.5	-0.1	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-5.7	-4.7	-3.2	-3.2	-3.6	-3.4	-3.4

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} 2011, les chiffres couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.^{2/} Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'État, 2011–15 (suite et fin)

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2011 ^{1/}	2012		2013		2014	2015
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	
Financement	5.7	4.7	3.2	3.2	3.6	3.4	3.4
Financement intérieur	-0.1	1.2	1.2	0.1	0.2	0.3	0.2
Financement bancaire (net)	0.0	1.5	1.5	0.0	0.2	0.0	-0.1
Utilisation nette des ressources du Fonds ^{2/}	1.3	0.4	0.7	0.0	0.0	0.0	-0.2
Banque centrale (net)	-1.1	-0.3	0.2	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3
Autres banques locales (net)	-0.2	1.4	0.6	0.4	0.6	0.3	0.3
Financement non bancaire (net)	-0.1	-0.2	-0.3	0.0	0.0	0.3	0.3
Financement extérieur	5.7	-1.2	2.0	2.0	2.2	1.9	2.6
Consolidation (titres)	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	0.4	0.6	0.4	2.2	2.2	2.4	3.0
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA (en FCFA)	0.6	1.8	0.5	0.9	1.1	1.0	1.0
Amortissement dû	-2.7	-2.5	-2.5	-1.0	-1.1	-1.6	-1.4
Dette annulée au point d'achèvement PPTE ^{3/}	-20.0
Variations des arriérés extérieurs (principal)	0.2	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-1.9	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette et appui budgétaire	7.3	...	24.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement du stock la dette au point d'achèvement PPTE ^{3/}	20.0
Bilatéraux officiels, y/c Club de Paris	5.6	...	0.9
BEI	0.0	...	0.0
BM - appui budgétaire	0.8	...	0.0
BAD - appui budgétaire	0.8	...	0.0
UE - appui budgétaire	0.2
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	4.7	0.0	1.1	1.2	1.2	0.5
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	...	4.3	...	0.6	0.6	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts	...	0.3	...	0.6	0.6	0.0	...
BM - don	...	0.0	...	0.2	0.2	0.0	...
BAD - don	...	0.0	...	0.1	0.2
UE - don	...	0.3	...	0.3
Allègement de dette	...	4.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel	...	0.4	...	0.5	0.5	1.2	0.5
dont : FMI-FEC	...	0.4	...	0.5	0.5	0.4	0.0
Pour mémoire:							
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-0.3	-0.2	0.8	-0.2	-0.4	-0.3	-0.2
Dette extérieure	73.5	34.3	30.8	32.0	29.9	28.7	27.7
dont: arriérés	2.3	0.4	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	9.9	7.9	7.8	8.4	8.2	8.5	...

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.^{2/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

En 2012, y compris la dette annulée par le FMI suite au point d'achèvement PPTE.

^{3/} Le service de la dette et l'annulation reflètent l'impact de l'allègement de la dette au point d'achèvement PPTE à fin-juin 2012.

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Situation monétaire, 2011–15

	2011	2012		2013		2014	2015
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	
		(Milliards de francs CFA)					
Avoirs extérieurs nets	1,813.0	2,284.4	1,556.9	2,597.4	1,955.6	2,254.9	2,435.2
Banque centrale	1,644.1	2,115.5	1,296.5	2,428.5	1,695.2	1,994.5	2,174.8
Banques	168.9	168.9	260.4	168.9	260.4	260.4	260.4
Avoirs intérieurs nets	2,892.1	3,379.2	3,354.7	3,775.4	3,749.6	4,136.5	4,635.5
Crédits nets à l'État	874.1	1,077.6	1,132.2	1,181.4	1,236.0	1,322.4	1,322.6
Banque centrale	530.4	538.8	631.8	582.6	675.6	702.0	642.2
Banques	343.7	538.8	500.4	598.8	560.4	620.4	680.4
dont : obligations cautionnées	-7.6	-8.1	-7.1	-8.1	-7.1	-7.1	-7.1
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'économie	2,142.8	2,426.4	2,326.4	2,718.9	2,617.6	2,918.0	3,261.3
Crédits de campagnes	120.8	100.5	156.0	107.3	151.3	167.0	161.1
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	1,932.5	2,325.9	2,152.3	2,611.5	2,466.3	2,751.0	3,100.2
Autres postes (net) (avoirs = +)	-124.8	-124.8	-103.9	-124.8	-103.9	-103.9	51.7
Masse monétaire	4,705.1	5,663.6	4,911.6	6,372.8	5,705.2	6,391.4	7,070.7
Circulation fiduciaire hors banques	1,661.7	2,056.5	1,591.5	2,307.6	1,843.0	2,058.2	2,269.9
Dépôts	3,009.2	3,576.5	3,251.0	4,030.7	3,831.4	4,298.6	4,762.6
Autres dépôts	34.2	30.6	69.1	34.4	30.8	34.5	38.2
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:							
Vitesse de circulation de la monnaie	2.4	2.2	2.6	2.2	2.5	2.4	2.4
		(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	9.8	10.0	-5.4	5.5	8.1	5.2	2.8
Avoirs intérieurs nets	2.7	10.4	9.8	7.0	8.0	6.8	7.8
Crédits nets à l'État	1.6	4.3	5.5	1.8	2.1	1.5	0.0
Banque centrale	1.0	0.2	2.2	0.8	0.9	0.5	-0.9
Banques	0.6	4.1	3.3	1.1	1.2	1.1	0.9
Crédits à l'économie	2.3	6.0	3.9	5.2	5.9	5.3	5.4
Masse monétaire	12.5	20.4	4.4	12.5	16.2	12.0	10.6
		(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)					
Avoirs extérieurs nets	29.4	26.0	-14.1	13.7	25.6	15.3	8.0
Avoirs intérieurs nets	4.1	16.8	16.0	11.7	11.8	10.3	12.1
Crédits nets à l'État	8.3	23.3	29.5	9.6	9.2	7.0	0.0
Banque centrale	9.0	1.6	19.1	8.1	6.9	3.9	-8.5
Banques	7.2	56.8	45.6	11.1	12.0	10.7	9.7
Crédits à l'économie	4.8	13.2	8.6	12.1	12.5	11.5	11.8
Masse monétaire	12.5	20.4	4.4	12.5	16.2	12.0	10.6

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire: Besoins de financements extérieurs, 2011-15

(Milliards de francs CFA)

	2011	2012		2013		2014		2015
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	
Besoins de financement extérieur	-638.5	-735.5	-234.7	-589.3	-667.3	-789.4	-829.1	
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	1461.2	-387.2	-242.6	-437.1	-595.0	-631.7	-849.7	
Amortissement ^{1/}	-233.8	-298.4	-307.3	-341.0	-159.4	-243.7	-232.0	
Remboursements au FMI	-10.9	-5.5	-14.4	0.0	0.0	-3.4	-28.5	
Capitaux privés, net (y/c banques commerciales, investissements directs étrangers, erreurs et omissions)	-1499.1	395.9	263.8	398.0	485.8	385.3	432.9	
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts et principal) (+=accumulation)	47.1	-153.0	-194.1	-16.2	0.0	0.0	0.0	
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (-+=augmentation)	-402.9	-287.3	259.9	-192.9	-398.7	-295.9	-151.8	
Financement disponible	638.5	109.4	234.7	102.7	503.5	603.0	748.9	
Projets	30.6	78.7	54.0	80.2	313.4	379.1	515.1	
Programme	229.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Décaissements FMI	121.6	0.0	102.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Transferts officiels	8.1	30.8	78.6	22.5	190.1	223.9	233.7	
Allègement de dette obtenu	248.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Ecart de financement	0.0	-626.0	0.0	-486.6	-163.8	-186.4	-80.2	
Financement attendu			0.0	339.3	88.7	0.0	0.0	
BM - don			0.0	0.0	25.0	0.0	0.0	
BAD - don			0.0	0.0	24.3	0.0	0.0	
UEMOA - don			0.0	2.0	39.4	0.0	0.0	
UE - don			0.0	0.0				
Allègement de dette			0.0	337.3	0.0	0.0	0.0	
Ecart résiduel			0.0	149.3	75.1	186.4	80.2	
Possible FMI-FEC			0.0	75.1	75.1	61.2	0.0	

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} En 2012, le montant inclut l'allègement de la dette au point d'achèvement PPTE.

Tableau 6. Côte d'Ivoire: Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2007–12

	2007	2008	2009	2010	2011	Prel. 2012
	(Pourcentage, fin de période, sauf indication contraire)					
Adéquation de fonds propres						
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	9.5	9.3	10.2	12.5	9.8	9.4
% de banques plus que 10 pourcent	33.3	57.9	61.1	50.0	52.4	60.9
% des banques entre 6 et 10 pourcent	22.2	15.8	5.6	25.0	14.3	17.4
% des banques moins que 6 pourcent minimum	44.4	26.3	33.3	25.0	33.3	21.7
Fonds propres/total des actifs ^{1/}	6.0	5.9	6.0	6.8	5.4	5.6
Qualité des actifs						
Total des prêts bruts/total des actifs	61.1	72.7	69.8	66.9	56.7	57.8
Créances improductives						
Créances improductives/total prêts bruts	21.5	19.5	17.0	16.4	16.3	16.1
Créances improductives moins provisionnement/total prêts bruts	2.5	5.2	4.1	4.1	5.3	3.4
Taux de provisionnement	88.3	77.3	75.9	74.9	67.3	78.9
Gestion						
Frais de personnel/produit brut	20.9	19.5	20.8	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
Charges hors intérêts/produit brut	30.2	29.0	31.8	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
Résultat et rentabilité						
Produit net (milliards de francs CFA)	183.9	247.5	229.2	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
Rentabilité des actifs (Produit net/total des actifs)	0.3	-0.5	2.0	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
Rentabilité des fonds propres (Produit net/fonds propres)	3.1	-6.8	22.3	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
Marge d'intérêt	8.2	8.6	8.6	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs)	41.9	42.0	42.1	42.6	50.3	47.1
Actifs liquides/passifs à court terme	82.4	83.4	87.3	93.8	101.2	92.4
Total des prêts/dépôts de la clientèle	80.3	95.8	92.8	87.2	71.3	75.7
Actifs liquides/total des dépôts	55.0	55.4	55.9	55.6	63.2	61.6
Source: BCEAO.						
^{1/} Fonds propres nets combinés divisés par actifs combinés du secteur bancaire.						

Tableau 7. Côte d'Ivoire: Capacité de remboursement au FMI, 2011–22

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Projections											
Obligations basées sur crédit existant												
(Millions DTS)												
Principal	11.7	0.0	0.0	4.6	39.0	46.2	85.2	104.7	88.8	65.7	58.5	19.5
Commissions et intérêts) ^{1/}	0.1	0.0	0.0	0.1	1.3	1.2	1.0	0.8	0.5	0.3	0.2	0.1
Obligations basées sur crédit existant et nouveau^{2/}												
(Millions DTS)												
Principal	11.7	-	0.0	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3	55.3
Commissions et intérêts) ^{1/}	0.1	0.0	0.0	0.1	1.7	1.6	1.5	1.2	0.9	0.7	0.4	0.2
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau^{2/}												
Millions de DTS	11.8	0.0	0.0	4.7	40.7	47.8	86.7	110.8	114.1	102.1	94.7	55.5
Milliards de FCFA	8.8	0.0	0.0	3.6	31.3	36.9	67.0	85.6	88.2	78.9	73.2	42.9
Pourcentage des recettes totales	0.5	0.0	0.0	0.1	0.8	0.9	1.4	1.6	1.6	1.3	1.3	0.7
Pourcentage des exportations de biens et services	0.1	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	0.7	0.8	0.7	0.6	0.6	0.3
Pourcentage du service de la dette ^{3/}	2.4	0.0	0.0	1.0	7.9	8.8	14.0	16.7	16.0	14.6	33.8	14.6
Pourcentage du PIB	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2
Pourcentage de la quote-part	3.6	0.0	0.0	1.4	12.5	14.7	26.6	34.1	35.1	31.4	29.1	17.1
Encours des crédits du FMI												
Millions de DTS	399.4	512.3	609.8	686.5	647.5	601.3	516.1	406.5	293.3	191.9	97.6	42.3
Milliards de francs CFA	299.6	385.5	461.7	523.5	497.2	464.6	398.8	314.1	226.7	148.3	75.4	32.7
Pourcentage des recettes totales	17.4	14.7	15.4	15.2	12.7	10.7	8.3	6.0	4.0	2.4	1.3	0.5
Pourcentage des exportations de biens et services	4.6	5.6	6.5	6.8	6.0	5.2	4.1	2.9	1.9	1.1	0.6	0.2
Pourcentage du service de la dette	80.0	157.1	178.3	143.3	125.7	110.5	83.2	61.2	41.2	27.5	34.8	11.1
Pourcentage du PIB	2.6	3.1	3.3	3.4	2.9	2.5	1.9	1.4	0.9	0.6	0.3	0.1
Pourcentage de la quote-part	122.8	157.5	187.5	211.1	199.1	184.9	158.7	125.0	90.2	59.0	30.0	13.0
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)												
Décaissements	150.9	130.1	97.6	76.7	-39.0	-46.2	-85.2	-109.6	-113.2	-101.5	-94.3	-55.3
Remboursements et rachats	162.6	130.1	97.6	81.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	11.7	0.0	0.0	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3	55.3
Pour mémoire:												
PIB nominal (milliards de FCFA)	11,360.0	12,599.7	14,034.9	15,531.1	17,181.8	18,907.6	20,757.3	22,647.3	24,483.2	26,363.6	25,758.2	27,696.2
Exports de biens et services (milliards de FCFA)	6,552.6	6,905.6	7,088.6	7,714.5	8,225.6	8,981.1	9,815.2	10,735.3	11,772.7	12,952.9	13,264.3	14,080.9
Recettes totales (milliards de FCFA)	1,725.9	2,621.4	2,992.0	3,448.7	3,929.1	4,339.6	4,785.7	5,229.9	5,634.4	6,081.3	5,789.0	6,227.4
Service de la dette (milliards de FCFA)	374.4	245.3	259.0	365.2	395.5	420.4	479.5	513.1	550.4	539.6	216.7	293.8
CFAF/DTS (moyenne de la période)	750.2	752.4	757.1	762.6	767.9	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8

Sources: estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Le taux d'intérêt du FEC est de 0% pour 2010-14 et 0.25% pour les années ultérieures.^{2/} Y/c les décaissements prévus dans le cadre du nouveau FEC.^{3/} Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Côte d'Ivoire: Calendrier proposé pour les décaissements et revues au titre de la FEC, 2011–14
(Millions de DTS)

En pourcentage de la quote-part	Montant	Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement
25	81.30	4 novembre 2011	Accord du Conseil d'administration pour un programme triennal au titre de la FEC.
20	65.04	1 ^{er} avril 2012	Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la première revue du programme.
20	65.04	1 ^{er} octobre 2012	Respect des critères de performance à fin juin 2012 et conclusion de la seconde revue du programme.
15	48.78	1 ^{er} avril 2013	Respect des critères de performance à fin décembre 2012 et conclusion de la troisième revue du programme.
15	48.78	1 ^{er} octobre 2013	Respect des critères de performance à fin juin 2013 et conclusion de la quatrième revue du programme.
15	48.78	1 ^{er} avril 2014	Respect des critères de performance à fin décembre 2013 et conclusion de la cinquième revue du programme.
10	32.52	1 ^{er} octobre 2014	Respect des critères de performance à fin juin 2014 et conclusion de la sixième revue du programme.
120	390.24	TOTAL	

Tableau 9. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et repères indicatifs (RI), FEC 2012-13 ^{1/}(Milliards de francs CFA) ^{2/}

	2012			2012			2013			2013				
	Sept.		Statut	Dec.		Statut	Mars	Juin		Sept.		Dec.		
	Repère Indicatif (RI)	Réalisé		Critère de Performance (CP)	Critère ajusté			Réalisé	RI	CP Originel	CP Révisé	RI Originel	RI Révisé	RI Originel
A. Critères de performance														
Plancher pour le solde primaire de base								29.6	-55.5	42.1	-112.1	23.3	-44.0	
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-395.5	-197.7	Rempli	-536.4	-520.0	-432.7	Rempli	
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	378.8	133.3	Rempli	443.7		218.6	Rempli	22.0	118.7	210.1	186.7	346.9	243.6	300.6
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (\$ millions) ^{3/ 4/}	0.0	0.0	Rempli	0.0		9.9	Non Rempli	100.0	100.0	800.0	100.0	800.0	100.0	800.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ^{3/}	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs ^{3/}	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs														
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)									-131.7	-183.5	-240.5	-391.3	-398.7	-453.4
Plancher pour le solde primaire de base	-192.8	-7.8	Rempli	-235.9		-170.4	Rempli	24.2
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	75.8	67.7	Rempli	113.5		100.7	Rempli	20.0	46.1	59.0	72.1	93.7	102.1	114.3
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	676.9	775.6	Rempli	980.0		1080.3	Rempli	248.2	533.0	588.8	832.5	916.0	1152.8	1309.1
Plancher pour la réduction nette des exigibles	15.0	15.5	Rempli	-25.0		95.4	Non Rempli	-5.0	-7.5	-10.0	-15.0	-25.0	-25.0	-50.0
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	1,697.3	1,901.3	Rempli	2,492.2		2,540.2	Rempli	615.6	1,339.3	1,338.7	2,027.5	2,031.9	2,742.4	2,764.5
Pour mémoire														
Position nette du gouvernement	151.9	90.5		228.9		192.0		-17.4	25.0	83.6	28.1	123.4	75.7	108.8
Dons programme	10.0	10.0		10.0		29.7		0.0	49.2	49.2	49.2	49.2	98.4	105.2
Prêts programme	0.0	0.0		0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	30.0	51.5		51.7		51.5		25.0	50.0	51.5	70.0	77.2	147.7	122.3
Prêts projet	47.2	35.3		70.4		54.0		30.3	121.1	82.5	196.8	197.9	302.7	313.4

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note: Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

^{1/} Changement cumulatif à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012 et du 31 décembre 2012 pour les critères et repères de 2013.^{2/} A l'exception du critère sur les dettes extérieures non concessionnelles^{3/} Critère de performance continu.^{4/} La nouvelle fenêtre en 2013 sera consacrée aux projets d'infrastructure et d'énergie et transports.

ANNEXE I. LETTRE D'INTENTION

Ministère auprès du Premier Ministre chargé
de l'Économie et des Finances



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

N° 0980/MPMEF/CAB/CT-TK

Abidjan, le 21 mai 2013

Madame le Directeur Général du Fonds
Monétaire International
WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. **Votre visite en janvier de cette année marque, en quelque sorte, la fin de la période du rétablissement de l'économie ivoirienne après la crise postélectorale.** La normalisation de la situation sociopolitique et la relance de l'économie ivoirienne ont été consolidées en 2012. Après la restauration de l'administration publique et de l'appareil judiciaire sur toute l'étendue du territoire, l'Assemblée Nationale, devenue pleinement opérationnelle en 2012, a tenu ses deux sessions ordinaires, consacrant ainsi le retour à la normalité constitutionnelle. La réconciliation nationale a enregistré des avancées notables, matérialisées notamment par le regain de confiance de la population, la poursuite des activités de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation, dont les Commissions locales ont été installées. La situation sécuritaire s'est améliorée fortement, grâce au renforcement des dispositifs sécuritaires et de la coopération avec certains pays limitrophes. Ceci a favorisé le retour de nombreux réfugiés. Le nouveau Gouvernement mis en place en novembre 2012 s'est engagé à poursuivre les efforts de consolidation de la paix et de relance économique, dans la continuité des politiques définies dans le programme économique et financier 2011-14 soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC).
2. **Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés à fin 2012 et les politiques que nous nous engageons à mettre en œuvre au cours de l'année 2013.** Au niveau macroéconomique, les résultats enregistrés à fin décembre 2012 sont meilleurs que prévu. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) s'est établi à 9,8% contre une prévision de 8,6%. L'inflation a été contenue à 1,3%, pour une norme communautaire de

3%. S'agissant des finances publiques, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en juin 2012 a permis de restaurer la viabilité de la dette publique. Le solde budgétaire global et le solde primaire de base sont également meilleurs que prévu, grâce aux efforts de recouvrement des recettes et de contrôle des dépenses.

3. **L'année 2013 devrait permettre de confirmer la forte dynamique engagée en 2012.** Le gouvernement attend une croissance de 9 % du PIB tirée par une hausse substantielle des investissements, tant publics que privés. Au regard des évolutions enregistrées depuis l'adoption de la loi de finances pour 2013, le Gouvernement a préparé une loi de finances rectificative pour ajuster les crédits aux besoins de certains projets partiellement dotés et pour prendre en compte d'autres projets prioritaires précédemment non couverts. Le Gouvernement entend par ailleurs continuer son vaste programme de réformes structurelles visant notamment à améliorer le climat des affaires et la gestion publique.

4. **Le Gouvernement est donc convaincu que les politiques et mesures inscrites dans le MPEF permettront d'atteindre une croissance forte, soutenue, inclusive et soucieuse de l'environnement, conformément aux objectifs du PND.** A cet égard, nous voudrions demander (i) le remplacement, à partir de la troisième revue, du critère de performance portant sur le solde budgétaire global par le solde primaire de base et la transformation du solde global en repère indicatif pour le suivi des finances publiques, (ii) la modification des critères de performance et des repères indicatifs du programme pour fin juin 2013 ; (iii) la fixation des critères de performance pour fin décembre 2013 ; (iv) l'amendement de la définition de la dette extérieure dans le cadre des limites de non-concessionnalité du programme pour exclure la dette libellée en FCFA; et (v) le relèvement du plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles, conformément au MPEF et au Protocole d'Accord Technique.

5. **Nous sollicitons une dérogation pour le non respect du critère continu de performance relatif à la nouvelle dette extérieure non concessionnelle, contractée ou garantie par l'Etat.** Pour éviter la récurrence d'un tel incident, nous sommes en train de renforcer les procédures d'évaluation et de suivi de gestion de la dette publique, afin de s'assurer en particulier qu'elles couvrent toutes les garanties octroyées par l'Etat. De plus, nous nous assurerons que l'engagement actuel de consultation préalable des services du Fonds Monétaire International sur les propositions de tout nouvel accord de prêt couvre aussi les garanties accordées par l'Etat. Nous continuerons à n'accorder ces garanties qu'avec parcimonie.

6. **Nous sollicitons le FMI à l'effet de mettre à la disposition du Gouvernement, un quatrième décaissement de 48,78 millions de DTS au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC).** Le Gouvernement consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du

Directeur Général du FMI, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle qu'il jugera nécessaire, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans le Mémoire. Le Gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs du programme.

7. **Les Autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la revue du programme appuyé par le dispositif « FEC ».** Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après la conclusion de la troisième revue du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

/s/

Nialé KABA

Le Ministre auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Economie et des Finances

Annexes:

- Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF)
- Protocole d'Accord Technique (PAT)

PIECE JOINTE 1. CÔTE D'IVOIRE: MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Mai 21, 2013

CONTEXTE :

- 1. La Côte d'Ivoire connaît une amélioration significative de sa situation sociopolitique et sécuritaire.** Le processus de restauration du fonctionnement des Institutions de la République est finalisé. L'administration publique est pleinement opérationnelle sur l'ensemble du territoire national, de même que l'appareil judiciaire. S'agissant du pouvoir législatif, l'Assemblée Nationale élue en 2011 est désormais fonctionnelle et a tenu deux sessions ordinaires en 2012, conformément aux dispositions constitutionnelles. L'organisation couplée des élections municipales et régionales, libres et transparentes, qui a eu lieu le 21 avril 2013, complète le cycle électoral. Le processus de réconciliation nationale progresse, grâce notamment à la poursuite des consultations de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) avec la société civile et les partis politiques, ainsi que le démarrage en janvier 2013 de l'installation de ses commissions locales. La sécurité s'étend sur l'ensemble du territoire. Après la mise en place du Conseil National de Sécurité (CNS), la création de l'Autorité du Désarmement, de la Démobilisation et de la Réinsertion (ADDR) et l'opérationnalisation en mars 2013 du Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles (CCDO), la réforme du secteur de la sécurité s'est accélérée, avec l'appui notamment des Nations Unies et de la France, en vue d'assurer la modernisation et l'efficacité de l'appareil sécuritaire.
- 2. La Côte d'Ivoire amorce son redécollage économique.** Les résultats économiques en 2012 sont bien meilleurs que prévus. Le taux de croissance du PIB a atteint 9,8% en 2012 contre 8,6% prévu en septembre 2012. Ainsi, la Côte d'Ivoire a rejoint le groupe des pays à forte croissance économique en Afrique et dans le monde. Cette performance résulte, entre autres, du retour de la sécurité sur l'ensemble du territoire, de la relance des investissements entamée depuis mai 2011, de la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles dans les secteurs clés de l'économie et des appuis de nos partenaires au développement, notamment le FMI, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement, le Programme des Nations Unies pour le Développement et de l'Union Européenne. L'inflation a été maîtrisée et l'exécution budgétaire s'est soldée par un déficit plus faible que programmé. Tous les critères de performance à l'exception d'un seul et quatre des cinq repères indicatifs du programme ont été respectés. La dette extérieure à fin 2012 (hors endettement en forme de Contrats de Désendettement et de

Développement (C2D) avec la France)⁸ ne représente plus que [19] % du PIB suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPT le 26 juin 2012. La loi des finances 2013 a été votée par le Parlement dans les délais constitutionnels requis pour la première fois depuis 1999.

3. La nouvelle équipe gouvernementale installée en novembre 2012 s'est engagée dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012–15) qui demeure le document de référence de la Côte d'Ivoire en matière de stratégie de développement et de réduction de la pauvreté. Le Gouvernement s'est assigné comme objectif de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Les objectifs sont d'atteindre un taux de croissance de 9% en 2013, et de deux chiffres à partir de 2014. Les investissements devraient passer en termes de PIB de 13,7 % en 2012 à 17,8 % en 2013, 19,6 % en 2014 et 21,1% en 2015. Les investissements publics devraient progresser de 4,9% en 2012, à 7,5% en 2013, 8,5% en 2014 et 9,5% en 2015. Ces investissements sont répartis autour de moteurs de croissance (agriculture, infrastructure et transport, industrie, santé, éducation, et environnement). De manière spécifique, il s'agira de :

- poursuivre l'amélioration du climat des affaires et renforcer la compétitivité de l'économie ;
- poursuivre la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ; et
- consolider l'amélioration des conditions de vie des populations en vue d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié en 2015. (voir encadré 1).

Pour assurer le financement du PND, un Groupe Consultatif a été organisé les 4 et 5 décembre 2012 à Paris. Il a connu un franc succès, avec des engagements de nos Partenaires au développement à hauteur de 4 319 milliards de FCA, soit plus du double des financements attendus. En outre, les projets de Partenariat Public-Privé prioritaires et structurants ont suscité l'intérêt des investisseurs privés internationaux.

4. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du programme économique et financier triennal 2011–14 appuyé par la Facilité Elargie de Crédit. Un accent particulier sera mis sur l'assainissement de la situation financière du secteur public y compris la restructuration des banques publiques, le rétablissement de la viabilité financière du secteur électricité, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la gestion des finances publiques notamment celle de la dette, l'approfondissement des réformes de la politique

⁸ Le C2D représente les créances APD de l'Agence Française de Développement (AFD) qui sont converties en dons. En pratique le service de la dette de ces créances est reprofilé et payé par la Côte d'Ivoire, et en contrepartie le pays reçoit un don équivalent pour dépenser sur les investissements de développement spécifiés dans un accord entre l'AFD et la Côte d'Ivoire. Le montant de cette dette à fin 2012 était équivalent à 11,8 % du PIB.

fiscale, la modernisation de l'administration publique, ainsi que l'assainissement et le développement du secteur financier. Le Gouvernement s'attèlera également à renforcer la bonne gouvernance et l'intégration régionale.

Ce mémorandum décrit les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier en 2012 et présente les principales orientations au titre de l'année 2013.

ÉVOLUTION DU CADRE MACROECONOMIQUE EN 2012 ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FEC

A. Evolution du cadre macroéconomique en 2012

5. **La reprise économique a été plus forte que prévu, après une baisse de l'activité en 2011.** Le taux de croissance du PIB est estimé à 9,8%, contre 8,6% prévu en septembre 2012, grâce notamment au dynamisme des secteurs secondaire (19,2%) et tertiaire (13,5%). Ainsi, le revenu par tête a retrouvé son niveau de 2010. Du côté de la demande intérieure, la croissance a été impulsée particulièrement par une hausse de 83,3% des investissements, à la fois publics (infrastructures publiques) que privés (renouvellement des outils de production). Le taux d'investissement est ressorti à 13,7% du PIB, contre 8,2% en 2011 et 9% en 2010.
6. **Les tensions inflationnistes ont été maîtrisées.** L'inflation a été limitée à 1,3% en moyenne annuelle, grâce notamment à l'amélioration des circuits de distribution, des voies de desserte agricoles ainsi qu'aux mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la cherté de la vie. Ces mesures concernent entre autres les abattements sur les droits de douane pour les produits de grande consommation et la lutte contre le racket et la réduction des barrages routiers.
7. **La masse monétaire s'est accrue de 4,4% à fin décembre 2012.** Le crédit net à l'économie a progressé de 12,4%, ce qui a soutenu la reprise économique. La Position Nette du Gouvernement (PNG) a augmenté de 29,4%, reflétant un engagement accru de l'Etat sur le marché monétaire. Quant aux avoirs extérieurs nets, ils ont reculé de 14,1% en raison notamment de la hausse des importations de biens d'équipement, mais restent à un niveau adéquat.
8. **Les comptes extérieurs se sont soldés par un déficit extérieur courant de 2,2%.** Ceci reflète principalement le flux élevé d'importations de biens et services liés aux investissements et, de façon générale, à la forte reprise économique. Toutefois, une partie importante de ce déficit extérieur courant a été financée par des flux d'investissements directs étrangers.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Lutte contre la pauvreté : une priorité du Gouvernement

Après une décennie de crise, la Côte d'Ivoire a repris le chemin d'une croissance forte, soutenable et soucieuse de l'égalité des genres et du respect de l'environnement. Cette croissance que le Gouvernement veut solidaire et inclusive vise à accroître l'accès à l'emploi, en particulier des jeunes et à améliorer les conditions de vie des populations.

En 2012, l'emploi dans le secteur moderne formel évolue favorablement par rapport à 2011, avec un accroissement net de 4,2%. Cette évolution est imputable à la consolidation de la reprise dans le secteur privé et aux recrutements dans l'administration publique principalement dans les secteurs éducation et santé. Le Gouvernement a renforcé les structures nationales d'accompagnement à la création d'emplois notamment l'Institut National Ivoirien de l'Entreprise (INIE), l'Agence de la Formation Professionnelle (AGEFOP), ainsi que l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE).

En outre, un Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) a été mis en place en 2012, auprès des Systèmes Financiers Décentralisés, pour faciliter leur accès aux microcrédits. Il s'agit d'un fonds à taux réduit, consenti pour une période d'un an renouvelable une fois.

Par ailleurs, le Projet Emplois Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) financé par la Banque Mondiale est dans sa phase de maturité, avec 4 857 jeunes retenus pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Les producteurs de cacao (environ 700 000) et de café reçoivent dorénavant au bord champ, 60% du prix CAF.

Avec le renforcement des dotations des « dépenses pro-pauvres », les services publics se sont fortement améliorés. Les principales réalisations sont les suivantes :

En matière d'éducation, le recrutement d'enseignants, la construction et l'équipement de classes ont permis de réduire le nombre moyen d'élèves par salle de classe à 43 au cours de l'année scolaire 2011/2012. En outre, la politique de « l'école gratuite pour tous » qui se traduit par la gratuité des frais de scolarité et de la distribution des manuels scolaires dans les établissements publics primaires a contribué à l'amélioration du taux brut de scolarisation qui est passé de 76,2% au cours de l'année scolaire 2008/2009 à 83,8% en 2010/2011 et à 89,3% en 2011/2012.

S'agissant de la santé, le Gouvernement a initié la gratuité ciblée des soins réservée au couple mère-enfant, mais également au traitement du paludisme pour toute la population. Il est également établi un abattement de 30% du prix des autres actes payants. Par ailleurs, la réhabilitation et la construction de centres de santé, ainsi que le recrutement du personnel médical et paramédical ont permis d'améliorer le plateau technique du système sanitaire en 2012.

Concernant les infrastructures économiques, 830,3 km de routes ont été revêtues et 1138 km de routes en terre ont été profilées.

Relativement à l'eau potable, le district d'Abidjan a bénéficié d'une station de traitement d'eau potable de 2 000 m³/h, d'un réservoir au sol de 10 000 m³ et l'équipement de douze (12) forages productifs à grand diamètre.

B. Mise en œuvre du programme

9. **L'exécution du programme a été satisfaisante.** Tous les critères de performance à l'exception d'un seul ont été respectés, ainsi que quatre des cinq repères indicatifs. En outre, des progrès notables ont été enregistrés au niveau des réformes structurelles bien que certaines mesures aient connu des retards.

10. **L'exécution budgétaire a été meilleure que prévue.** Le déficit budgétaire global (base ordonnancement s'est établi à 3,4% du PIB contre un objectif de 4,3%. Le solde primaire de base est ressorti à -1,4% contre -1,9% du PIB, prévu. Ce résultat reflète à la fois, la bonne performance des recettes fiscales, la maîtrise des dépenses budgétaires et la croissance plus importante que prévu du PIB nominal.

- Les recettes fiscales enregistrent une plus-value de [0,4]% du PIB grâce au bon niveau de recouvrement des impôts sur les bénéfices, des impôts sur les revenus des capitaux mobiliers et à l'amélioration de la collecte des droits et taxes sur les produits pétroliers. En revanche, certains prélèvements ont accusé des moins-values notamment la TVA et le droit d'enregistrement sur le café-cacao.
- Au niveau des dépenses, les charges de personnel et les subventions et transferts sont en ligne avec les objectifs. Les dépenses de fonctionnement des services ont enregistré un dépassement (+30,2 milliards de FCFA) lié essentiellement à des dépenses additionnelles pour la sécurité. Les dépenses d'investissement, en nette progression par rapport à 2011 (+323,6 milliards de FCFA) sont ressorties à 615,8 milliards de FCFA contre un objectif budgétaire de 667,5 milliards de FCFA (soit un taux de réalisation moyen de 92,2%), dont 506,7 milliards de FCFA d'investissement financé sur ressources intérieures.
- Le report des émissions de titres prévues sur les marchés monétaires et financiers régionaux (pour un montant de 175 milliards de FCFA) en fin d'année s'est traduit par un moindre recours au financement intérieur (prévu à 443,7 milliards, le financement intérieur net est ressorti à [216.9] milliards de FCFA). Ce report s'explique par la période nécessaire à la mise en place du nouveau Gouvernement en novembre.

11. **Tous les critères de performance à l'exception d'un seul et quatre des cinq repères indicatifs ont été respectés au 31 décembre 2012.** Le critère continu de performance sur la nouvelle dette nonconcessionnelle n'a pas été respecté, du fait d'une garantie octroyée, portant sur un montant relativement faible. Le repère indicatif sur le plancher pour la réduction nette des exigibles n'a pas été respecté en raison de la non-émission de titres publics en fin d'année. Il en est résulté une dette flottante de 203,9 milliards de FCFA à fin décembre 2012 soit environ le double du niveau constaté à fin 2011. Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme de veille sur les dépenses pro-pauvres a permis leur exécution à hauteur de 1 080,3 milliards de FCFA pour un objectif plancher de 980 milliards de FCFA à fin décembre 2012.

12. **La situation financière du secteur public s'est légèrement améliorée, en 2012.** Les résultats cumulés des 84 sociétés du portefeuille public font ressortir un bénéfice net de 139,76 milliards de FCFA en 2011 contre un déficit de 50,03 milliards de FCFA enregistré en 2010. S'agissant des banques à capitaux publics majoritaires, les données provisoires au 31 décembre 2012 laissent apparaître une amélioration de leur rentabilité par rapport à 2011.

13. **La Côte d'Ivoire a bénéficié de l'allégement d'une grande part de sa dette extérieure et le processus de normalisation de sa relation financière avec ses créanciers extérieurs a abouti à l'élimination des arriérés extérieurs.** L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012, a permis la réduction significative du stock de la dette pour un montant de 3 981,6 milliards, dont 1 486,2 milliards au titre du Contrat Désendettement Développement (C2D), soit 63,6% du stock de la dette extérieure à fin 2011. Un accord de traitement conjoint des dettes commerciales extérieures dues à Standard Bank (ex-titres BNI) et Sphynx (2007 et 2008) a été conclu en novembre 2012, en contrepartie de la remise de titres Eurobond à échéance 2032 initial à ces créanciers. Les arriérés sur le paiement des coupons Eurobond non pris en compte lors de la restructuration (96,3 millions dollars US) ont fait l'objet d'un plan d'apurement que les créanciers ont accepté et qui s'exécute normalement. Ce plan a prévu un paiement de bonne foi de 11,3 millions de dollars US en décembre 2012 qui a été acquitté et le remboursement du solde en 2013 et 2014 respectivement à hauteur de 40% et 60%.

14. **Des avancées significatives ont été enregistrées dans la mise en œuvre des réformes structurelles au niveau du secteur de l'énergie, du climat des affaires et de la filière café-cacao.** Les principales réformes structurelles exécutées se présentent comme suit :

Réforme du secteur de l'énergie

- Le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres le 7 novembre 2012 la stratégie pour restaurer l'équilibre financier du secteur de l'électricité.
- Le déficit d'exploitation du secteur électricité est passé de 107 milliards de FCFA en 2011 à 44 milliards de FCFA en 2012. Cette amélioration fait suite à la réduction du coût du gaz du bloc CI-27 (Foxtrot), à la hausse de 10% en mai 2012 du tarif appliqué aux industriels, à un meilleur recouvrement des factures dans l'ensemble du territoire, y compris les ex-zones Centre Nord Ouest (CNO), à la lutte contre la fraude et à la réduction des pertes techniques, ainsi qu'à la renégociation à la hausse des tarifs à l'exportation en octobre et décembre 2012, pour les porter à un niveau supérieur aux coûts de production.
- Dans le souci d'assurer la viabilité du mécanisme de subvention du gaz butane, le Gouvernement a procédé à une augmentation de 15 FCFA/litre sur le super. En outre, le prix de vente de la bouteille de gaz B6 a été porté de 1800 FCFA à 2000 FCFA et de 4000 FCFA à 5200 FCFA pour la bouteille B12. La bouteille B28 ne bénéficie plus de subvention. Toutes ces mesures mises en œuvre depuis le 1er janvier 2013 visent à assurer l'équilibre mensuel du compte subvention butane.

Réforme du climat des affaires

- Le CEPICI est désormais le « Guichet unique » des investissements en Côte d'Ivoire (décret N° 2012-867 du 06 septembre 2012 portant création du CEPICI). Plusieurs guichets sont ouverts en son sein, dont le « Guichet Unique de Formalité d'Entreprises » qui est opérationnel et permet d'accomplir en moins de 48 heures toutes les formalités indispensables à la création et à l'exercice des activités d'une entreprise en Côte d'Ivoire.
- Pour assurer un meilleur arbitrage des affaires du secteur privé, le Gouvernement a adopté en 2012 un décret portant création des Tribunaux de commerce et une loi sur l'exéquat des décisions arbitrales, pour faciliter le règlement des conflits commerciaux. Le premier tribunal de commerce de Côte d'Ivoire a ouvert ses portes en octobre 2012 à Abidjan et a commencé à rendre ses décisions dans un délai maximum de 90 jours.
- Pour améliorer davantage le climat des affaires, un plan d'actions a été élaboré au cours d'un atelier national en janvier 2013. Les axes de ce plan s'articulent autour de la fiscalité, du financement de l'économie, de l'octroi de permis de construire, du transfert de propriété, d'accès à l'électricité, du commerce transfrontalier, de l'exécution des contrats et de la protection des investisseurs.

Réforme du secteur café/cacao

- Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la réforme du secteur café cacao. Le Programme de Vente Anticipée à la Moyenne a été mis en œuvre et a permis de fixer pour la campagne 2012–13, un prix minimum garanti au producteur sur la période octobre 2012-mars 2013, de 725 FCFA le kilogramme qui a été respecté sur l'ensemble du territoire. Le fonds de réserve a été abondé d'un montant de 40 milliards de FCFA. Le fonds de stabilisation a enregistré, à fin décembre 2012, un solde positif de 16 milliards de FCFA renforçant d'autant le fonds de réserve. Les études sont en cours en vue d'examiner l'opportunité d'une affectation supplémentaire au fonds de réserve comme prévu.

Amélioration de la gouvernance des structures étatiques

- Dans le cadre de la moralisation de la fonction publique, la charte d'éthique et le code de déontologie des agents ont été adoptés en Conseil des Ministres le 19 septembre 2012.
- La gestion des sociétés d'Etat a été améliorée à travers la recomposition et le renouvellement des Conseils d'Administration, ainsi que l'harmonisation des émoluments des dirigeants et des primes de présences des membres des Conseils de ces structures.
- En ce qui concerne les Etablissements Publics Nationaux (EPN), des conseils de gestion ont été institués et se réunissent régulièrement. Un rapport est produit chaque année consolidant les rapports sur l'exécution financière des EPN. Par ailleurs, des audits financiers et opérationnels sont actuellement conduits par des cabinets privés, en vue de renforcer la gestion des EPN.

15. La mise en œuvre de certaines mesures structurelles a toutefois pris du retard.

- La Communication adoptée le 26 mai 2012 en Conseil des Ministres a présenté les options stratégiques pour la réduction de 25% du portefeuille de l'Etat (privatisations et fusions ou restructurations). La mise en œuvre de ces options a pris quelque retard car elle nécessite la réalisation d'études de valorisation et de modes de privatisation ainsi que d'études portant sur les modalités stratégiques et opérationnelles des fusions à opérer. Les mouvements du portefeuille de l'Etat se sont caractérisés en 2012 par : (i) la création de la société Air Côte d'Ivoire, (ii) la dissolution des sociétés SOGEPE et SOPIE et la création de la société Energies de Côte d'Ivoire, et (iii) la création de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD).
- En raison de la situation financière de certaines banques à capitaux publics, la mise en œuvre de la stratégie de restructuration du portefeuille de l'Etat a débuté par le redimensionnement du portefeuille bancaire public. Il a été décidé de dissocier les études de valorisation des banques dans lesquelles l'Etat détient une participation minoritaire, de celles des banques à participation publique majoritaire.
- L'élaboration d'une stratégie de gestion de la masse salariale a pris du retard, dans l'attente des conclusions des discussions sur les revalorisations salariales des fonctionnaires. Cette stratégie est nécessaire pour définir les besoins en effectifs et une politique salariale cohérente et soutenable permettant de converger à moyen terme vers le critère de convergence de l'UEMOA (ratio de masse salariale sur recettes fiscales de 35%).
- Un audit sur les arriérés fournisseurs du Trésor à fin 2010 a été effectué. Sur la base des résultats obtenus, le Gouvernement a décidé de procéder à un second audit pour s'assurer de la réalité du service fait et de la valeur des prestations/travaux, afin de disposer d'une base d'appréciation de la valeur réelle de la dépense soumise à règlement.

PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET BUDGETAIRES POUR 2013

A. Perspectives macroéconomiques pour 2013

16. En cohérence avec la mise en œuvre du PND, le Gouvernement projette une croissance économique de 9% en 2013 (encadré 2). La stratégie du Gouvernement est de consolider la forte reprise de l'activité économique et la stabilité du cadre macroéconomique. Cette stratégie repose sur une augmentation substantielle de l'investissement public tout en assurant la viabilité de la dette publique. Le Gouvernement continuera de mettre en place des mesures structurelles de grande ampleur pour consolider la forte reprise de l'activité du secteur privé. Le taux de pauvreté devrait diminuer du fait de l'amélioration des revenus de la population, de la réduction du taux de chômage et du développement des infrastructures socioéconomiques de base. Par ailleurs, le Gouvernement

continuera d'accroître la part des dépenses pro-pauvres. A cet effet, le Gouvernement compte mobiliser les financements extérieurs en concrétisant les engagements pris par les partenaires tant publics que privés (notamment sous forme de Partenariat Public Privé (PPP)) lors de la réunion du Groupe Consultatif organisée à Paris les 4 et 5 décembre 2012, ainsi que recourir à des émissions de titres sur les marchés monétaires et financiers régionaux. Il entend également poursuivre l'amélioration du climat des affaires pour consolider la reprise des investissements privés. Un Forum sur les investissements privés en Côte d'Ivoire est prévu en janvier 2014. Tous les secteurs économiques contribueraient à la consolidation de cette reprise économique:

- le secteur primaire devrait enregistrer un taux de croissance de 2,7 % en 2013, grâce à la bonne performance de l'agriculture vivrière, en relation avec la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et de gros investissements dans les mines et les hydrocarbures notamment sous forme de PPP.
- Le secteur secondaire devrait afficher une croissance de 16%, bénéficiant (i) de l'amélioration de l'environnement des affaires, (ii) de la croissance de la demande locale et sous régionale, et (iii) de la confiance des investisseurs
- Le secteur tertiaire devrait progresser de 11,8% grâce au dynamisme de l'ensemble de ses composantes en liaison avec la performance enregistrée dans les secteurs primaire et secondaire et le retour progressif de la Banque Africaine de Développement à Abidjan

17. L'inflation s'élèverait à 3% en moyenne contre 1,3% en 2012. Ce niveau d'inflation reflète, pour une grande part, un effet statistique de base lié à la forte hausse des prix enregistrée en 2011 en raison de la crise postélectorale, alors que le glissement des prix de décembre 2012 à décembre 2013 devrait être de l'ordre de 2% environ.

18. Le déficit du solde courant de la balance des paiements devrait continuer à se creuser, traduisant le rythme soutenu des importations liées aux investissements publics et privés. Les exportations enregistreraient une hausse de 6 %, en relation avec l'augmentation des ventes du caoutchouc, des produits pétroliers, de l'huile de palme et des produits agro-alimentaires et manufacturiers. Le solde de capital et d'opérations financières serait excédentaire, sous l'impulsion d'une hausse des dons projets et d'un rebond des investissements directs étrangers. La balance des paiements devrait dégager un solde excédentaire de 48 milliards de FCFA.

19. La masse monétaire devrait s'accroître de 12,7%. Les principales composantes de cette augmentation sont l'accroissement du crédit au secteur privé et des avoirs extérieurs nets.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : les principaux objectifs du PND

La Côte d'Ivoire a adopté un Plan National de Développement (PND) sur la période 2012–15 cohérent avec les objectifs du programme économique et financier appuyé par la facilité Elargie de Crédit. Ce plan de développement a pour objet de réduire la pauvreté et de construire les bases pour une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. Cette nouvelle stratégie repose sur une croissance forte, soutenue et inclusive fondée sur un redressement substantiel de l'investissement privé et public. Ces investissements ont été judicieusement choisis autour de moteurs de croissances tant transversaux que verticaux.

Les principaux objectifs du PND se déclinent comme suit :

- réaliser un taux de croissance de 9% en 2013 et 10% en 2014 et 2015 grâce notamment à un accroissement substantiel des investissements qui devraient passer de 13,7% du PIB en 2012 à 20,8% en 2015, dont 9,2% des investissements publics ;
- réduire le taux de pauvreté de moitié et revenir vers le groupe de tête des pays africains les mieux placés dans l'Indice du Développement Humain du PNUD ;
- atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015 ou s'en rapprocher de façon sensible ;
- créer l'un des meilleurs climats d'affaires en Afrique et renforcer la compétitivité de l'économie ; et
- rejoindre le groupe de tête des pays africains en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Pour la période 2013–15, les investissements à réaliser s'élèvent à 9 509,9 milliards de FCFAF dont 4 185,6 milliards du secteur public et 5 324,3 milliards attendus du secteur privé. Les engagements pris par les partenaires au développement lors du Groupe Consultatif organisé les 4 et 5 Décembre 2012, devraient couvrir la plus grande partie du financement de ces investissements.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, des comités locaux constitués des collectivités décentralisées et des membres de la société civile, ont été installés. Ils ont en charge la vulgarisation dudit plan et le suivi des différents projets arrêtés.

Pour une meilleure efficacité de l'exécution du PND, d'importantes réformes structurelles sont mises en œuvre et des objectifs et stratégies sectoriels ont été assignés aux différents Ministères, avec des repères qui permettent un suivi régulier des progrès réalisés.

B. Cadre budgétaire 2013

20. **Une Loi de Finances Rectificative sera adoptée par le Gouvernement et soumise à l'Assemblée Nationale en 2013.** Les objectifs budgétaires ont été révisés pour prendre en compte notamment:

- l'impact des résultats de la réunion du Groupe Consultatif sur le programme d'investissement en 2013 ;
- la mise à niveau de crédits insuffisants pour certains projets existants et l'inclusion de nouveaux projets d'infrastructures socio-économiques de base, notamment en zone rurale ;
- des mesures nouvelles dont la suspension de la taxe sur le profit additionnel minier ont conduit à revoir à la baisse les recettes fiscales attendues.

21. **Le solde budgétaire global devrait se détériorer légèrement passant d'un déficit programmé de 2.9% à 3.2% du PIB tandis que le solde primaire de base devrait passer de 0.2% à -0.3% du PIB, reflétant la révision à la baisse des objectifs de recettes et la prise en compte de dépenses nouvelles.** La baisse des objectifs de recettes reflète la diminution des revenus issus du secteur pétrolier, du droit d'enregistrement et du Droit Unique de Sortie sur le café-cacao, ainsi que la suspension de la taxe sur le profit additionnel minier, malgré la révision à la hausse du PIB nominal, des recettes de contributions sociales et des dividendes non payés l'année dernière par PETROCI. Les dépenses supplémentaires sont liées à la mise à niveau des crédits de certains projets notamment le barrage hydroélectrique de Soubré et d'autres projets prioritaires qui n'avaient pas été totalement pris en compte dans la Loi de finances initiale. Pour le financement de ce déficit, le Gouvernement continuera d'avoir recours aux emprunts sur le marché sous régional, tandis que la mobilisation sur le marché extérieur augmentera en relation avec les résultats du Groupe Consultatif.

22. **Le Gouvernement va renforcer ses efforts d'amélioration de recouvrement des recettes intérieures.** A l'issue de l'étude sur les exonérations fiscales en cours, le Gouvernement élaborera une stratégie de réforme de la TVA, qui sera présentée en annexe du projet de loi de finances pour 2014. Cette réforme aura pour objet de moderniser le régime juridique de la TVA, d'améliorer notamment son rendement par une réduction des exonérations, ainsi que d'encadrer l'octroi d'exonérations aux seules mesures de nature législative ou réglementaire. Les premières mesures seront prises en ce sens dans l'annexe fiscale du projet de loi de finances pour 2014. La segmentation du recouvrement des impôts sera approfondie en s'inspirant des recommandations des rapports d'assistance technique du FMI. Les contrôles fiscaux et après dédouanement seront également intensifiés, et un guide de procédure des enquêtes douanières, visant à formaliser les

contrôles au niveau des entreprises sera adopté par décret. Afin d'améliorer le climat des affaires, le Gouvernement a décidé de mettre en place un Guichet Unique de Commerce Extérieur (GUCE). Dans le cadre du renforcement des actions de lutte contre la fraude fiscale, un accent sera mis sur le contrôle notamment grâce à la création de brigades spéciales.

23. **Le Gouvernement entend privilégier le recours aux procédures concurrentielles dans la passation des marchés publics.** A cet effet, les Communications trimestrielles en Conseil des Ministres sur l'exécution des marchés publics seront adoptées 45 jours au plus tard après la fin du trimestre. Elles permettront d'apprécier le niveau de recours aux différents modes de passation. Par ailleurs, la direction des marchés publics renforcera son contrôle du respect des procédures concurrentielles de passation des marchés.

24. **Le Gouvernement compte assainir la situation de sa dette intérieure :**

- S'agissant des arriérés fournisseurs à fin 2010, l'audit en cours sera achevé afin d'arrêter le montant de la dette de l'Etat envers les fournisseurs. Cet audit permettra de s'assurer de l'effectivité du service fait et du juste prix des prestations facturées. Sur cette base, un plan d'apurement sera élaboré et mis en œuvre, à partir de septembre 2013. Le Gouvernement élaborera également un plan d'apurement des arriérés sur la dette intérieure titrisée. Un montant de 10 milliards de FCFA de réduction des arriérés en cash est prévu dans le financement en 2013. Une fois les plans d'apurement mis en place, le Gouvernement s'assurera de l'effectivité du paiement des différentes échéances.
- Concernant les passifs, un audit sera réalisé dans les meilleurs délais et sur la base des résultats, un plan d'apurement sera élaboré.
- Pour ce qui concerne la dette flottante héritée de l'exercice 2012, un plan de résorption sur un délai maximum de 30 mois sera mis en œuvre à partir de 2013. La réduction nette *en cash* (i.e., hors effet du reprofilage éventuel des échéances) des exigibles est portée à 50 milliards en 2013 (dont 10 milliards de FCFA au titre des arriérés mentionnés ci-dessus), contre 25 milliards initialement prévus.
- L'ensemble des grands principes du plan d'apurement des arriérés a été communiqué au FMI le 15 mai 2013 (action préalable).

C. La restructuration du secteur public

25. **Le Gouvernement accélérera la mise en œuvre de la stratégie de redimensionnement du portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire qui consacre un objectif de réduction du portefeuille de l'Etat de 25%.** En ce qui concerne le secteur non financier, les études se rapportant aux modalités de mise en œuvre de cette stratégie seront finalisées. Ces études devraient permettre de faire ressortir des options de restructuration et leurs implications financières pour l'Etat en recettes

et en dépenses. Sur cette base, le Gouvernement décidera des modalités de restructuration du secteur et fixera un calendrier de mise en œuvre. Par ailleurs, le Gouvernement entend instituer des contrats de performance entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les entreprises publiques, pour améliorer leur rendement. Une phase pilote entrera en vigueur à partir de septembre 2013. S'agissant spécifiquement du volet privatisation, le Comité de Privatisation sera réactivé avant fin septembre 2013 et chargé de mettre en œuvre la politique de privatisation.

26. **Le Gouvernement entend adopter et mettre en œuvre les recommandations des études relatives à la restructuration des banques à capitaux publics** et celles se rapportant aux modalités stratégiques et opérationnelles. Les études de valorisations devraient être finalisées, au troisième trimestre 2013. Sur cette base, le Gouvernement adoptera une communication relative aux résultats de ces études qui sera mise en œuvre, en vue de la création d'un pôle bancaire public performant.

D. Autres réformes structurelles

27. **Le Gouvernement entend finaliser les réformes engagées depuis 2011 et mettre l'accent sur le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des finances publiques et du secteur public.**

- **Concernant la filière café-cacao, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la réforme et maintiendra les prix minimum garanti aux producteurs d'au moins 60% du prix Caf de référence.** L'opération d'évaluation des coopératives en vue du renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles sera finalisée avant fin 2013. A cet effet, les termes de référence pour le recrutement d'un bureau d'études ont été élaborés et la procédure de recrutement a été lancée. En outre, des études sont en cours et devraient permettre d'évaluer les besoins en financement additionnel du fonds de réserves.
- **Un nouveau Code Minier sera adopté en Conseil des Ministres au plus tard fin septembre 2013.**
- **Pour ce qui est des finances publiques, le Gouvernement entend adopter avant fin 2013, les textes relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA, notamment la loi organique relative au code de transparence et à la loi de finances.** Par ailleurs, les CDMT sectoriels seront étendus à 5 (cinq) nouveaux ministères faisant passer le nombre de ministères sous CDMT à 16 (seize). Le CDMT global sera élaboré et servira à la préparation du budget 2014. De même, les documents relatifs aux CDMT global et sectoriels seront annexés au projet de loi de finances. En outre, pour améliorer la capacité d'absorption de l'administration eu égard au niveau des dépenses d'investissement en 2013, des dispositions spécifiques d'accompagnement de l'exécution du budget seront poursuivies. Elles sont relatives au renforcement de la maîtrise d'ouvrage et à l'accompagnement et au suivi des

Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF). Un plan d'engagement et un plan de passation de marchés consolidés sont en cours de préparation et seront finalisés en 2014 afin de fluidifier l'exécution budgétaire et la gestion de la trésorerie.

- **S'agissant du secteur électricité**, le Gouvernement entend promouvoir son développement et atteindre son équilibre financier. Dans ce cadre, les clients inscrits au tarif modéré consommant plus de 200 kWh par bimestre ont été reclassés au tarif général depuis janvier 2013 pour les factures émises à partir de mars 2013. De même, la rémunération du Concessionnaire a été revue à la baisse de 8,5 milliards par an sur les trois prochaines années (2013 à 2015). Il réduira le prix de cession de la part gaz-Etat, du champ CI-26 (CNR), avec effet à partir de janvier 2013. Il favorisera l'amélioration du taux de recouvrement des factures en ex-zone CNO qui devrait passer de 40% en 2012 à au moins 60% en 2013. En outre, il poursuivra ses actions de lutte contre la fraude et de réduction des pertes techniques sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la capacité de production du secteur sera accrue grâce à la mise en exploitation d'une centrale thermique de 100 MW dès avril 2013. Le nouveau code de l'électricité sera adopté en Conseil des Ministres au plus tard fin septembre 2013.
- **En ce qui concerne le secteur des hydrocarbures**, le Gouvernement a pris des mesures depuis janvier 2013 pour maîtriser le déficit lié à la subvention butane. En outre, il a adopté en novembre 2012, une structure des prix des produits pétroliers qui servira de base à la mise en œuvre du mécanisme automatique de fixation des prix à la pompe à partir du 1^{er} avril 2013. Il finalisera les modalités de traitement des créances de la SIR sur l'Etat avant fin juin 2013.
- **S'agissant de la stratégie de développement du secteur financier**, un projet sera élaboré et un séminaire de validation se tiendra début mai 2013, en collaboration avec la Banque Mondiale pour être ensuite présenté aux membres du CODESFI pour validation. Après approbation par le Gouvernement, une table ronde pour le financement de sa mise en œuvre sera organisée. Le CODESFI sera chargé de la mise en œuvre de la stratégie.
- **Une stratégie de contrôle sur le moyen terme de l'évolution de la masse salariale sera finalisée et adoptée par le gouvernement en début novembre 2013 avec l'assistance technique du FMI.** Elle visera à terme, le respect de la norme communautaire de 35% des recettes fiscales. A cet effet, des mesures pour la maîtrise des effectifs et des salaires seront poursuivies. En outre, le Gouvernement entend capitaliser les effets du recensement des fonctionnaires et de l'opérationnalisation du SIGFAE.
- **Pour ce qui est du climat des affaires, les avancées significatives enregistrées en 2012 seront consolidées.** Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en place un plan d'actions qui vise notamment la création du Guichet Unique du commerce Extérieur, la réduction des coûts de passage des marchandises au Port Autonome d'Abidjan, la réduction des coûts de procédure de transfert de propriété et la réduction du coût de publication de l'avis de création des entreprises. Aussi, la mise en œuvre de ce plan permettra-t-elle d'améliorer les indicateurs du « Doing Business ». Le projet de loi sur la concurrence sera adopté par le Gouvernement avant fin juin 2013.

- **Concernant le Millenium Challenge Corporation, la Côte d'Ivoire reste convaincue que la mise en œuvre des 20 critères retenus contribuera à son émergence économique, politique et sociale.** Pour son éligibilité à cet instrument de développement, hormis les cinq (5) indicateurs déjà respectés, le défi pour la Côte d'Ivoire en 2013, est de valider cinq critères supplémentaires dont au moins un dans la catégorie bonne gouvernance. Dans ce cadre, le Premier Ministre préside des réunions bimensuelles de revue des indicateurs. Ces rencontres permettent de passer en revue toutes les diligences relatives à la mise en œuvre des réformes et actions retenues pour améliorer le niveau des indicateurs.

STRATEGIE D'ENDETTEMENT

28. **La Côte d'Ivoire entend consolider la soutenabilité des finances publiques et la viabilité de sa dette.** Pour relever ce défi, l'adoption et le suivi d'une politique nationale d'endettement s'impose en vue de minimiser l'ensemble des risques et des coûts. L'objectif étant de reprofiler la dette intérieure sur un horizon à moyen et long terme et de privilégier les guichets concessionnels concernant l'endettement extérieur. A cet effet, le Gouvernement a sollicité l'assistance technique du FMI pour le projet de politique nationale d'endettement qui devrait être le cadre de référence de la stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique. Par ailleurs, le Gouvernement entend engager en 2013 la réorganisation du cadre opérationnel de la gestion de la dette, notamment en mettant en place un dispositif de gestion intégrant une structuration « front office, middle office et back office » couvrant à la fois la dette intérieure et extérieure. Cette réorganisation devrait permettre de renforcer la gestion de la dette, y compris le suivi par le Ministère chargé de l'Economie et des finances et la capacité d'évaluation des propositions d'accords de prêts et de garanties de l'Etat. Elle devrait également permettre l'implication préalable de la Direction de la Dette Publique avant l'octroi de garanties sur la dette extérieure.

29. **La stratégie de gestion à moyen terme de la dette (SDMT) sera finalisée avant fin septembre 2013.** Le CNDP a tenu divers ateliers, en vue de renforcer la capacité des membres de ses instances opérationnelles sur la stratégie de gestion et d'analyse de la viabilité de la dette en septembre 2012 et janvier 2013 avec l'assistance technique du FMI et de la Banque Mondiale. Une version provisoire de cette stratégie est disponible et sera actualisée avant fin [septembre 2013], sur la base de l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) qui sera faite à partir des données définitives de fin 2012. La SDMT sera par la suite adoptée en Conseil des Ministres et annexée au projet de loi des finances 2014. Celle-ci devrait prendre en compte le recours au Partenariat Public-Privé (PPP), tout en veillant à la minimisation des coûts et risques liés à ce type de financement. **Le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement, cependant une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire.**

30. **Toutefois le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre d'une politique d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette publique.** Un important prêt d'Exim-bank de la Chine pour financer le barrage hydroélectrique de Soubré a été signé au début de l'année 2013, mais à des conditions non concessionnelles. Toutefois, ce prêt n'est pas encore effectif et suit la procédure normale de mise en vigueur et de décaissement. Ce prêt est très important pour appuyer la croissance économique et maîtriser le déficit du secteur électricité ; les études de faisabilité ont montré que le projet de Soubré est rentable. Le Gouvernement compte solliciter l'approbation du FMI en vue d'augmenter la fenêtre cumulée des prêts non concessionnels à fin 2013 de 100 millions de USD à [800 millions] de USD, et de 200 millions de USD à [900 millions] USD à fin 2014, pour intégrer ce prêt dans les financements autorisés par le Programme en cours et augmenter la fenêtre pour des prêts de ce type de 100 à 300 millions de USD en 2013. En outre, le Gouvernement entend demander que l'utilisation des emprunts non concessionnels sous cette fenêtre soit étendue au secteur transport (en plus des secteurs actuels : énergie et infrastructure) à cause des difficultés rencontrées pour trouver des financements adéquats à des termes concessionnels pour des projets prioritaires dans ce secteur. Ces projets devraient avoir un taux de rentabilité économique élevé et, en contribuant à alléger les goulots d'étranglement structurels, devrait s'inscrire intégralement dans notre stratégie de croissance. Le Gouvernement souligne son intention de négocier des termes concessionnels sur deux autres prêts de l'Exim-Bank de la Chine pour deux grands projets prioritaires (l'extension du Port Autonome d'Abidjan et la réhabilitation du réseau électrique) dont les démarrages sont prévus en 2013.

31. **Le Gouvernement sollicite du FMI la modification du critère de définition de la dette extérieure dans le cadre du suivi du programme au titre de la Facilité Elargie de Crédit.** Dans la nouvelle définition, la dette extérieure serait une dette libellée, ou devant être remboursée, en une autre monnaie que le FCFA.

FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

32. **Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2013 sera comblé.** Il s'élève à 453.4 milliards de FCFA ou 3.2% du PIB, et sera financé principalement par une mobilisation nette des ressources extérieures. Le financement extérieur pour 2013 est largement acquis, suite à la bonne tenue du Groupe Consultatif et à la signature avec l'Agence Française de Développement du C2D. En effet, la réunion du Groupe Consultatif à Paris le 4-5 décembre 2012 a montré que les besoins de financement devraient être entièrement couverts sur le moyen terme.

33. **Le Gouvernement entend redynamiser le recours au marché de l'UEMOA.** A cet effet, il compte (i) accroître la part des assureurs sur le marché intérieur, (ii) attirer les investisseurs de la zone CEMAC et d'autres investisseurs et (iii) développer la coopération régionale en vue d'un accroissement de la liquidité sur le marché monétaire et financier de l'UEMOA. Par ailleurs, concernant les échéances de titres pour le mois de décembre 2013, un programme des règlements sera bâti sur la base de paiements cash et d'échanges de titres. Dans ce cadre, des discussions avec les créanciers seront faites afin de rendre les échanges de titres attractifs.

34. **Le Programme continuera de faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableau 4).** A partir de la conclusion de la troisième revue, pour le suivi des finances publiques, le solde primaire de base devient le critère de performance utilisé en lieu et place du solde budgétaire global qui devient un repère indicatif. Le critère de performance sur le solde primaire de base et le repère indicatif sur le solde budgétaire global ainsi que les dépenses pro-pauvres ont été définis sur la base d'un taux moyen d'exécution de 95% des dépenses d'investissement inscrites au collectif budgétaire 2013. Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et fin décembre. La quatrième (cinquième) revue du programme basée sur les critères de performance à fin juin 2013 (fin décembre 2013), devrait être achevée au plus tard en octobre/novembre 2013 (avril/mai 2014). A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avance sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels, autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement intérieur ;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles, qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

STATISTIQUES ET RENFORCEMENTS DES CAPACITES

35. **Le Gouvernement s'engage à continuer les efforts d'amélioration du système statistique en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité.**

36. **Les statistiques économiques sont un pilier des efforts du Gouvernement pour devenir un pays émergent, et l'amélioration de l'outil statistique reste une priorité.** Dans la perspective de dynamiser son accès aux marchés internationaux de capitaux, la Côte d'Ivoire entend migrer vers la norme spéciale de diffusion de données. A ce titre, le projet de loi portant organisation, réglementation et coordination du Système Statistique National a été adopté en Conseil des Ministres en décembre 2012. Ce projet de loi devrait être examiné par l'Assemblée Nationale avant juillet 2013. Le Gouvernement veillera à sa mise en œuvre avant fin 2013. Par ailleurs, le Schéma Directeur de la statistique 2012–15, cohérent avec le Plan National de Développement (PND) a été validé à travers l'adoption du PND 2012–15 le 28 mars 2012. Il s'agit entre autres :

- i. de l'appui à la réalisation d'enquêtes nationales et sectorielles ;
- ii. du renforcement de l'éventail et du suivi des indicateurs de conjoncture ;
- iii. de la tenue des ateliers relatifs à la mise en place de la base des données du Système Intégré de Gestions des Informations ;
- iv. de l'élaboration des comptes nationaux trimestriels ;
- v. du changement de l'année de base des comptes nationaux ;
- vi. de la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) ; et de
- vii. l'élaboration de l'annuaire des services statistiques ministériels.

37. **Le Gouvernement appuiera le renforcement des capacités.** L'inauguration à Abidjan par le Directeur Général du Fonds Monétaire International du centre d'assistance technique AFRITAC de l'Ouest après une décennie de délocalisation, est une preuve de la volonté des Autorités ivoiriennes de privilégier le renforcement des capacités nationales. Les besoins d'assistance technique dans les 12 prochains mois concernent, entre autres, (i) l'élaboration du document de la politique nationale d'endettement ; (ii) l'élaboration de la stratégie de la masse salariale de l'Etat ; (iii) la formulation de la stratégie de politique fiscale ; (iv) l'évaluation des risques des projets PPP sur le budget ; et (v) l'élaboration des balances de paiement prévisionnelles.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2012-13 1/

(Milliards de francs CFA) 2/

	2012			2012			2013						
	Sept.		Statut	Dec.		Statut	Mars	Juin		Sept.		Dec.	
	Repère Indicatif (RI)	Réalisé		Critère de Performance (CP)	Critère ajusté		Réalisé	RI	CP Originel	CP Revisé	RI Originel	RI Revisé	RI Originel
A. Critères de performance													
Plancher pour le solde primaire de base								29.6	-55.5	42.1	-112.1	23.3	-44.0
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-395.5	-197.7	Rempli	-536.4	-520.0	-432.7	Rempli	-24.5
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	378.8	133.3	Rempli	443.7		218.6	Rempli	22.0	118.7	210.1	186.7	346.9	243.6
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (\$ millions) 3/ 4/	0.0	0.0	Rempli	0.0		9.9	Non Rempli	100.0	100.0	800.0	100.0	800.0	100.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 3/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 3/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs													
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)								-131.7	-183.5	-240.5	-391.3	-398.7	-453.4
Plancher pour le solde primaire de base	-192.8	-7.8	Rempli	-235.9		-170.4	Rempli	24.2
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	75.8	67.7	Rempli	113.5		100.7	Rempli	20.0	46.1	59.0	72.1	93.7	102.1
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	676.9	775.6	Rempli	980.0		1080.3	Rempli	248.2	533.0	588.8	832.5	916.0	1152.8
Plancher pour la réduction nette des exigibles	15.0	15.5	Rempli	-25.0		95.4	Non Rempli	-5.0	-7.5	-10.0	-15.0	-25.0	-25.0
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	1,697.3	1,901.3	Rempli	2,492.2		2,540.2	Rempli	615.6	1,339.3	1,338.7	2,027.5	2,031.9	2,742.4
Pour mémoire													
Position nette du gouvernement	151.9	90.5		228.9		192.0		-17.4	25.0	83.6	28.1	123.4	75.7
Dons programme	10.0	10.0		10.0		29.7		0.0	49.2	49.2	49.2	49.2	98.4
Prêts programme	0.0	0.0		0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	30.0	51.5		51.7		51.5		25.0	50.0	51.5	70.0	77.2	147.7
Prêts projet	47.2	35.3		70.4		54.0		30.3	121.1	82.5	196.8	197.9	302.7

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

1/ Changement cumulatif à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012 et du 31 décembre 2012 pour les critères et repères de 2013

2/ A l'exception du critère sur les dettes extérieures non concessionnelles

3/ Critère de performance continu.

4/ La nouvelle fenêtre en 2013 sera consacrée aux projets d'infrastructure, d'énergie et transports..

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012-13

Troisième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance	Statut
Politique fiscale / administration fiscale			
<ul style="list-style-type: none"> Produire un rapport trimestriel de mise en œuvre du plan d'actions de la DGI sur l'optimisation de la TVA dans les 45 jours suivant la fin du trimestre. 	Accroître les recettes provenant de la TVA	RS continu	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la structure des prix des produits pétroliers et adopter un mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. Application de la nouvelle structure des prix et du mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux 	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.	AP- 15 novembre 2012 RS fin mars 2013	Respecté Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des prix des produits pétroliers liquides d'un maximum de 15 FCFA par litre pour contribuer au financement du stabilisateur butane 	Financer la subvention du prix du gaz butane.	RS fin novembre 2012	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Recenser l'ensemble des exonérations de TVA y compris celles qui ne sont pas en ligne avec les directives de l'UEMOA 	Rationaliser les dépenses fiscales/ mobiliser de revenue	RS fin février 2013	Non respecté
Gestion des dépenses publiques			
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.	RS fin février 2013	Non respecté
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu	Respecté

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012–13 (suite et fin)

Troisième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance	Statut
Réforme du secteur énergie			
<ul style="list-style-type: none"> Adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur de l'électricité dans les trois prochaines années. Mettre en œuvre le programme de la rationalisation des tarifs modérés avec un rapport de mise en œuvre à fin février 2013 conformément à la lettre d'instruction du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie de 28 mars 2012. Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité et le soumettre au parlement 	<p>Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production</p> <p>Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité</p>	<p>AP- 15 novembre 2012</p> <p>RS fin mars 2013</p> <p>RS fin décembre 2012</p>	<p>Respecté</p> <p>Respecté</p> <p>Non respecté</p>
Réforme du secteur financier			
<ul style="list-style-type: none"> Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin février 2013	Non respecté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter un plan d'actions assorti d'un chronogramme pour la restructuration des banques publiques en se basant sur les recommandations des études de valorisation 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin février 2013	Non respecté
Amélioration du climat des affaires			
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en conseil des ministres la loi sur la concurrence 	Lutter contre les pratiques déloyales	RS Fin mars 2013	Non respecté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter un plan pour la régularisation des arriérés vis-à-vis des banques, assurances et établissements financiers en privilégiant les instruments financiers du marché 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS Fin mars 2013	Non respecté
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un plan d'apurement des arriérés au vu des résultats des audits en cours 	Améliorer le climat des affaires	RS Fin mars 2013	Non respecté

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2013

Quatrième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier
Politique fiscale / administration fiscale		
<ul style="list-style-type: none"> Présenter une stratégie de réforme de la TVA en annexe du projet de loi de finances pour 2014 et inclure les premières mesures de rationalisation des exonérations dans l'annexe fiscale du même projet de loi. Ceci se basera sur le recensement de l'ensemble des exonérations de TVA y compris celles qui ne sont pas en ligne avec les directives de l'UEMOA (RS en retard de fin février 2013). 	Accroître les recettes provenant de la TVA	RS Fin septembre 2013 (nouveau)
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la Direction des grandes entreprises en augmentant son champ de compétence (seuil d'intervention et champ de couverture à l'ensemble du territoire) et mettre en place un dispositif de gestion des entreprises de taille moyenne 	Mobiliser les revenus	RS fin décembre 2013 (nouveau)
<ul style="list-style-type: none"> Adopter par décret un guide de procédure des enquêtes douanières, visant à formaliser les contrôles au niveau des entreprises. 	Accroître la transparence et lutter contre la fraude	RS fin décembre 2013 (nouveau)
Gestion des dépenses publiques		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres une stratégie à moyen terme de contrôle de la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale	RS fin octobre 2013 (reprogrammé de fin février 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Préparer le CDMT global à inclure dans l'élaboration du budget 2014 et dans les annexes au projet de loi de finances 	Améliorer la planification stratégique du budget	RS fin septembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les projets de transposition des deux lois organiques (lois de finances et code de transparence) de l'UEMOA sur les finances publiques 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juillet 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les quatre projets de décrets relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin décembre 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Préparer et adopter en Conseil des Ministres la stratégie à moyen terme de gestion de la dette 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin septembre 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2013 (suite et fin)

Quatrième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif de gestion de la dette intégrant notamment une structuration front office, middle office et back office. 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin décembre 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un cadre juridique et institutionnel régissant les projets PPP. 	Renforcer la capacité de gestion des projets PPP et risques associés	RS fin juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> Préparer un plan d'engagement et un plan de passation des marchés consolidés pour 2014. 	Faciliter l'exécution des dépenses et la gestion de la trésorerie	RS fin janvier 2014 (nouveau)
Réforme du secteur énergie		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité. 	Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité	RS fin septembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser les modalités de traitement des créances de la SIR sur l'Etat 	Améliorer la transparence dans le secteur des hydrocarbures	RS fin juin 2013 (nouveau)
Réforme du secteur financier		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un plan d'actions assorti d'un chronogramme pour la restructuration des banques publiques en se basant sur les recommandations des études de valorisation 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin octobre 2013 (reprogrammé de fin février)
<ul style="list-style-type: none"> Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS [fin décembre 2013] (reprogrammé de fin février)
Amélioration du climat des affaires		
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en conseil des ministres la loi sur la concurrence 	Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles	RS fin mai 2013 (reprogrammé de fin mars 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Définir les grands principes de la stratégie d'apurement de la dette intérieure 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	AP au plus tard le 15 mai 2013
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un plan d'apurement des arriérés intérieurs au vu des résultats des audits en cours 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS fin septembre 2013 (consolidation de 2 RS précédents)

PIECE JOINTE 2. PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Mai 21, 2013

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. Dans le cadre de suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 30 juin 2013 et 31 décembre 2013 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 31 mars 2013 et le 30 septembre 2013.

Les CP comprennent:

- (a) un plancher pour le solde primaire de base;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres sur le marché financier de l'UEMOA) ;
- (c) un plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles »; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 31 décembre 2012 pour les objectifs de 2013 (Tableau 2 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

E. Recettes budgétaires de l'État (RI)

4. Les recettes totales sont définies comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE, et des autres recettes non fiscales définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

F. Dépenses pro-pauvres (RI)

5. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIFBUD / SIGFIP (voir Tableau 1).

G. Avances de trésorerie (RI)

6. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2002-345, ainsi que les procédures dérogatoires pour *les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette* définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulé des dépenses par avance de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

H. Solde primaire de base (CP)

7. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses):

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

8. Au cas où le montant de l'aide budgétaire (dons et prêts-programmes) est supérieure (inférieure) au montant programmé, le plancher sur le solde primaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse).

I. Solde budgétaire global (y compris dons) (RI)

9. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement):

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)} – {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

10. Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

J. Financement intérieur net (CP)

11. Le financement intérieur de l'État correspond aux emprunts intérieurs de l'Etat issus de l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA, aux emprunts auprès de la BCEAO (y compris les tirages sur les ressources du FMI), ou à toute autre dette en FCFA contractée auprès de ces créanciers. Le plafond du programme sur le financement intérieur net s'applique aux montants nets d'emprunts intérieurs/UEMOA définis comme le montant brut des emprunts intérieurs/UEMOA moins les remboursements pendant la période sous considération. Ce plafond inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net = Financement intérieur (TOFE) - Variation nette des exigibles + Emprunts obligataires Trésor Public extérieurs (UEMOA) + Bons du Trésor extérieurs (UEMOA) + Obligations du Trésor extérieures (UEMOA) + FMI + Ecart de financement.

12. Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant l'année 2013, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

K. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)

13. La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée par décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

14. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le Franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

15. Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État. Il s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;
- aux tirages sur les ressources du FMI ;

16. Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pourcent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les dettes dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les dettes dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février–14 août ou 15 août–14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

17. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 14–17, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et des nouvelles dettes contractées ou garanties par le Gouvernement comme spécifié au paragraphe 16. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

18. Un plafond cumulé pour 2013–14 de 800 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2013, et de 900 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2014, est appliqué aux prêts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés au paragraphe 15 (critère de performance). Ce plafond sera

valable pour les projets dans les secteurs d'énergie, infrastructure et transport financés par emprunts. Le Gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé des projets à financer et leur rentabilité, y compris une évaluation indépendante. Le Gouvernement communiquera sur l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des projets (dans le Mémoire ou aux services du FMI).

L. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

19. Les arriérés extérieurs correspondent au non paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (compte tenu des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 15. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

M. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

20. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés et la dette flottante intérieurs et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO).

21. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs et ceux sur le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO). Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'État auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

22. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière). Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

23. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à (i) réduire le stock des « exigibles » par au moins 50 milliards de FCFA en 2013 (dont 10 milliards au titre du remboursement en cash des arriérés), et (ii) à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement intérieurs au titre de l'exercice budgétaire courant du 1^{er} janvier 2013.

POUR MEMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

24. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

25. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

SUIVI DU PROGRAMME ET DONNEES A COMMUNIQUER

26. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

27. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf indication contraire. Les tableaux F.3.1, F.3.2 et F.3.3 sont actualisés pour tenir compte du champ plus élargi des arriérés.

28. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public

avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

29. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

30. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Dépenses pro-pauvres (incl. dépenses sociales), 2009-13
(Milliards Francs CFA)

	2009	2010	2011	2012	2013
				Ordonnance	Ordonnance
1 Agriculture et développement rural	49.2	39.1	35.2	41.4	34.8
Administration générale	8.5	9.2	7.0	7.7	8.2
Programme de développement et de promotion de l'agriculture	10.6	10.8	10.8	12.0	8.1
Formation et encadrement	8.4	8.3	10.3	8.4	9.3
Aménagement hydro-agricole	1.5	4.0	3.0	3.4	0.8
Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR) (*)	20.2	6.8	4.1	10.0	8.4
2 Ressources Halieutiques et Production Animale	6.7	5.9	4.0	4.7	4.2
Administration générale / formation et encadrement	3.5	3.9	2.6	2.7	3.5
Appui à l'élevage et à la production laitière	2.3	1.8	1.2	1.5	0.8
Pêche et aquaculture	1.0	0.2	0.1	0.5	0.0
3 Education	533.1	590.1	529.2	628.6	757.4
Administration générale	19.5	24.9	24.7	23.6	8.8
Education préscolaire et enseignement primaire	336.7	366.7	301.1	398.2	438.0
Alphabétisation	0.2	0.2	0.5	0.6	0.5
Sécondaire général, technique et professionnel	83.0	83.8	74.2	80.3	118.2
Enseignement supérieur et recherche scientifique	93.7	114.5	117.0	113.0	145.5
4 Santé	118.4	113.6	120.2	138.0	172.4
Administration générale santé	45.8	47.7	49.2	55.4	73.2
Système de santé primaire	30.7	30.0	25.2	34.8	38.6
Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1.9	1.4	0.4	0.8	0.8
Programme de lutte contre les pathologies et les endemie santé infantile, maternelle et nutrition	1.7	1.5	1.1	1.4	1.4
VIH/SIDA	0.8	0.4	0.4	0.6	0.5
VIH/SIDA	10.8	5.9	6.9	8.0	5.5
CHU et Institutions médico-spécialisés	26.6	26.6	25.7	25.1	32.4
5 Eau et Assainissement	20.4	19.8	36.3	39.9	45.6
Accès à l'eau potable et assainissement	4.9	6.0	10.2	10.7	1.3
Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	15.5	13.8	13.1	13.0	17.3
6 Energie	16.5	9.7	8.8	17.0	22.3
7 Routes et ouvrages d'art	39.1	45.4	33.4	47.1	47.1
8 Affaires Sociales	13.6	15.0	24.7	14.1	17.3
Administration générale	8.6	9.8	8.9	9.0	12.9
Formations destinées aux femmes	0.6	0.7	0.5	0.7	0.5
Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	1.5	2.0	1.9	2.5	2.0
Formation au personnel d'appui	1.7	1.9	1.6	1.3	1.7
Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	1.2	0.5	11.8	0.7	0.3
9 Décentralisation	35.1	32.0	29.0	32.1	29.9
10 Reconstructions	1.4	2.6	5.6	1.2	13.0
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	9.6	11.9	16.8	15.9	8.8
TOTAL	843.0	885.2	843.4	980.0	1,152.8

Source: Autorités Ivoiriennes

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Transmission de documents

Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Secteur Réel (R)*Général:*

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (M)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (AN)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (AN)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (AN)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (AN)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (AN)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (M)

Énergie :

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (M)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – CI11 (M)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – CI26 (M)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – CI27 (M)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – CI40 (M)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (M)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (M)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (M)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (M)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (M)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (M)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (T)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (T)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (M).

Café / cacao :

Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)

Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)

Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)

Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

Secteur Balance des Paiements (B)

Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)

Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)

Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)

Tableau B.2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)

Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)

Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)

Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)

Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)

Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

Secteur Monétaire (M)

Tableau M.1 : Situation des Banques (M)

Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)

Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)

Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)

Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)

Tableau M.6 : Engagements de l'État auprès des Banques (M)

Secteur Fiscal (F)

Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)

Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

Arriérés domestiques :

Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)

Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)

Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)

Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)

Dettes intérieure et extérieure :

Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)

Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)

Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)

Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)

Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

Avances du Trésor :

Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)

Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

Investissement :

Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

Dépenses sociales / pro-pauvres :

Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)

Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)

Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)

Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)

Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)

Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

Autres dépenses et recettes :

Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)

Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)

Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses. (M)

Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons. (M)

Crédits de TVA :

Tableau F.14.1 : Etat statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA (mensuel) (M)

Financement :

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

Masse salariale :

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Prévision recrutements nouveaux (AN)

Comptes spéciaux :

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 : Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

Plan de Trésorerie :

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F.20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)

Tableau F.20.3 : Balance Générale des Comptes du Trésor (T)

Annexe II. Actualisation de l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu¹

Cette annexe présente une actualisation de l'analyse de viabilité de la dette appliquée aux pays à faible revenu (AVD-PFR), qui a été préparée pour la deuxième revue de l'accord FEC (Rapport des services du FMI n°12/332, Supp. 2, 16/11/2012). Elle comporte une mise à jour des données macroéconomiques ainsi que des informations additionnelles sur les emprunts, dont trois gros prêts.

1. **Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire continue d'être jugé modéré.** Comme lors de l'évaluation précédente, cette appréciation traduit essentiellement la vulnérabilité de la Côte d'Ivoire à d'éventuels chocs négatifs sur les exportations et la croissance, ainsi que sur les performances budgétaires. Elle souligne la nécessité d'appliquer des politiques macroéconomiques bien conçues et de veiller à ce que les investissements publics soient réalisés dans des projets solides, tout en améliorant les capacités d'exécution et le climat des affaires; l'AVD-PFR susmentionnée examine ces points plus en détails.
2. **L'AVD-PFR souligne aussi que, pour que la Côte d'Ivoire puisse satisfaire ses importants besoins d'investissements publics sans compromettre la viabilité de la dette et aggraver les facteurs de vulnérabilité, il importerait que le pays emprunte essentiellement à des conditions concessionnelles et surveille en particulier les effets du service de ces nouveaux emprunts sur le budget, surtout au cours des dix prochaines années².** À cet égard, afin de contenir l'augmentation du service de la dette, il conviendrait de surveiller attentivement les PPP pour faire en sorte que leurs coûts budgétaires restent gérables. Le dépassement constant des seuils concernant le ratio VA de la dette/PIB et le ratio service de la dette/recettes en cas de chocs combinés met en évidence la nécessité de surveiller les conséquences pour le budget des paiements additionnels en service de la dette, mais il importe de souligner le rôle des créances afférentes aux contrats de désendettement et de développement (C2D), qui permettent une certaine souplesse dans le profil du service de la dette³. La proportion du service de la dette extérieure représentée par

¹ L'AVD a été préparée par les services du FMI en collaboration avec les autorités ivoiriennes.

² Pendant les premières années de la période de projection, les paiements au titre du service de la dette sont fortement influencés par les obligations liées à l'encours de la dette fin 2012, notamment le service de la dette sur les euro-obligations de la Côte d'Ivoire, le remboursement d'un gros prêt accordé par la France en 2011 et le remboursement des créances APD de la France en échange de dons au développement (voir note 3).

³ Les créances afférentes aux C2D comprennent l'encours du service de la dette APD (principal et intérêts) envers la France, qui fera l'objet d'un C2D, d'un montant de 3,7 milliards de dollars (15 % du PIB de 2012). Aux termes du C2D, les créances afférentes au service de la dette (à compter du point d'achèvement de l'initiative PPTE) sont redéployées
(continued)

les C2D est considérable, puisqu'elle est d'environ 40 % jusqu'à fin 2015 avant de descendre à 15 % à l'horizon 2027 (dernière année de remboursement). Cependant, le profil du service de la dette afférente aux C2D peut être revu périodiquement par les autorités et l'Agence française de développement (AFD) en fonction de la capacité de remboursement de la Côte d'Ivoire et de sa capacité d'exécution des projets.

3. **La dette publique extérieure de la Côte d'Ivoire se chiffrait à 7,8 milliards de dollars (31,6 % du PIB)⁴ fin 2012 (tableau 1), ce qui représente une baisse considérable par rapport au montant qu'elle atteignait fin 2011 au moment où le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE (12,6 milliards de dollars, soit 52,2 % du PIB), et un niveau proche de celui qui était projeté dans la mise à jour précédente de l'AVD-PFR.** La mise à jour des conditions macroéconomiques sous-jacentes cadre avec le programme appuyé par la FEC et reprend à peu près celle de la dernière AVD-PFR (tableau 2). Cependant, la croissance du PIB réel en 2012 a été supérieure d'un peu plus de 1 % au niveau prévu précédemment et les taux de croissance à moyen terme ont été relevés d'environ 1 % chaque année, ce qui se traduit par une augmentation du PIB nominal pendant toute la période de projection, sous l'effet de la hausse de l'investissement public et privé (voir corps du texte, paragraphe 11).

4. **Dans l'AVD-PFR actuelle, les hypothèses d'endettement du scénario de référence ont été modifiées par rapport à l'AVD-PFR précédente (tableau 2) essentiellement pour tenir compte des éléments suivants : i) une révision à la hausse des emprunts extérieurs prévus (et des décaissements de l'État), avec une hausse correspondante des investissements prévus; ii) la prise en compte d'informations plus récentes sur trois grands projets; et iii) le relèvement de 200 millions de dollars en 2013 du plafond fixé dans le programme pour les nouveaux emprunts non concessionnels⁴.** La révision à la hausse des emprunts extérieurs résulte, d'une part, de la réunion de décembre 2012 du Groupe consultatif qui a abouti à des offres de financement plus élevées que prévu, et, d'autre part, de l'obtention de nouvelles informations sur le montant des prêts destinés à financer la construction du barrage hydroélectrique de Soubré (500 millions de dollars), l'agrandissement du Port autonome d'Abidjan (environ 800 millions de dollars) et le développement et la remise en état du réseau de distribution d'électricité (environ

sur 15 ans (2012–27) et, lorsqu'elles sont réglées à la France, celle-ci les réachemine vers la Côte d'Ivoire sous forme de dons de contrepartie destinés aux dépenses de développement.

⁴ Le surcroît d'emprunts non concessionnels ne constitue pas une augmentation des emprunts par rapport au scénario de référence précédent mais reflète plutôt une modification de la composition des emprunts; les décaissements correspondant aux emprunts additionnels en 2013 sont censés être effectués en 2013 et 2014.

900 millions de dollars), ainsi que sur les conditions des prêts⁵. Ces nouvelles informations ont révélé une augmentation du montant projeté des nouveaux emprunts (d'environ 360 millions de dollars) sur la période 2014–16 et des conditions plus favorables pour les trois prêts par rapport à l'AVD-PFR précédente. Comme dans cette dernière, au cours de la période 2015–17, l'essentiel des nouveaux emprunts seraient assortis de conditions concessionnelles, mais par la suite cette proportion diminue progressivement tout au long de la période de projection tandis que les emprunts non concessionnels augmentent peu à peu jusqu'à atteindre environ 3 % du PIB en fin de période.

5. Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette extérieure confirment que la dynamique d'endettement de la Côte d'Ivoire est viable (graphiques 1 et 2; tableaux 3 et 4).

Les tests de résistance confirment que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques, en particulier aux chocs sur la croissance, les exportations et les résultats budgétaires, comme le montre très clairement le scénario de la moyenne historique ainsi que les tests de résistance en cas de choc sur les exportations et de chocs combinés. Les modifications des projections de croissance (qui induisent une augmentation des recettes budgétaires) et des hypothèses d'endettement dans le scénario de référence ont des effets qui se compensent, les premières impliquant une réduction des ratios et les secondes une hausse. Au total, l'effet net dans le scénario de référence par rapport à l'AVD-PFR précédente est une légère amélioration des indicateurs d'endettement pour lesquels l'accélération de la croissance est l'effet dominant, mais une légère dégradation des indicateurs du service de la dette pour lesquels l'augmentation des emprunts est l'effet dominant. Les tests de résistance et les autres scénarios envisagés produisent aussi des résultats similaires à ceux de l'AVD-PFR précédente.

6. Si l'on intègre la dette intérieure dans l'AVD-PFR, la situation de la Côte d'Ivoire en matière d'endettement se dégrade quelque peu (graphique 3; tableaux 5 et 6). Cependant, à long terme, les ratios d'endettement public diminueraient en raison de l'amélioration prévue des perspectives macroéconomiques. Les indicateurs du service de la dette reflètent ceux de la dette extérieure. Les indicateurs de la dette publique sont particulièrement sensibles aux hypothèses concernant la croissance du PIB et les chocs sur la croissance. Ces résultats sont semblables à ceux de la dernière AVD-PFR.

⁵ Certains décaissements anticipés et les emprunts correspondants liés à ces projets avaient été pris en compte dans l'AVD-PFR précédente. Le prêt accordé pour le projet hydroélectrique de Soubré a été signé en janvier 2013 et les conditions en sont connues (élément don de 33,3 %). Pour les deux autres projets, les discussions récentes entre les autorités et les créanciers sur le financement ont permis d'actualiser les informations sur les conditions éventuelles des prêts envisageables; les autorités cherchent à obtenir des conditions concessionnelles.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : structure de la dette extérieure

(fin 2012, nominal)

	Millions dollars	Pourcentage du total	Pourcentage du PIB
Total	7,814	100.0	31.64
Créanciers multilatéraux	1,344	17.2	5.44
FMI	791	10.1	3.20
Banque mondiale	119	1.5	0.48
Groupe de la BAfD	44	0.6	0.18
Autres multilatéraux	390	5.0	1.58
Créanciers bilatéraux officiels	3,851	49.3	15.59
Club de Paris	3,693	47.3	14.95
Hors Club de Paris	158	2.0	0.64
Créanciers commerciaux	2,619	33.5	10.60
Euro-obligation	2,604	33.3	10.54
Autres commerciaux	15	0.2	0.06

Sources : autorités ivoiriennes; estimations des services du FMI.

Tableau 2. Côte d'Ivoire. Hypothèses macroéconomiques de l'AVD applicable aux PFR : comparaison avec l'AVD

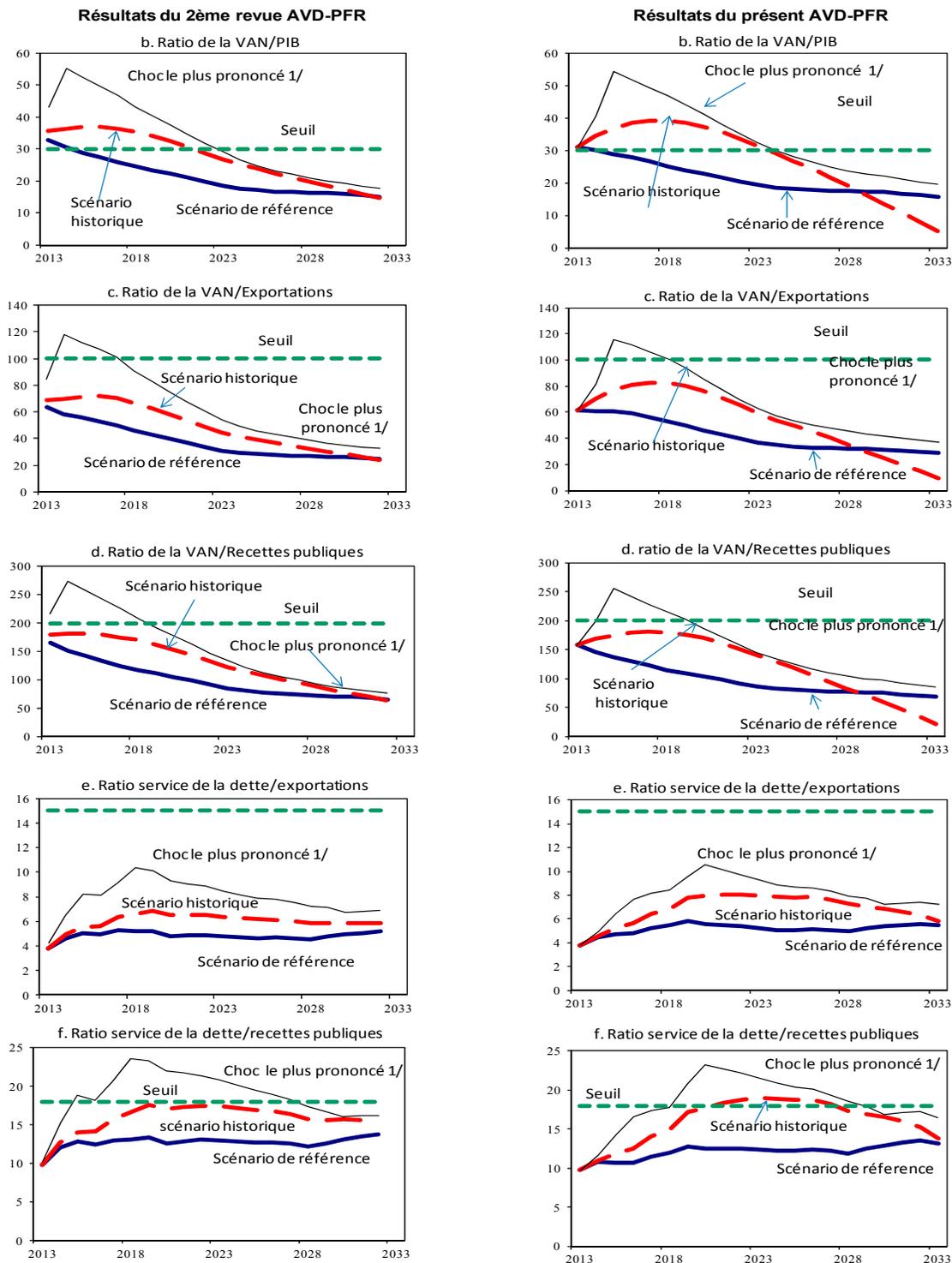
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	AVD de la 2 ^{ème} revue FEC						Actuelle mise à jour de l'AVD					
	2013	2014	2015	2018	2023	2032	2013	2014	2015	2018	2023	2032
PIB nominal (milliards de dollars)	26.0	28.3	30.7	39.2	57.5	130.4	28.4	31.2	34.3	44.2	65.0	160.3
PIB réel (pourcentage de variation)	8.0	7.3	7.0	6.1	5.1	5.1	8.0	8.0	8.1	7.0	5.1	5.1
Budget (administration centrale)												
Recettes et dons	21.7	22.0	22.1	22.3	22.8	23.4	21.3	22.2	22.9	23.1	23.2	23.2
Dépenses primaires	22.9	23.1	23.8	24.1	24.0	24.6	23.1	24.0	24.7	24.4	24.6	24.8
<i>dont</i> : Dépenses en capital	7.5	7.7	8.1	8.0	8.0	7.9	7.9	8.2	9.0	8.6	9.0	9.0
Solde budgétaire primaire	1.2	1.1	1.7	1.8	1.2	1.2	1.8	1.8	1.8	1.3	1.4	1.6
Nouveaux emprunts extérieurs ¹	0.8	0.9	1.0	1.1	1.4	4.1	0.6	1.2	1.2	1.1	1.8	4.5
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (%)	10.3	30.6	24.0	2.8	-6.5	-18.9	14.5	18.6	13.8	1.9	1.3	-16.1
Balance des paiements												
Exportations de biens et services	51.7	51.9	51.7	52.8	59.6	61.1	50.5	49.7	47.9	47.4	53.0	55.2
Importations de biens et services	50.6	50.5	50.4	52.3	59.9	63.8	48.3	47.5	46.7	46.4	53.2	57.5
Solde transactions courantes, y/c transferts officiels	-3.4	-3.8	-3.7	-4.6	-5.3	-6.5	-2.9	-2.6	-3.6	-4.2	-5.3	-6.6
Investissement direct étranger	3.1	3.1	3.2	3.3	3.6	3.7	3.0	3.0	3.0	2.9	2.5	1.7

Sources : autorités ivoiriennes; estimations des services du FMI.

¹ Comprennent les emprunts extérieurs garantis par l'État.

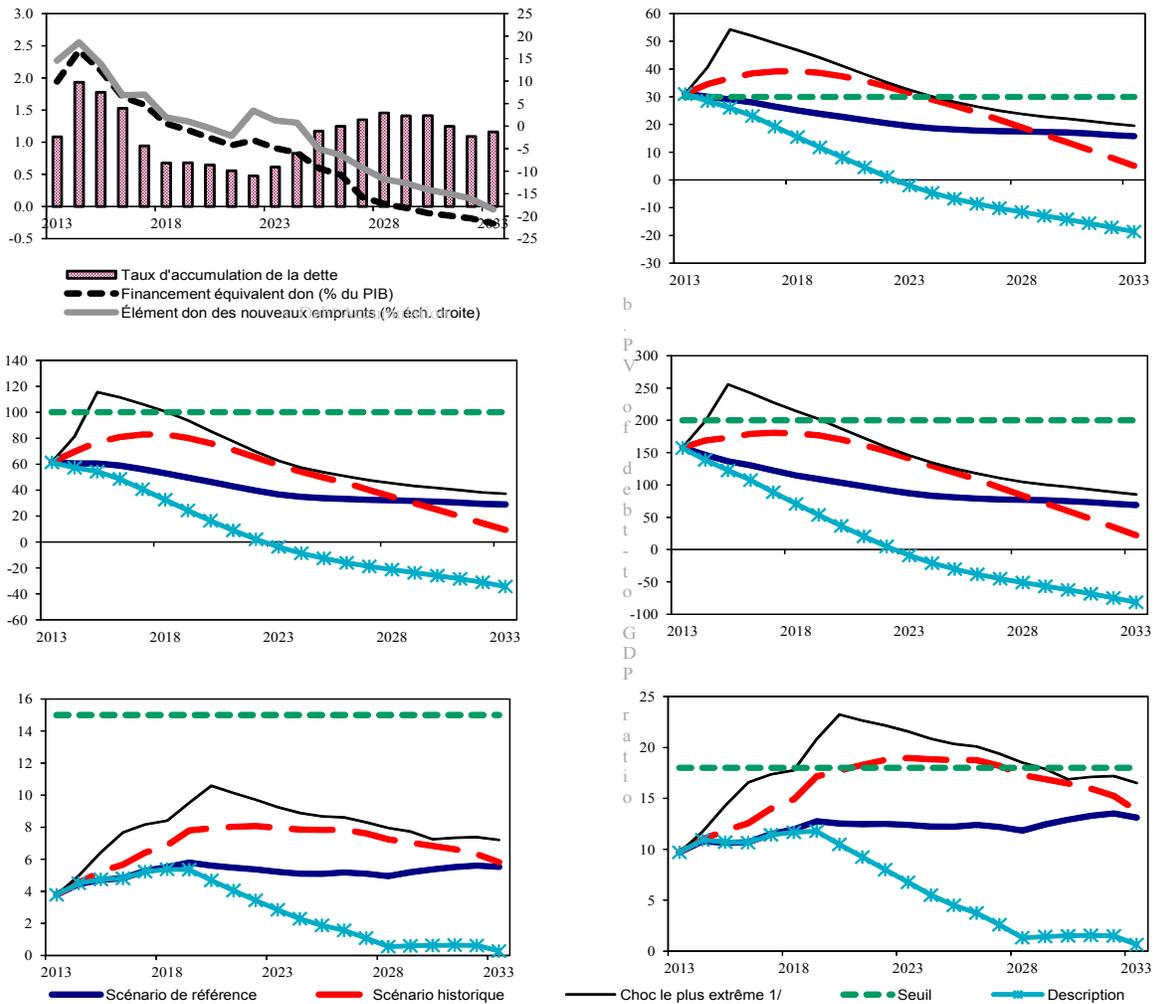
Graphique 1. Côte d'Ivoire AVD extérieure-Pays à faible revenu (PFR): comparaison avec la 2ème revue de la FEC AVD-PFR



Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

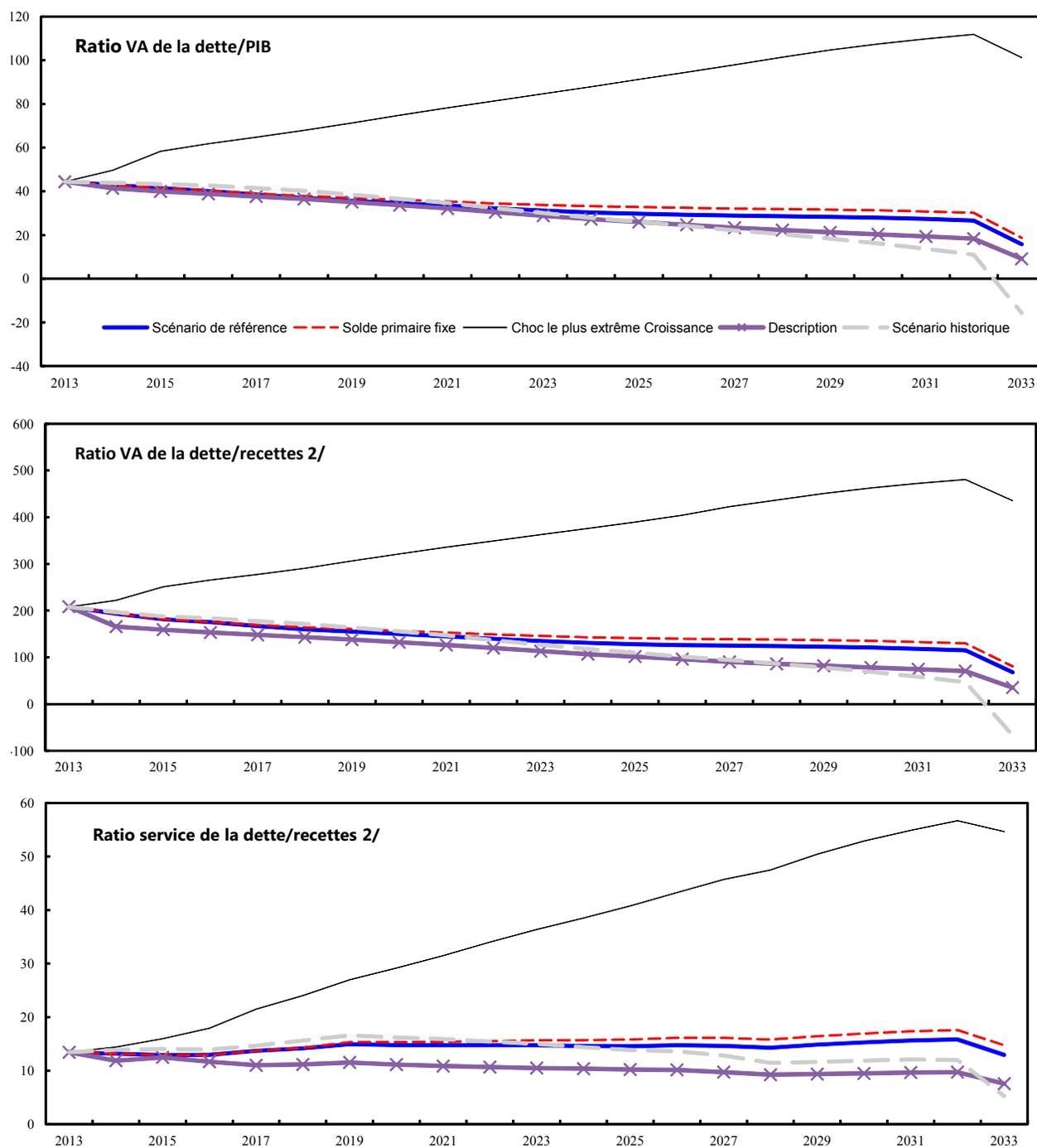
1/Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2023 (en 2022 pour la 2ème revue du AVD-PFR). Dans les deux AVD-PFR, les graphiques b, c, d, e, et f reflètent ceux du choc Combinaison.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2013–33 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023. Au graphique b, cela correspond à un choc combiné; au graphique c, à un choc des exportations; au graphique d, à un choc combiné; au graphique e, à un choc des exportations; au graphique f, à un choc combiné.

Graphique 3. Côte d'Ivoire : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2013–33 ^{1/}

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

^{1/} Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023.

^{2/} Les recettes comprennent les dons.

Tableau 3. Côte d'Ivoire : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2010–33^{1/}

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne 0 historique	Écart type	Projections						2013-2033		2019-2033 Moyenne	
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne	2023		2033
Dette extérieure (nominale) 1/	76.3	76.9	51.3			45.6	43.0	40.3	37.8	35.1	32.6		23.3	15.1	
<i>dont</i> : contractée ou garantie par l'État (CGE)	50.6	55.1	30.8			28.7	28.4	27.8	26.9	25.7	24.3		19.5	15.1	
Variation de la dette extérieure	-4.9	0.6	-25.6			-5.7	-2.6	-2.7	-2.5	-2.6	-2.5		-1.5	-0.2	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-5.4	-17.5	-2.3			-3.6	-3.6	-2.5	-2.0	-1.5	-0.9		1.7	4.4	
Déficit extérieur courant hors intérêts	-4.2	-14.9	-0.2	-5.9	4.0	1.3	1.3	2.3	2.5	2.9	3.1		4.4	6.0	4.9
Déficit de la balance des biens et services	-8.3	-19.8	-4.7			-2.2	-2.2	-1.2	-1.1	-1.1	-1.0		0.2	2.5	
Exportations	54.2	57.7	54.8			50.5	49.7	47.9	47.5	47.3	47.4		53.0	54.3	
Importations	45.9	37.9	50.1			48.3	47.5	46.7	46.4	46.2	46.4		53.2	56.9	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	1.6	2.5	1.9	2.1	1.1	1.2	1.1	1.2	1.3	1.8	1.9		2.4	2.9	2.6
<i>dont</i> : officiels	-0.7	-0.1	-0.6			-1.4	-1.4	-1.4	-1.2	-1.1	-1.0		-0.6	0.0	
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	2.6	2.4	2.6			2.2	2.4	2.3	2.3	2.2	2.1		1.8	0.6	
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.4	-1.1	-1.8	-1.7	0.3	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9		-2.5	-1.6	-2.2
Dynamique endogène de la dette 2/	0.1	-1.5	-0.3			-1.9	-1.9	-1.8	-1.6	-1.4	-1.1		-0.2	0.1	
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.8	2.1	1.6			1.7	1.4	1.4	1.3	1.2	1.2		0.9	0.8	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.9	3.4	-7.4			-3.6	-3.3	-3.2	-2.9	-2.6	-2.3		-1.2	-0.7	
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.3	-7.0	5.5			
Résidu (3-4) 3/	0.5	18.1	-23.3			-2.1	1.0	-0.2	-0.5	-1.2	-1.7		-3.2	-4.7	
<i>dont</i> : financement exceptionnel	-2.6	-0.1	-20.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	54.1			48.0	44.7	41.5	38.8	36.0	33.4		23.3	15.8	
Pourcentage des exportations	98.8			95.0	90.0	86.8	81.7	76.1	70.4		43.9	29.1	
VA de la dette extérieure CGE	33.7			31.1	30.1	29.0	28.0	26.5	25.1		19.4	15.8	
Pourcentage des exportations	61.5			61.6	60.5	60.6	58.8	56.1	53.0		36.7	29.1	
Pourcentage des recettes publiques	167.1			157.9	146.7	136.5	130.2	122.3	114.9		87.2	69.0	
Ratio service de la dette/exportations (pourcentage)	14.4	26.6	9.7			12.4	12.4	12.8	11.5	10.5	10.4		8.7	5.5	
Ratio service de la dette CGE/exportations (pourcentage)	3.4	5.0	1.9			3.8	4.5	4.7	4.8	5.3	5.5		5.2	5.5	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	9.5	19.5	5.2			9.7	10.8	10.6	10.7	11.5	12.0		12.4	13.1	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars E.U.)	1.5	0.8	1.7			2.1	2.2	2.6	2.6	2.7	2.9		4.7	11.7	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	0.7	-15.5	25.5			7.0	3.9	5.0	5.1	5.5	5.6		5.9	6.2	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (pourcentage)	2.4	-4.7	9.8	1.8	3.7	8.0	8.0	8.1	7.8	7.5	7.0	7.7	5.1	5.1	5.2
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	-0.4	10.1	-6.7	6.5	9.5	6.5	1.6	1.6	1.3	1.4	1.2	2.3	3.0	5.0	3.5
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	2.2	2.9	2.1	2.9	0.6	3.8	3.5	3.5	3.5	3.5	3.6	3.6	4.1	5.7	4.5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	8.6	11.6	-2.6	9.1	7.5	6.1	8.0	5.9	8.4	8.5	8.6	7.6	11.2	8.7	10.0
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	20.0	-13.4	35.6	13.4	15.7	10.9	7.8	8.0	8.7	8.4	9.0	8.8	11.7	9.3	10.4
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	14.5	18.6	13.8	6.9	7.0	1.9	10.5	1.3	-18.5	-7.0
Recettes publiques (hors dons, pourcentage du PIB)	19.2	14.9	20.2	19.7	20.5	21.2	21.5	21.7	21.9	...	22.3	22.9	22.5
Flux d'aide (milliards de dollars) 6/	0.1	0.1	0.2			0.6	0.9	0.8	0.7	0.8	0.8		1.0	0.5	
<i>dont</i> : dons	0.1	0.1	0.2			0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5		0.6	0.5	
<i>dont</i> : prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0			0.2	0.4	0.2	0.1	0.3	0.3		0.5	0.0	
Financement équivalent don (pourcentage du PIB) 7/			1.9	2.4	2.1	1.7	1.6	1.3		0.9	-0.3	0.4
Financement équivalent don (% du financement extérieur) 7/			50.5	43.7	40.9	37.1	37.9	34.0		24.7	-7.9	11.5
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (millions de dollars)	23.0	24.1	24.7			28.4	31.2	34.3	37.5	40.8	44.2		65.0	160.3	
Croissance du PIB nominal en dollars	2.1	4.9	2.5			15.1	9.8	9.9	9.2	9.0	8.3	10.2	8.3	10.4	9.0
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)	8.5			8.8	9.4	9.9	10.4	10.8	11.1		12.6	25.0	
(VA - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (pourcentage)			1.1	1.9	1.8	1.5	0.9	0.7	1.3	0.6	1.2	1.0
Envois de fonds bruts des travailleurs (millions de dollars)	-0.5	-0.6	-0.6			-0.7	-0.8	-0.9	-1.0	-1.2	-1.3		-2.0	-4.6	
VA de la dette extérieure CGE (% du PIB + envois de fonds)	34.6			31.9	30.9	29.8	28.7	27.3	25.8		20.1	16.3	
VA de la dette extérieure CGE (% des exportations+envois de fonds)	64.5			64.9	63.8	64.0	62.2	59.7	56.4		38.9	30.7	
Service de la dette extérieure CGE (% des exportations+envois de fonds)	2.0			4.0	4.7	5.0	5.1	5.6	5.9		5.5	5.8	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho r g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars E.U..

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

7/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013–33

	Projections								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033	
Ratio VA de la dette/PIB									
Scénario de référence	31	30	29	28	27	25	19	16	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	31	35	37	38	39	39	31	5	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	31	32	31	31	30	29	27	24	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	31	32	32	31	29	28	21	17	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	31	36	45	43	41	39	27	17	
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	31	33	34	33	31	29	23	18	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	31	34	37	36	34	32	23	16	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	31	41	54	52	49	47	32	20	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	31	42	41	39	37	35	27	22	
Ratio VA de la dette/exportations									
Scénario de référence	62	61	61	59	56	53	37	29	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	62	70	77	81	83	83	59	9	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	62	64	66	65	64	62	50	45	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	62	60	60	58	55	52	36	28	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	62	81	116	111	106	101	63	37	
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	62	60	60	58	55	52	36	28	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	62	69	78	75	72	68	44	29	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	62	81	109	105	100	95	59	35	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	62	60	60	58	55	52	36	28	
Ratio VA de la dette/recettes									
Scénario de référence	158	147	137	130	122	115	87	69	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	158	169	173	179	181	180	141	22	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	158	154	148	145	140	135	119	106	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	158	155	153	145	136	127	96	76	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	158	176	213	202	189	178	122	72	
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	158	159	161	153	144	135	101	80	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	158	167	175	166	156	147	104	79	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	158	199	256	242	228	214	146	85	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	158	207	192	182	171	160	120	95	

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013-2033 (suite)
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations									
Scénario de référence	4	4	5	5	5	6	5	6	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	4	5	5	6	6	7	8	6	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	4	4	5	5	5	5	5	9	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	4	5	5	5	5	5	5	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	4	5	6	8	8	8	9	7	
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	4	4	5	5	5	5	5	5	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	4	4	5	6	6	6	6	6	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	5	6	7	8	8	9	7	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	4	4	5	5	5	5	5	5	
Ratio service de la dette/recettes									
Scénario de référence	10	11	11	11	12	12	12	13	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	10	11	12	13	14	15	19	14	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	10	11	10	10	11	11	12	22	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	10	11	12	12	13	13	14	15	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	10	11	12	14	15	15	18	14	
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	10	12	13	13	14	14	15	16	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	10	11	11	12	13	13	15	13	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	10	12	14	17	17	18	22	17	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	10	15	15	15	16	17	17	18	
Pour mémoire :									
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en dollars E.U.), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2010–33

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne	Écart type	Estimation					Projections				2019-33 Moyenne
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-18 Moyenne	2023	2033	
Dette du secteur public 1/	66.4	71.2	45.6			42.0	41.2	40.3	39.2	37.7	36.2		31.3	15.1	
<i>dont</i> : libellée en devises	50.6	55.1	30.8			28.7	28.4	27.8	26.9	25.7	24.3		19.5	15.1	
Variation de la dette du secteur public	0.0	4.7	-25.6			-3.6	-0.7	-0.9	-1.1	-1.5	-1.5		-0.8	-11.0	
Flux générateurs d'endettement identifiés	-1.0	4.3	-24.0			-1.5	-0.8	-0.7	-0.5	-0.5	-0.3		0.3	0.6	
Déficit primaire	1.3	2.5	2.4	0.5	1.3	1.8	1.8	1.8	1.6	1.5	1.3	1.6	1.4	2.2	
Recettes et dons	19.7	15.2	20.8			21.3	22.2	22.9	23.0	23.1	23.1		23.2	23.2	
<i>dont</i> : dons	0.5	0.3	0.6			1.6	1.7	1.6	1.5	1.4	1.2		0.9	0.3	
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.0	17.7	23.2			23.1	24.0	24.6	24.6	24.5	24.4		24.6	25.4	
Dynamique automatique de la dette	0.4	1.9	-6.0			-3.3	-2.5	-2.4	-2.1	-2.0	-1.6		-1.1	-1.6	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.3	3.6	-6.5			-2.8	-2.4	-2.4	-2.2	-2.1	-1.8		-0.9	-1.2	
<i>dont</i> : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.3	0.3	-0.1			0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7		0.7	0.0	
<i>dont</i> : contribution de la croissance du PIB réel	-1.6	3.3	-6.4			-3.4	-3.1	-3.1	-2.9	-2.7	-2.5		-1.6	-1.3	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.6	-1.7	0.5			-0.5	-0.1	-0.1	0.1	0.1	0.2		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-2.6	-0.1	-20.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négligeable)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-2.6	-0.1	-20.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	0.9	0.4	-1.6			-2.1	0.0	-0.3	-0.6	-1.0	-1.2		-1.2	-11.6	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	48.4			44.4	42.9	41.5	40.2	38.5	37.0		31.2	15.8	
<i>dont</i> : libellée en devises	33.7			31.1	30.1	29.0	28.0	26.5	25.1		19.4	15.8	
<i>dont</i> : extérieure	33.7			31.1	30.1	29.0	28.0	26.5	25.1		19.4	15.8	
VA des passifs conditionnels (n/c dans dette du secteur public)	
Besoin de financement brut 2/	4.2	6.8	4.4			4.6	4.7	4.7	4.6	4.6	4.6		4.8	5.2	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (%)	232.8			208.2	193.4	181.6	175.2	167.2	160.2		134.8	68.1	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (%)	240.3			225.3	209.5	195.5	187.4	177.9	169.3		140.1	69.0	
<i>dont</i> : extérieure 3/	167.1			157.9	146.7	136.5	130.2	122.3	114.9		87.2	69.0	
Ratio service de la dette/recettes et dons (%) 4/	14.6	28.0	9.8			13.4	13.2	12.9	12.9	13.7	14.2		14.7	12.9	
Ratio service de la dette/recettes (%) 4/	15.0	28.5	10.1			14.5	14.3	13.9	13.8	14.6	15.0		15.3	13.1	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	1.3	-2.2	27.9			5.4	2.5	2.7	2.7	2.9	2.8		2.2	13.2	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (pourcentage)	2.4	-4.7	9.8	1.8	3.7	8.0	8.0	8.1	7.8	7.5	7.0	7.7	5.1	5.1	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (pourcentage)	0.8	1.9	0.9	1.7	0.6	2.8	2.4	2.5	2.6	2.8	2.9	2.7	3.9	5.6	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (pourcentage)	2.9	0.0	3.4	0.9	1.9	2.0	3.4	3.5	3.8	3.7	3.9	3.4	2.8	...	
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	3.1	-3.2	1.0	-0.5	7.4	-1.7	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, pourcentage)	1.8	5.0	1.0	2.9	2.4	3.1	2.5	2.3	2.0	2.2	2.0	2.3	3.0	5.0	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, %)	0.1	-0.2	0.4	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (pourcentage)	14.5	18.6	13.8	6.9	7.0	1.9	10.5	1.3	-18.5	

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Le secteur public comprend l'administration centrale et certaines entreprises publiques.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

Tableau 6. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2013–33

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	32	29	27	26	25	23	14	16
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	32	30	29	28	27	25	19	-16
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	32	30	28	26	24	22	15	19
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	32	29	28	27	25	23	15	57
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	44	50	58	62	65	68	85	101
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	44	43	41	40	38	37	31	16
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	44	45	46	49	51	54	67	78
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	44	56	53	52	50	48	42	31
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	44	55	53	51	49	47	40	22
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	208	193	182	175	167	160	135	68
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	208	197	188	184	177	171	127	-66
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	208	193	182	176	169	164	146	81
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	208	196	187	184	180	178	190	244
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	208	222	251	266	278	291	363	435
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	208	193	181	175	167	160	135	68
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	208	204	201	212	221	231	287	338
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	208	250	233	225	215	207	183	132
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	208	246	230	223	213	204	174	96
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	13	13	13	13	14	14	15	13
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	13	14	14	14	15	16	15	5
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	13	13	13	13	14	14	16	15
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	13	13	13	13	14	15	19	31
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	13	14	16	18	21	24	36	55
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	13	13	13	13	14	14	15	13
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	13	14	15	14	16	19	28	43
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	13	15	17	18	19	21	24	29
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	13	13	15	19	19	17	20	17

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.



COTE D'IVOIRE

Le 22 mai 2013

TROISIEME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE MODIFICATIONS DE CRITERES DE PERFORMANCE ET DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITERE DE PERFORMANCE— ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2012–13	7
OPERATIONS ET STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT EN COTE D'IVOIRE	9
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	11

RELATION AVEC LE FMI

(Au 30 avril 2013)

Statut : date d'admission : 11 mars 1963.

Article VIII

Comptes des ressources générales :	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	325,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	324,25	99,71
Position de réserve au FMI	0,97	0,30
Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	272,81	87,75
Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Prêts au titre de la FCR	81,30	25,00
Accords au titre de la FEC	430,98	132,53

Derniers accords financiers en date :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions DTS)	Montant tiré (millions DTS)
FEC	4 nov. 2011	3 nov. 2014	390,24	211,38
FEC ^{1/}	27 mars 2009	23 juin 2011	373,98	230,89
FEC ^{1/}	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	58,54

Projections des obligations financières envers le FMI (sans aide PPTE)^{2/}

(millions de DTS; basées sur niveau actuel d'utilisation des ressources et d'avoirs en DTS)

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Principal		4,64	39,02	46,18	85,20
Commissions/Intérêts	0,02	0,03	1,25	1,14	0,98
Total	0,02	4,67	40,28	47,32	86,18

Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
Date du point de décision	mars 1998	avril 2009	
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars) ^{3/}	345,00	3.109,58	
dont : aide du FMI (millions de dollars)	22,50	38,66	
(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,85	
Date du point d'achèvement	--	juin 2012	

II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
Montant décaissé au pays membre	...	25,85	25,85
Aide intérimaire	...	15,13	15,13
Solde au point d'achèvement	...	10,72	10,72
Décaissement additionnel intérêts courus ^{4/}	...	0,57	0,57
Total décaissements	...	26,42	26,42

¹ Anciennement FRPC.

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne s'additionnent pas.

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Mise en œuvre de l'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision — point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire — montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement — point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui inclut la Côte d'Ivoire. L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BCEAO a été achevée le 1er mars 2010 (une nouvelle mise à jour de l'évaluation des sauvegardes a été engagée en février 2013 et une mission est prévue en juillet 2013). Il ressort de cette évaluation actualisée de 2010 que la BCEAO continue à bien avoir les contrôles en place au niveau opérationnel. Néanmoins, la structure générale de gouvernance doit être renforcée par l'ajout d'un comité d'audit qui veillera à ce que le conseil d'administration exerce bien la surveillance appropriée de

la structure de contrôle et notamment des fonctions d'audit et des états financiers. Ce comité a été établi à l'issue de l'évaluation consécutive à la réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre le cadre de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'information financière (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle habituel de 24 mois. Le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2011 en novembre de la même année. La prochaine mission de consultation au titre de l'article IV est prévue pour septembre/octobre 2013.

Assistance technique :

	Domaine	Sujet
2011		
	Plusieurs sujets (juillet)	Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes qui interviennent dans l'établissement et la production du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE); lancer la collecte de données sources aux fins des SFP et élaborer une stratégie pour mettre en œuvre la directive commune relative aux SFP de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Directive no 10/2009/CM/UEMOA, portant TOFE).
	Gestion de la dette (juillet)	Conseils sur le traitement de la dette intérieure, notamment les titres d'État.
	Administration des douanes (août)	Suivi.

	Domaine	Sujet
	Suivi du PESF (août)	Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Gestion des finances publiques (octobre)	Mission de diagnostic
	Statistiques de finances publiques (octobre/novembre)	Suivi du TOFE
	Gestion des finances publiques	Informatisation
	Suivi du PESF (novembre)	Conseils sur la reprise de l'élaboration de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Comptabilité nationale (décembre)	Examen de la possibilité d'élaborer des comptes nationaux trimestriels
2012	Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier, septembre)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier
	Administration des impôts (février; décembre)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (décembre)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Tarifcation des carburants (juin)	Atelier
	Comptes nationaux (juillet, oct./nov.)	Création comptes nationaux trimestriels
	Gestion de la dette (mai, septembre)	Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
	Politique fiscale (juillet/août)	Revue et diagnostic
2013	Gestion des dépenses publiques (janvier)	Stratégie de budgétisation
	Gestion de la dette publique (janvier)	Atelier

	Domaine	Sujet
	Administration douanière/fiscale (janvier)	Atelier
	Statistiques du secteur réel (janvier)	Comptes nationaux trimestriels
	Stratégie et feuille de route pour budget programme (janvier)	Atelier
	Gestion de trésorerie (février)	Compte unique du Trésor
	Gestion de la dette (février)	Réorganisation de la Direction de la dette
	Statistiques de finances publiques (mars)	Migration vers le MSFP 2001
	Statistiques du secteur réel (mars)	Comptes nationaux trimestriels
	Administration fiscale (mars)	Atelier
	Gestion de la masse salariale publique (avril)	Atelier régional (AFRITAC)
	Gestion des finances publiques (avril)	Atelier
	Chaîne de la dépense (avril)	Atelier
	Stratégie de gestion de la masse salariale (mai)	Stratégie de budgétisation
	Cadre de dépenses à moyen terme (juin)	Stratégie de budgétisation
	Comptabilité (juillet)	Comptabilité droits et obligations
	Politique fiscale (août)	Réforme de la TVA
	Administration fiscale (septembre)	Modernisation de l'administration fiscale

Représentant résident:

Un Représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005–06 et en 2010–11 pour des raisons de sécurité, mais un Représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

PROGRAMME CONJOINT DE TRAVAIL BANQUE MONDIALE-FMI, 2012–13

(Mai 2013)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Operations		
	Préparation d'une opération d'appui budgétaire	Décembre 2012 à mars 2013	Juillet 2013
	Préparation d'un projet d'appui au secteur agricole	Janvier-juin 2012	Juillet 2013
	Projet d'expansion gisement gazier en Côte d'Ivoire		T3, 2013
	Mission supervision développement gouvernance et institutions	avril 2013	
	Restructuration don développement gouvernance et institutions		septembre 2015
	Projet assistance post-conflit (financement additionnel – sous réserve disponibilité ressources IDA)		T3 2014
	Consultations genre Côte d'Ivoire		juin 2013
	Projet redynamisation PME et gouvernance (financement additionnel – sous réserve disponibilité ressources IDA)-		T2 2014
	Projet renforcement capacités parlementaires		mai 2013
	Travail économique et sectoriel		
	Revue dépenses publiques agriculture		juin 2013
	Assistance technique/autre travail analytique		
	Programme industries compétitives et innovation		T4 2013
	Zone industrielle		T4 2013
	Développement marché PPP		T4 2013
	PEMFAR 2	T4 2012; T1 2013	T2 2013

	Appui mise en œuvre ITIE		en cours
	Renforcement des capacités pour journalistes économiques		en cours
	Équipement Ministère Communication		mai 2013
	Suivi économie et pauvreté		en cours
	PSIA des nouvelles structures tarifaires possibles de l'électricité		T3 2013
	Avis et commentaires sur stratégie cacao		en cours
	Suivi PESF (stratégie secteur financier)		novembre 2013
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme		
	2 ^{ème} revue FEC	septembre 2012	novembre 2012
	3 ^{ème} revue FEC	mars 2013	juin 2013
	Visite services (préparation budget 2014)	juin 2013	juin 2013
	Article IV et 4 ^{ème} revue FEC	septembre 2013	nov./déc.2013
	Assistance technique		
	Gestion des dépenses publiques	janvier 2013	janvier 2013
Douanes	janvier 2013	janvier 2013	
	Gestion de trésorerie	février 2013	février 2013
	Comptes nationaux	janvier 2013	janvier 2013
	Statistiques de finances publiques (mars)	mars 2013	mars 2013
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures.		en cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		en cours

OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAFD) EN CÔTE D'IVOIRE

Portefeuille du Groupe de la Banque

Sur un total de 62 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 7 sont en cours et 2 viennent d'être approuvées. Le total de ces opérations représente un engagement net de 1.330,3 millions d'UC (1012 milliards de FCFA). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, au développement rural et au secteur agricole (26,2 %), aux infrastructures (20,4 %), aux projets multisectoriels (16,7 %), au secteur social (16,5 %) et aux secteurs de l'énergie, de l'eau et des télécommunications (15,6 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %) qui ont été orientées en majeure partie (94,4 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie. Outre les financements bilatéraux, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'autres ressources du FAD pour financer des études et/ou des projets dans les domaines des infrastructures et de l'agriculture, en vue de renforcer l'intégration sous-régionale en Afrique de l'ouest.

Compte tenu de la longue période d'inactivité du portefeuille (six ans) due à la suspension des décaissements en faveur de ce pays, la Banque a : i) rationalisé le portefeuille en annulant l'encours de huit opérations anciennes et ii) plus récemment, en début juin 2011, restructuré deux autres opérations (PADER-Moyen-Comoé et PVRH). Le portefeuille va s'améliorer compte tenu des perspectives de reprise de l'activité économique, notamment le rétablissement des services gouvernementaux.

Depuis la fin de la crise postélectorale, la banque a approuvé, conformément aux piliers de la fiche descriptive, trois opérations d'environ 177 millions d'UC (130 milliards de FCFA) au total. Ces opérations sont : (i) le Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) ; (ii) le projet de soutien aux infrastructures rurales dans la région de Moyen Comoé ; et (iii) le projet de construction du pont à péage Henri Konan Bédié (secteur privé). Avec ces approbations, le portefeuille actif de la Banque compte sept opérations pour un engagement total d'environ 222,7 millions d'UC (170 milliards de FCFA).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille de la BAD en Côte d'Ivoire.

Situation du portefeuille à avril 2012, en millions d'UC
(1 UC = 1 DTS)

Opérations	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Projets en cours (guichet public)		
1. Projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise (PAIMSC)	20	Ce don est affecté à : i) la remise en état des infrastructures scolaires et sanitaires, et au ii) renforcement des capacités institutionnelles et de prise en charge des femmes victimes de violence. Le taux de décaissement de ce projet est de 88%, et le solde non décaissé à ce jour s'élève à 1,5 million d'UC. La BAD a de nouveau accepté de le proroger jusqu'au 31 décembre 2011 pour permettre la poursuite des activités pertinentes en cours.
2 Appui ciblé au renforcement des capacités	2	Approuvé en décembre 2009 au titre de la Facilité pour les États fragiles, ce projet, avec un taux de décaissement de 57 %, a pour objectifs de : i) renforcer le cadre de coordination des interventions gouvernementales; ii) accompagner la mise en œuvre du DSRP; iii) améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques ; iv) renforcer la bonne gouvernance.
3. Assistance humanitaire aux victimes des violences postélectorales	0,6	Cette assistance d'un montant de 1 million de dollars EU est allouée aux victimes des violences, notamment dans la partie occidentale du pays. Cette assistance sera gérée par le Comité international de la Croix Rouge.
4. Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet qui n'a pu être signé au cours de la période électorale. Ce don a finalement été mis en place en juin 2011 et le lancement effectif du projet est prévu en octobre 2011.

Situation du portefeuille à avril 2012, en millions d'UC

(1 UC = 1 DTS) (suite et fin)

Opérations	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
5. Programme d'urgence de rétablissement des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) et appui ciblé de renforcement des capacités de l'administration	100,5 (95 + 5,5)	Ce programme, approuvé le 3 juin 2011, a pour principal objet de contribuer dans le cadre du budget national à rétablir les services sociaux et administratifs de base, et à assurer la cohésion et la réconciliation de la société ivoirienne, comme cela est stipulé dans la demande du gouvernement. Ce programme vise à répondre aux besoins d'urgence du pays en remettant sur pied les services éducatifs, sanitaires et de protection sociale de base, ainsi que les réseaux d'adduction et d'assainissement d'eau et les services de l'administration publique, et en rétablissant les mécanismes de dialogue, de cohésion et de réconciliation de la société ivoirienne. Le soutien budgétaire de 95 millions d'UC a été décaissé. Les 5,5 millions d'UC restants sont réservés au renforcement des capacités et seront décaissés selon les besoins sur demande de l'État.
6. Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)	21,6	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation..
Secteur privé		
7. Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50	Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction-exploitation-transfert (BOT) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives sud et nord d'Abidjan.
8. Projet d'expansion de la centrale électrique d'Azito	26	Expansion de la centrale électrique d'Azito, en convertissant les installations existante monocycle de 2 turbines à gaz de 144 MW en une centrale à cycle combiné, en augmentant ainsi la capacité à environ 430 MW.

Stratégie de reprise des activités de la BAfD en Côte d'Ivoire

Pour aider la Côte d'Ivoire à répondre à ses besoins considérables, la BAfD est déterminée à procéder rapidement à une reprise opérationnelle. Conformément à la Facilité de la BAfD pour les États fragiles, une fiche descriptive définit le cadre de reprise rapide du travail de la BAfD en Côte d'Ivoire pour la période 2011-12. **La stratégie proposée, en consultation avec les autorités ivoiriennes, comporte deux volets : i) le rétablissement des infrastructures et des services sociaux de base, ii) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.** Un document complet de stratégie pays est prévu pour la période 2013-17 pour aider la Côte d'Ivoire dans les efforts déployés en vue d'une croissance forte et solidaire.

Programme de travail indicatif pour 2013

Description	Montant (millions d'UC)	Année
- Projet d'appui à la formation et à l'intégration professionnelle	17	2013
- Projet d'interconnexion entre la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée (multinational)	À définir	2013

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Mai 2013)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance	
Généralités : Les données communiquées présentent des lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance. Il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire a fourni au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu (voir tableau joint).	
Comptes nationaux : Les autorités produisent des données exhaustives sur les comptes nationaux depuis 1996 sur la base du Système de comptabilité nationale 1993, avec 1996 comme année de référence. L'année de référence étant lointaine, AFRITAC Ouest a fourni une assistance technique pour établir une nouvelle année de référence et mettre à jour les déflateurs implicites. Un travail a été engagé sur les comptes nationaux trimestriels avec le concours du FMI.	
Statistiques de prix : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. Une nouvelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010.	
Statistiques du marché du travail : Ce type de statistiques n'est pas produit régulièrement.	
Statistiques de finances publiques : Les autorités communiquent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale aux fins de leur publication dans l' <i>Annuaire de statistiques des finances publiques</i> . Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités se sont engagées à remédier aux insuffisances dans la couverture des unités des administrations publiques et des entreprises publiques, et s'efforcent d'améliorer le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En outre, les autorités sollicitent l'aide d'AFRITAC pour améliorer l'établissement des statistiques de finances publiques. Le rapport sur les opérations financières exécutées par l'État durant la période de crise (janvier–avril 2011) n'est toujours pas disponible.	
Statistiques monétaires et financières : Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Certaines insuffisances des statistiques monétaires sont communes aux huit pays membres de l'UEMOA; d'autres ont trait au système de financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire. Des progrès ont été accomplis récemment dans les délais de communication des données sur les institutions de dépôts et les taux d'intérêt.	
Statistiques du secteur extérieur : L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts (notamment les envois de fonds des travailleurs) est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Il n'y a pas non plus suffisamment d'informations sur les stocks de la dette privée et les flux du service de la dette.	
II. Normes et qualité des données	
La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données.	Aucun RONG données n'est disponible.
III. Communication des données au Département des statistiques	
La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.	

COTE D'IVOIRE: TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE

(Mai 2013)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	03/13	05/15	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	03/13	05/15	M	M	M
Monnaie au sens large	03/13	05/15	M	M	M
Bilan de la banque centrale	03/13	05/15	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	03/13	05/15	M	M	M
Taux d'intérêt ²	03/13	05/15	I	M	M
Indice des prix à la consommation	03/13	10/15	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	03/13	10/15	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	12/2012	03/2013	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	12/2012	03/2013	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	12/2012	03/2013	A	A	A
PIB/PNB	2012	03/2013	A	A	A
Dette extérieure brute	12/2012	03/2013	M	M	M

¹Inclut les actifs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions dérivées nettes.

²À la fois basés sur le marché et officiellement déterminés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du trésor, les effets et obligations.

³Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

⁴Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵Y compris la composition en monnaies et en échéances.

⁶Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 13/201
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 7 juin 2013

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI conclut la troisième revue de l'accord FEC avec la Côte d'Ivoire et approuve un décaissement de 74 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu aujourd'hui la troisième revue des résultats économiques obtenus par la Côte d'Ivoire dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration, qui a été prise suivant la procédure d'adoption par défaut d'opposition¹, ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant équivalent à 48,78 millions de DTS (environ 74.1 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de cet accord à l'équivalent de 260,16 millions de DTS (environ 395.4 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC triennal en faveur de la Côte d'Ivoire le 4 novembre 2011 pour un montant équivalent à 390,24 millions de DTS (120 % de la quote-part du pays au FMI, voir [communiqué de presse 11/399](#)).

L'économie de la Côte d'Ivoire s'est redressée de la récession consécutive à la crise de 2010–11 plus vite qu'initialement prévu ; elle a enregistré un taux de croissance de 9,8 % en 2012; le taux d'inflation annuel moyen est tombé à 1,3 % au cours de l'année et la situation des finances publiques s'est améliorée. La forte hausse des importations liées aux investissements a entraîné un déficit du compte extérieur courant, qui a été financé en partie par une augmentation des investissements directs étrangers (IDE). La Côte d'Ivoire n'a plus arriérés à l'égard de ses créanciers extérieurs.

¹ Le Conseil d'administration prend ses décisions selon la procédure d'adoption par défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans discussion formelle.

La mise en œuvre du programme macroéconomique est dans l'ensemble conforme aux objectifs; tous les critères de performance sauf un étaient respectés à fin décembre 2012. L'application du programme de réformes structurelles avance de façon inégale; des mesures importantes ont été prises pour réduire les subventions au secteur de l'énergie, améliorer les incitations dans le secteur du cacao et renforcer le climat des affaires. Cependant, la préparation de la stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale et l'adoption de réformes dans certains autres secteurs ont subi des retards (c'est le cas en particulier de l'adoption d'un nouveau code de l'électricité, d'une stratégie pour apurer les arriérés intérieurs et d'un plan d'action pour restructurer les banques publiques).

Les perspectives macroéconomiques de la Côte d'Ivoire pour 2013 sont positives : la croissance vigoureuse de l'économie devrait être soutenue par l'augmentation des investissements publics et l'inflation devrait rester modérée, autour de 3 %. La situation des finances publiques continuera de s'améliorer, tandis que, selon les projections, la hausse des entrées d'IDE permettra de financer un creusement modéré du déficit extérieur courant.

Pour la Côte d'Ivoire, le principal défi à moyen terme sera d'entretenir la dynamique de la croissance. Le Plan national de développement pour 2012–15, qui remplace le précédent Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2009–15), s'articule autour d'un programme global tenant compte des nouveaux défis auxquels la Côte d'Ivoire doit faire face après une décennie de crise sociopolitique. Il y a lieu de se féliciter que l'accent soit mis à la fois sur l'augmentation de l'investissement et sur la préservation de la viabilité des finances publiques et de la dette. Il est essentiel d'assurer une participation accrue du secteur privé pour atteindre l'objectif d'une croissance plus forte et durable. La mise en œuvre des mesures envisagées pour davantage améliorer le climat des affaires, régulariser les arriérés intérieurs et réformer le secteur financier favorisera l'expansion du secteur privé.

Pour que le Plan national de développement soit pleinement efficace, les services du FMI et de la Banque mondiale recommandent aux autorités ivoiriennes d'étoffer de façon plus concrète les stratégies sectorielles, de les intégrer dans un cadre de dépenses à moyen terme et de les lier aux résultats recherchés.